Nations Unies A/CONF.226/6

Assemblée générale

Distr. générale
13 décembre 2016

Français
Original : anglais

Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)
Quito, 17-20 octobre 2016
Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

Débat général

Rapport régional de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) pour la région arabe : vers des villes arabes inclusives, sûres, résilientes et durables

Note du secrétariat

Le présent rapport a été établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et le Bureau régional pour les États arabes du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), en collaboration avec le secrétariat d'Habitat III. Un nombre appréciable d'experts issus de différents pays de la région et représentant divers groupes d'intérêts, y compris les milieux universitaires, la société civile, les organismes et programmes des Nations Unies, ainsi que les institutions gouvernementales ont contribué à son élaboration.

*A/CONF.226/1.

K1609789 230517

Table des matières

Résumé analytique 4

I. Introduction 6

II. Urbanisation et développement 7

III. Urbanisation et démographie 8
- A. Jeunesse 10
- B. Conflits et déplacements forcés 12
- C. Personnes déplacées 13
- D. Réfugiés 14
- E. Migration vers les villes 16
- F. Envois de fonds 18
- G. Terres et logements 20
- H. Implantations sauvages 22
- I. Recommandations politiques 26

IV. Urbanisation et économie 27
- Recommandations politiques 35

V. Urbanisation et équité sociale 36
- A. Sécurité alimentaire et protection sociale 37
- B. L'espace public dans les villes 38
- C. Participation des femmes au développement 40
- D. Intégration sociale et économique 40
- E. Intégration politique 41
- F. Accessibilité et intégration des personnes handicapées 42
- G. Recommandations politiques 44

VI. Urbanisation et environnement 45
- A. Changements climatiques 45
  - 1. Tendances et répercussions 45
  - 2. Adaptation et résilience des villes 47
  - 3. Réduction des risques de catastrophe 48
- B. Milieu naturel et cadre bâti 49
  - 1. Gestion des ressources en eau 49
  - 2. Gestion des déchets solides 50
  - 3. Énergies renouvelables et économie verte 51
  - 4. Pollution atmosphérique 53
  - 5. Transports urbains durables 53
  - 6. Recommandations politiques 54

VII. Urbanisation et gouvernance 55
- A. Décentralisation et relations entre les autorités centrales et locales 55
  - 1. Mashreq 56
  - 2. Maghreb 56
  - 3. Pays du Conseil de coopération du Golfe 57
  - 4. Pays les moins avancés de la région 58
- B. Gouvernance des métropoles 58
- C. Participation des citoyens 59
- D. Finances locales 60
  - 1. Sources de revenus 61
  - 2. Gestion des finances locales 62
- E. Politiques nationales d'urbanisme et aménagement de l'espace 64
  - 1. Mashreq 65
  - 2. Maghreb 66
  - 3. Pays du Conseil de coopération du Golfe 66
  - 4. Pays arabes les moins avancés 67
  - 5. Recommandations politiques 68

VIII. Conclusion : vers des villes plus inclusives, plus sûres, plus résilientes et plus durables 68
A. Économie et emploi 68
B. Dynamique démographique 69
C. Accès équitable à la ville 70
D. Environnement et changements climatiques 70
E. Gouvernance urbaine 71

Références 73

Rapport régional d'Habitat III pour la région arabe : vers des villes arabes inclusives, sûres, résilientes et durables

Résumé analytique

1. Depuis la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) tenue en 1996, la plupart des pays de la région de l'Asie occidentale ont réalisé d'importants progrès dans la gestion de l'urbanisation, en dépit de la crise économique, des troubles civils, des bouleversements politiques et des conflits enregistrés dans l'ensemble de la région au cours de la dernière décennie. Tous les pays de la région, à l'exception de Bahreïn, de Djibouti, du Koweït et du Qatar, dont les modes de développement ont toujours été majoritairement urbains, ont connu une croissance urbaine importante. En 2050, plus de 70 % de la population arabe sera urbaine, ce qui apportera des possibilités et difficultés nouvelles pour assurer que les établissements humains soient inclusifs, sûrs, résilients et durables. Pour atteindre et maintenir de tels établissements, les politiques façonnant l'espace urbain devraient favoriser la coexistence pacifique, promouvoir le dialogue entre les résidents et les niveaux de la gouvernance, et intégrer les objectifs en matière de politique tels que la santé, les transports et la mobilité pour améliorer l'équité sociale, en particulier pour les pauvres des zones urbaines et les jeunes marginalisés, les femmes et les personnes handicapées.

2. Les principaux facteurs d'urbanisation dans la région ont été une écologie qui limite l'expansion urbaine et, par conséquent, empiète sur les terres agricoles, et la pyramide des âges de la population caractérisée par une population jeune participant à un fort taux de formation des ménages. Les questions juridiques liées aux terres en général, et aux terres urbaines en particulier, sont complexes et reflètent un cumul de règles et règlements médiévaux, ottomans, coloniaux et post-coloniaux hérités du passé et qui ont façonné le droit foncier. Pour pouvoir tirer parti du rôle clef de la terre en tant que bien public dans le financement de projets urbains, il faudra régler les problèmes découlant de la complexité des droits fonciers, du manque de clarté des titres de propriété, de la lourdeur des contrôles réglementaires et juridiques et de l'absence d'outils adéquats pour la gestion des terres.

3. La région abrite la plus grande cohorte de jeunes dans le monde, à savoir la population des 15 à 29 ans qui représente environ un quart de sa population. Les jeunes ont souvent migré vers les villes de la région, en particulier les grandes zones urbaines, attirés par la présence d'établissements d'enseignement et les perspectives de trouver un emploi, des services de meilleure qualité ou la migration internationale. Les politiques urbaines doivent satisfaire les besoins d'un nombre croissant de jeunes citadins instruits et chômeurs afin de tirer parti de la jeunesse des populations de la région comme d'un atout. Plus généralement, reconnaître et soutenir les jeunes, et en particulier les jeunes femmes, en tant que partenaires de développement, et intégrer leurs préoccupations dans tous les cadres de développement locaux, nationaux et régionaux est essentiel pour améliorer leur accès à l'emploi, à l'éducation et aux services et, par conséquent, améliorer leurs moyens de subsistance.

4. Même si tous les pays de la région, à l'exception des pays les moins développés, ont réalisé des progrès remarquables dans l'éducation de leurs jeunes, ils ont généralement été incapables de leur permettre d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour réussir sur le marché du travail. Le décalage entre la croissance de l'emploi et la pyramide des âges de la population génère un taux de chômage élevé chez les jeunes dans les zones urbaines et continue d'être un facteur déstabilisant sur le plan politique et social. La difficulté réside dans la nécessité de formuler des politiques visant à renforcer les compétences humaines et à créer des possibilités d'emplois productifs. De telles politiques devraient, entre autres, veiller à créer un environnement favorable et des incitations à investir davantage dans des activités économiques urbaines productives. Les femmes en général, et celles détenant un diplôme universitaire en particulier, sont touchées de façon disproportionnée, car les traditions culturelles limitent souvent leur accès à certains emplois ou leur aptitude à entrer sur le marché du travail. Les politiques visant à créer des emplois décents, en particulier pour les jeunes et les femmes des villes, devraient renforcer la productivité du travail, améliorer les conditions de travail et renforcer l'équité sociale.

5. De tout temps, la migration de travailleurs non qualifiés et instruits vers d'autres pays arabes, l'Europe et d'autres régions du monde a servi de soupape de sécurité pour les ménages. De nombreux gouvernements ont permis, voire encouragé leur population en âge de travailler à chercher un emploi ailleurs. Les pays du Maghreb et du Mashreq ont été durement touchés par la crise financière mondiale de 2008 qui a simultanément restreint la migration et provoqué une forte baisse du tourisme et des investissements étrangers. Les incidences économiques et sociales locales des perturbations des circuits de la migration internationale ont été importantes. Par conséquent, il sera essentiel de rendre les processus migratoires plus efficaces avec des avantages pour les villes hôtes et les villes de départ

pour équilibrer les acquis du développement dans l'ensemble des territoires et améliorer l'intégration des migrants dans le développement urbain. À cette fin, il convient d'explorer et de présenter des approches novatrices assurant que les transferts de fonds provenant de la migration de la main-d'œuvre sont exploités pour assurer une urbanisation inclusive, durable, résiliente et sûre dans la région arabe.

6. Les conflits armés prolongés, l'occupation et les bouleversements politiques dans plusieurs pays ont donné lieu au déplacement de millions de personnes et fait traverser des frontières nationales à des réfugiés dans des conditions humanitaires alarmantes. La mise au point de solutions de logement durables pour les personnes déplacées et la défense des droits de tous les réfugiés et toutes les personnes déplacées sont d'une importance cruciale pour faciliter la résilience et le relèvement après les chocs et le stress provoqué par les conflits. De nouveaux types d'assistance et de partenariat entre de multiples parties prenantes, y compris les autorités locales et les personnes déplacées elles-mêmes, devront être abordés lors du rétablissement durable de la stabilité et de la sécurité. Alors que la recherche de la paix et de la libération de l'occupation se poursuit et que des solutions aux effets négatifs sur les personnes des guerres, de l'occupation et des conflits prolongés sont mises au point, un engagement renouvelé aux principes de la protection et de l'assistance humanitaire est nécessaire pour accroître la solidarité régionale et mondiale dans le domaine de la gestion des déplacements forcés et de la prévention des conflits.

7. Si les secteurs industriels et des services en zone urbaine représentent aujourd'hui une part croissante du PIB dans tous les pays de la région, des politiques menées par le passé ont contribué à des disparités spatiales entre les différents territoires nationaux en concentrant les activités économiques dans quelques grandes villes où se trouve la plus grande partie du marché national. Les tentatives de surmonter ces disparités sont entravées par l'inadéquation entre la capacité des gouvernements urbains à gérer la croissance, la dynamique du développement privé et les ressources financières mises à disposition des autorités locales. Les gouvernements des pays stables et sortant d'un conflit de la région devraient continuer à promouvoir la croissance économique urbaine dans les régions accusant un retard en tant que moyen pour favoriser des modes de développement territoriaux plus équilibrés. Dans le même temps, les gouvernements devraient tirer parti du potentiel des villes à utiliser leurs économies d'échelle et d'agglomération pour accélérer la croissance économique nationale et améliorer l'accès aux services, car il est moins coûteux d'offrir de tels services à un plus grand nombre de citadins concentrés qu'à des populations rurales dispersées. Pour concilier les gains du développement urbain et surmonter les disparités spatiales dans et entre les villes et agglomérations, il faudra revoir les structures administratives centralisées pour garantir et faciliter la mise en œuvre des programmes urbains souples susceptibles de mobiliser de multiples parties prenantes, y compris le secteur privé et la société civile.

8. Les transports publics sont limités dans la plupart des villes arabes où les modes de transport individuels sont la norme. Seul un petit nombre de villes de la région ont réalisé des investissements dans la mobilité urbaine, en partie du fait de la disponibilité de combustible bon marché subventionné par les gouvernements et le manque de ressources pour améliorer l'extension des transports publics vers les zones suburbaines. La mise en œuvre de plans métropolitains cohérents nécessitera des investissements importants dans les transports publics renforçant la mobilité et l'accès aux services urbains, et les perspectives susceptibles de stimuler le développement économique. Le développement proactif de politiques intégrées devrait assurer la cohérence entre les processus d'aménagement de l'espace et les priorités socioéconomiques, culturelles et environnementales pour un développement urbain plus équitable. Une approche du lien reconnaissant les liens existant entre la terre, l'alimentation, l'énergie et l'eau peut donc contribuer à un développement urbain plus équitable dans la région. Les stratégies et les politiques d'aménagement urbain devraient également s'employer à préserver les ressources précieuses, protéger les zones écologiquement sensibles et offrir des espaces verts appropriés.

9. Les changements climatiques sont susceptibles d'intensifier la compétition pour les rares ressources en eau de la région et remettre en cause les accords riverains. L'augmentation des prix des denrées alimentaires et des redevances pour l'eau courante et potable accablera les pauvres des zones urbaines et pourrait engendrer des troubles civils. La demande d'énergie pour le pompage de l'eau à de plus grandes profondeurs, le traitement et le recyclage des eaux usées et le dessalement de l'eau de mer seront autant de défis supplémentaires que devront relever les systèmes énergétiques nationaux. L'adaptation aux changements climatiques exigera une utilisation plus rationnelle de l'eau en vue de promouvoir sa conservation, une répartition plus équitable des droits d'utilisation de l'eau, une réduction de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles, des investissements dans les énergies renouvelables et une augmentation de la coopération intra-régionale pour le partage des ressources. Il est indispensable d'améliorer l'efficacité et la gestion de l'eau dans les villes en adoptant des

technologies modernes de l'eau dans le secteur des services et en surmontant les obstacles techniques et financiers à la mise en œuvre de systèmes élargis de traitement des eaux usées.

10. De nombreux pays de la région sont actuellement engagés dans une décentralisation structurée grâce à un renforcement des capacités techniques et managériales afin d'améliorer leur compétitivité économique, stimuler la croissance des secteurs de pointe et renforcer la capacité des autorités locales à remédier aux problèmes de développement intégré par le biais d'une gouvernance participative adaptée sur le plan culturel. Afin de relever ces défis, la décentralisation réussie des fonctions de développement nécessitera un renforcement des capacités techniques et financières à tous les niveaux de gouvernance, en particulier les capacités des autorités locales pour la mise en œuvre de plans nationaux. Pour que la décentralisation puisse progresser dans la région, il sera nécessaire de répartir les responsabilités de manière cohérente entre les autorités nationales, provinciales et locales et de prévoir une programmation intégrée d'investissements en capital en tant qu'instrument pour l'aménagement de l'espace et de la gestion financière municipale.

11. Lorsque les conflits en cours dans la région prendront fin, le droit au retour volontaire et à la restitution des biens devra être respecté, ainsi que le droit à un logement convenable et à la restauration des terres et des biens, ce qui pourra nécessiter de nouveaux mécanismes institutionnels ou la coordination de cadres de planification et de gouvernance existants. Il faudra aussi trouver des sources d'investissement et des financements pour répondre aux défis redoutables de la reconstruction de villes et agglomérations totalement ou partiellement détruites dans les pays en conflit.

12. Des approches collaboratives ascendantes d'aménagement urbain et de gouvernance sont nécessaires pour répondre aux aspirations et aux besoins des citadins et les intégrer effectivement. Les pratiques de planification, les règlements et les procédures administratives urbaines restrictives devraient être réformés de manière à répondre à l'intérêt public et à respecter les visions de développement plus larges. Les efforts visant à renforcer la participation du public devraient favoriser la mobilisation des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, des personnes âgées et d'autres personnes dont les besoins sont actuellement négligés ou insuffisamment satisfaits par les autorités locales et les prestataires de services.

13. Il est indispensable d'améliorer les données pour mieux contrôler et gérer les établissements humains afin de comprendre les possibilités et les difficultés du développement urbain, concevoir des réponses adéquates des administrations centrales et locales, et appliquer des approches qui améliorent l'inclusivité, l'équité, la sécurité et la viabilité. Les organisations intergouvernementales régionales offrent une plateforme stratégique unique pour engager des réformes de renforcement de la collecte et de la ventilation des données et harmoniser les méthodes ainsi que les options politiques dans la région.

I. Introduction

14. Dans le cadre de la préparation de la Conférence Habitat III et des lignes directrices, le présent rapport traite du rôle de l'urbanisation dans le développement de la région arabe. Les questions de l'accessibilité et de l'inclusion sociale, des changements climatiques et les valeurs fondamentales des Nations Unies sont abordés même si le rapport, dans son ensemble, et les recommandations sont structurés autour des thèmes suivants : économie, équité sociale, environnement et gouvernance. Les différentes parties du rapport se focalisent sur des moteurs spécifiques de l'urbanisation de la région et les réponses politiques correspondantes de ses gouvernements.

15. Le cas échéant, l'analyse est ventilée selon les sous-régions suivantes : *Mashreq* – Égypte, Iraq, Jordanie, Liban, Palestine, Syrie; *Maghreb* – Algérie, Libye, Maroc, Tunisie; *Conseil de coopération du Golfe (CCG)* – Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman et Qatar; et *pays arabes les moins avancés* − Comores (voir encadré de la figure 1), Djibouti, Mauritanie, Somalie, Soudan, Yémen.

Figure 1
Carte de la région arabe

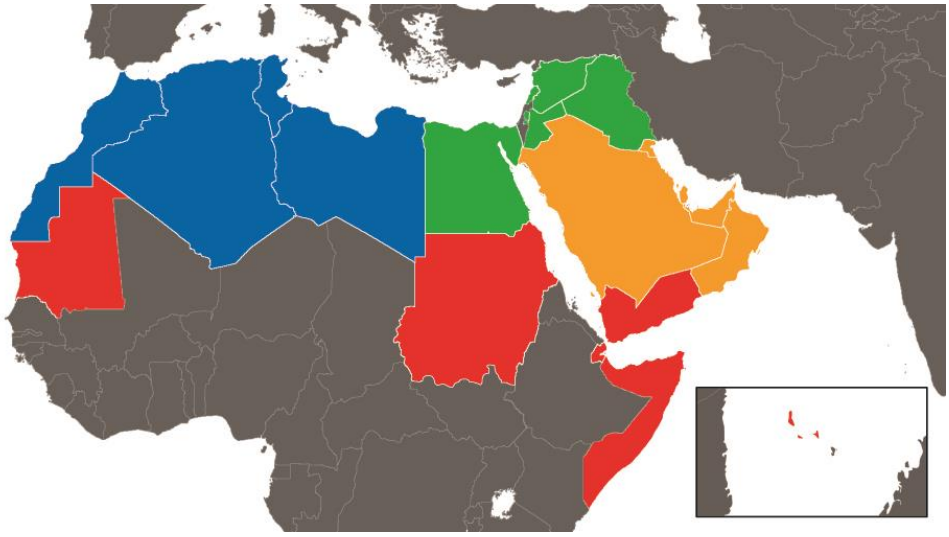

16. Les deuxième et troisième parties examinent les tendances de l'urbanisation et du développement depuis la Conférence Habitat II et met en lumière l'impact de la dynamique de l'urbanisation spécifique à la région. Les principaux sujets abordés sont la jeunesse de la population, l'importance des envois de fonds des travailleurs expatriés dans l'impulsion de l'expansion urbaine, notamment la propagation d'implantations sauvages et l'effet des nombreux conflits sur les déplacements forcés, à la fois à l'intérieur des pays et au-delà de leurs frontières.

17. La quatrième partie présente l'évolution de la région vers une économie à prédominance urbaine. Elle décrit l'évolution de la dynamique de la croissance et les réponses des différents gouvernements nationaux pour tenter d'équilibrer l'aménagement de l'espace aux niveaux national et local, et de gérer la croissance dans un cadre intégré.

18. La cinquième partie traite de l'urbanisation et de l'équité sociale. Elle évalue l'impact de l'urbanisation rapide de la région sur la qualité de la vie urbaine et la disponibilité d'espaces ouverts, la sécurité alimentaire, l'inclusion sociale, le rôle des femmes et l'attention portée aux besoins des personnes handicapées. Alors que les États arabes ont fait des progrès vers un développement urbain inclusif, l'inégalité sociale continue de produire la fragmentation de l'espace urbain (mise en lumière en particulier par les manifestations de 2011).

19. La sixième partie traite des effets potentiels des changements climatiques sur la région. Les possibles manifestations sous-régionales sont décrites et les mesures d'adaptation et les transitions vers l'énergie propre proposées par les gouvernements sont évaluées. Le chapitre traite également des effets de l'urbanisation sur l'environnement naturel et bâti, y compris la santé humaine et la demande accrue en eau, la gestion des déchets et les services urbains de base.

20. La septième partie analyse l'évolution de la gouvernance urbaine, et la mesure dans laquelle les politiques de décentralisation ont été en mesure de répondre efficacement à l'urbanisation rapide de la région. Le rôle croissant des administrations locales dans certains pays est évalué afin de déterminer les contraintes pesant sur les ressources institutionnelles, financières et humaines qui entravent la dévolution de l'aménagement urbain et les capacités de gestion à l'échelon local. La participation croissante de la société civile dans la prestation de services sociaux fait l'objet d'une attention particulière, ainsi que leur rôle de sensibilisation accrue aux questions des espaces publics ouverts et de l'environnement.

21. La huitième partie résume les principales questions examinées dans le rapport et propose des messages clefs régionaux pour éclairer le processus mondial conduisant à l'élaboration et à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

II. Urbanisation et développement

22. Les États arabes ont fait de grands progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. L'amélioration des taux de scolarisation et de la parité des sexes dans l'éducation en plus des résultats en termes de santé humaine et d'éducation dans les villes a permis à bien des personnes de sortir de la pauvreté urbaine. Il existe cependant encore des disparités spatiales entre les zones urbaines et les établissements ruraux et au sein des zones urbaines, ainsi que des différences

sous-régionales en ce qui concerne l'égalité des sexes et la gestion durable des ressources. En outre, un facteur critique entravant l'évolution du développement humain est actuellement la menace à la sécurité humaine résultant des conflits prolongés dans la région. Le rétablissement de la paix et de la stabilité est une condition préalable à l'amélioration du développement humain en tirant parti des ressources de la région, y compris des promesses inhérentes à sa grande cohorte de jeunes.

23. Les défis et les priorités de la région arabe en matière d'urbanisation et de développement sont reflétés dans l'adoption récente du Programme de développement durable à l'horizon 2030[1]. Le programme comprend 17 objectifs de développement durable qui veillent à garder l'attention des Objectifs du Millénaire pour le développement sur l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes (Assemblée générale des Nations Unies, 2015). Les objectifs de développement durable mettent l'accent sur l'interdépendance des questions de développement et couvrent des sujets qui ne sont pas pleinement pris en compte dans les Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'égalité, la gouvernance et la durabilité, en s'attachant à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît que, même si les objectifs sont universels, chaque pays doit faire face à ses propres réalités, capacités et politiques : chaque pays est fermement aux commandes du point de vue de la définition des objectifs, de l'élaboration de politiques et du suivi et de l'établissement de rapports sur les progrès accomplis.

24. Bien que les 17 objectifs de développement durable aient tous un rapport avec les villes, l'objectif 11 est particulièrement pertinent, son idée-force étant qu'il faut « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient inclusifs, sûrs, résilients et durables », et, d'ici 2030, « promouvoir une urbanisation inclusive et durable et améliorer les capacités de participation à la planification et à la gestion intégrée et durable des établissements humains dans tous les pays ». La compréhension de la dynamique des établissements urbains dans la région arabe est un premier pas vers la réalisation de cet objectif.

III. Urbanisation et démographie

25. Depuis la Conférence Habitat II, la majorité des pays de la région arabe ont connu une augmentation notable de la proportion de leur population urbaine. L'expansion géographique des villes et des agglomérations dans cette région essentiellement semi-aride a souvent conduit à la perte de terres agricoles productives en faveur de l'urbanisation.

26. Alors que le taux d'urbanisation de la région est relativement élevé, de grandes différences existent entre les différentes sous-régions et à l'intérieur de chaque pays, en raison de la politique d'aménagement de l'espace, de la géographie, de la végétation, des pratiques agricoles, des traditions culturelles et, plus récemment, des mouvements et concentrations de populations dus aux conflits et à l'insécurité dans la région.

27. S'attaquer aux problèmes liés au développement urbain dans la région arabe nécessite des stratégies globales de développement national qui reconnaissent les liens inextricables qui existent entre la production alimentaire, la consommation d'eau et d'énergie dans une région où ces questions sont indissociables. Une telle stratégie doit également reconnaître que l'incapacité des zones rurales à relever les défis du développement de manière adéquate est l'un des principaux moteurs de la croissance urbaine. Les politiques nationales doivent traiter à la fois les questions de développement rural et urbain pour proposer des stratégies résilientes susceptibles de créer des synergies entre des domaines et des secteurs donnés.

28. L'urbanisation dans de nombreux pays de la région s'est poursuivie à un rythme rapide du fait du maintien des taux de natalité élevés, des mutations économiques ou des changements environnementaux (figure 2). En 1996, les pays du Conseil de coopération du Golfe figuraient déjà parmi les pays les plus urbanisés du monde. Depuis les années 90, la composition démographique de leur population urbaine a changé étant donné que leur besoin en travailleurs expatriés a augmenté en raison de vastes projets de développement urbain. À l'exception de Djibouti qui fonctionne essentiellement comme une ville-État, les pays les moins avancés qui étaient parmi les moins urbanisés du monde arabe et avaient enregistré une légère augmentation dans les proportions de leur population urbaine depuis 1996 ont commencé à s'urbaniser rapidement. En 2050, 50 % ou plus de la population de tous les États arabes (sauf les Comores) vivront dans des zones urbaines. Cela représente un immense défi et exigera des stratégies de gestion de la croissance et des politiques appropriées qui sont exposées dans l'ensemble du rapport.

[1] A/RES/70/1.

Figure 2
Population urbaine en tant que pourcentage du total dans chaque sous-région (1996, 2014, 2050)

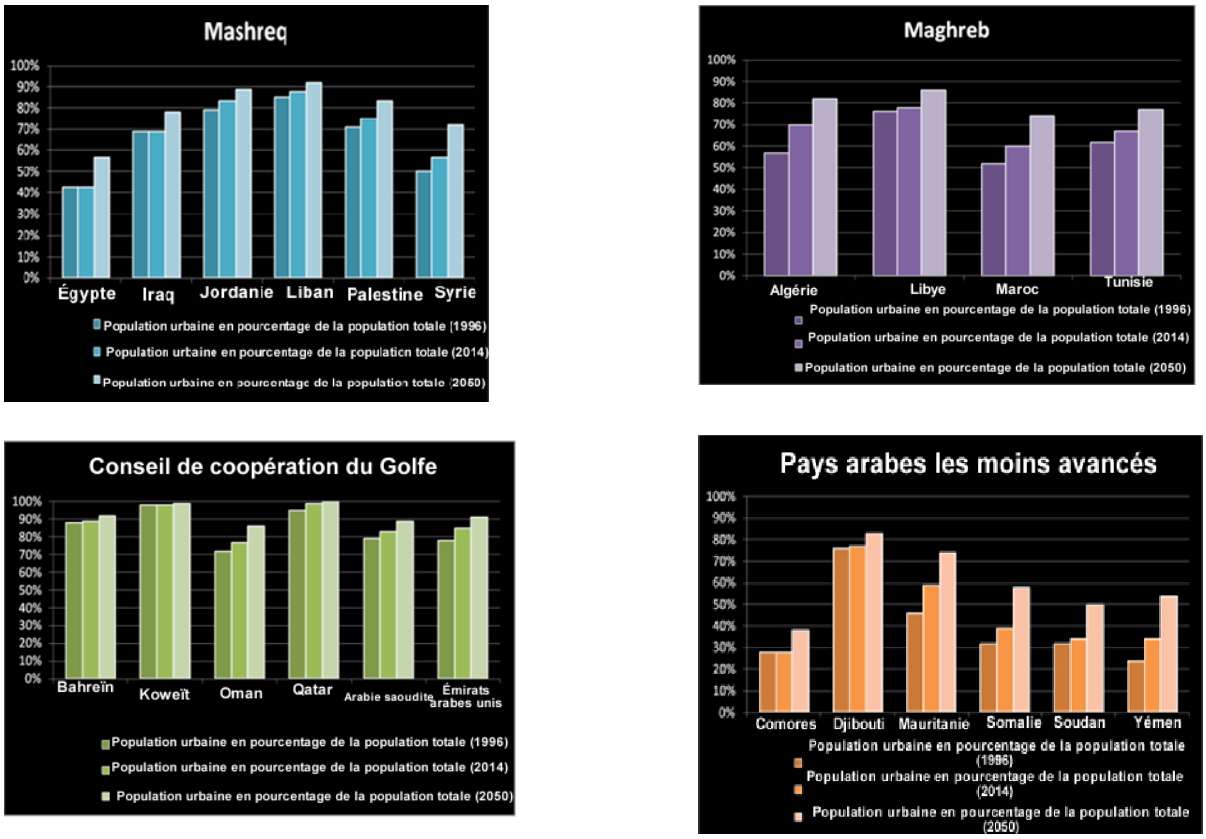

Source : Données de 1996 de la Banque mondiale 2015a; données de 2014 et 2050 du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies (DAES ONU), 2014; les données de 1996 pour le Soudan incluent le Soudan du Sud.

29. La continuité historique des villes millénaires du Mashreq témoigne de leur place principale dans les politiques d'aménagement de l'espace et les structures urbaines de la sous-région, se soldant par une croissance continue dans les métropoles. Amman, Bagdad, Le Caire et Beyrouth, par exemple, représentent 21 %, 27 %, 48 % et 55 % de la population urbaine de leur pays respectif (Banque mondiale, 2015a). Le Caire est la plus grande ville et sert de point d'ancrage à la seule mégazone urbaine de la région arabe : le corridor Le Caire-Alexandrie.

30. Il convient de mentionner que les données sur les villes ne sont pas harmonisées dans l'ensemble de la région, car la définition des zones urbaines est différente d'un pays à l'autre. La plupart des pays utilisent une combinaison d'informations quantitatives, comme un seuil de population, et d'informations qualitatives, comme l'importance économique ou administrative d'une ville dans un contexte national. Au fil des décennies, les critères quantitatifs et qualitatifs ont évolué dans de nombreux États arabes. En Mauritanie, par exemple, le seuil de population en zone urbaine est passé de 5 000 habitants ou plus en 1988 à 10 000 habitants ou plus en 2000. D'autres exemples de critères qualitatifs sont la prédominance d'une activité économique non agricole en Algérie, les centres administratifs des préfectures aux Comores et les localités d'importance administrative et/ou commerciale au Soudan.

Tableau 1
Définition du terme «urbain» dans les statistiques démographiques nationales

Critères quantitatifs	*Critères qualitatifs*	*Combinaison de critères quantitatifs et qualitatifs*
Arabie saoudite (5 000 habitants ou plus); Bahreïn (2 500 habitants ou plus); Liban (5 000 habitants ou plus); Qatar (5 000 habitants ou plus); Tunisie (5 000 habitants ou plus)	Djibouti (la capitale et les populations sédentaires de certains districts); Égypte (gouvernorats spécifiques et frontaliers; capitales des gouvernorats; capitales des districts); Émirats arabes unis (neuf villes ou agglomérations); Iraq (municipalités); Libye (Tripoli et Benghazi et parties urbaines d'autres municipalités); Yémen (capitales des 17 gouvernorats et d'autres villes)	Algérie, Comores, Jordanie, Koweït, Maroc, Palestine, Oman, Somalie, Soudan, Syrie

Source : DAES ONU, 2014.

31. La question de l'harmonisation des données pour une meilleure comparaison et analyse ne se limite pas au monde arabe; elle n'est pas non plus limitée au domaine de la démographie urbaine. Afin d'évaluer plus précisément les besoins des citoyens les plus vulnérables, les pays de la région auraient tout à gagner à améliorer la collecte et la ventilation des données, y compris les informations sur l'éducation, le statut socio-économique, l'appartenance ethnique, le sexe, la religion, la nationalité, etc. La capacité à appliquer une réforme statistique est fortement tributaire du contexte institutionnel du bureau de la statistique et de sa gouvernance, des ressources qui y sont allouées et de la présence d'un personnel qualifié. Dans des situations de conflit et d'après conflit, la capacité des organismes statistiques à remplir leur mandat pour produire des statistiques responsables et transparentes est compromise.

A. Jeunesse

32. Depuis les années 70, les progrès réalisés dans les soins de santé, en particulier chez les nourrissons et les mères ont fait augmenter les taux bruts de natalité. Alors que la transition démographique a accompagné le développement dans de nombreux États arabes (entraînant une baisse des taux de mortalité), les taux de fécondité sont restés élevés et ont même diminué de manière moins spectaculaire que lors des précédentes décennies, en particulier dans les pays arabes les moins avancés. Cela a abouti à des pyramides des âges très jeunes dans le monde arabe, où en 2011 plus de la moitié de la population avait moins de 25 ans (CESAO, 2011).

Figure 3
Taux de fécondité, nombre total de naissances par femme dans les États arabes

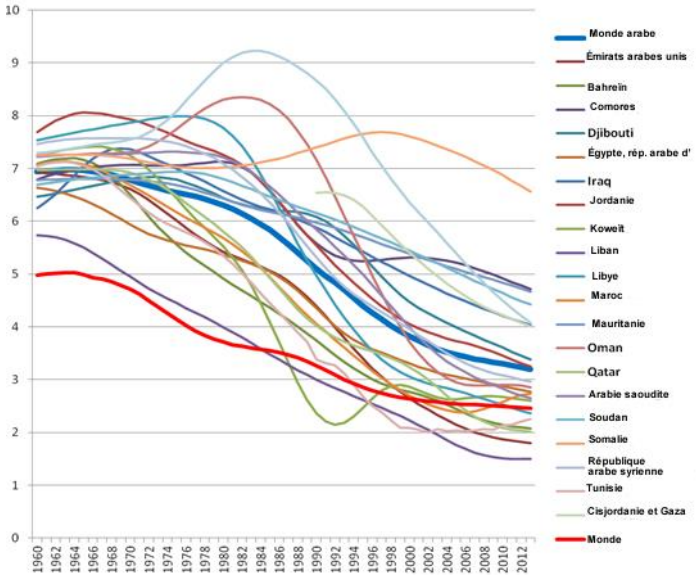

Source : Données de la Banque mondiale 2015a.

33. Étant donné que de plus en plus de jeunes affluant vers les villes à la recherche de possibilités d'éducation et d'emploi, les politiques urbaines devront tirer parti de la jeunesse de leur population composée d'un nombre croissant de jeunes citadins instruits et sans emploi. Cela a représenté un défi important dans plusieurs pays compte tenu de l'ampleur de l'explosion démographique des jeunes associée à la lutte permanente contre la pauvreté et aux conflits armés. Les taux de chômage sont souvent plus élevés dans les zones urbaines et touchent les femmes de manière disproportionnée. Les traditions culturelles, la mobilité limitée et d'autres facteurs limitent davantage la mobilité des jeunes diplômées et, donc, leur capacité à entrer sur le marché du travail.

34. La situation actuelle dans la région arabe survient après une longue période de baisse du chômage des jeunes depuis 1995. Vers 2010 (coïncidant avec la tourmente), la situation a commencé à se détériorer et n'a pas été en mesure de se rétablir. Il est intéressant de noter que les taux de chômage des jeunes sont plus élevés dans les classes moyennes, ce qui montre qu'il existe un décalage entre les connaissances et les compétences acquises grâce à l'éducation et les exigences d'un marché du travail dynamique au sein de l'économie régionale et mondiale. L'incapacité à créer des débouchés pour les jeunes risque de compromettre la sécurité urbaine et la stabilité nationale, comme l'ont montré les troubles de 2011 et les événements ultérieurs.

35. De nombreux pays de la région ne considèrent plus la jeunesse urbaine comme un groupe en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion. Leurs gouvernements ont élaboré des politiques indépendantes en faveur de la jeunesse et mis en place des organes pour la comprendre et répondre à ses besoins, en particulier pour éclairer les politiques relatives à l'éducation, la formation et l'emploi dans les pays directement touchés par les événements de 2011. La politique tunisienne en faveur de la jeunesse en est un exemple. La Jordanie, premier pays à élaborer une politique nationale de la jeunesse dans la région en 2005, a reconnu la nécessité d'établir des liens plus étroits entre les systèmes d'enseignement et de formation et le marché du travail, et de comprendre les besoins spécifiques des jeunes en milieu urbain afin qu'ils deviennent de véritables acteurs et participants dans la vie politique, économique, sociale et culturelle de la région (Jordanie, 2005 et 2014). L'amélioration de l'employabilité des jeunes est aussi une priorité pour le Maroc et la vision de l'Iraq pour sa jeunesse urbaine consiste en partie à s'assurer que la stratégie en matière d'éducation et les investissements connexes sont bien compatibles avec les besoins du marché du travail (Iraq, 2014).

36. Les besoins de la jeunesse urbaine dans de nombreux pays du Conseil de coopération du Golfe et des pays arabes les moins avancés sont principalement établis et traités par les ministères nationaux et les organismes spécialisés de l'administration centrale. Les services des organismes spécialisés dans la jeunesse, tels que la Présidence générale de la protection de la jeunesse en Arabie saoudite, mettent généralement l'accent sur le sport et les activités sociales et culturelles pour les jeunes dans les villes et les agglomérations. La politique de la jeunesse telle que décrite dans le neuvième Plan de développement de l'Arabie saoudite (2010-2014), par exemple, demande l'élargissement des possibilités sportives pour les femmes dans le cadre approprié des valeurs sociales du Royaume (Arabie saoudite, Ministère de l'économie et de la planification, 2009). Toutefois, la possibilité des femmes à participer pleinement à certains de ces programmes sociaux demeure limitée.

37. La taille et les caractéristiques de la cohorte de jeunes dans le monde arabe ont des répercussions importantes sur la politique économique nationale, mais aussi sur l'aménagement urbain et la gouvernance, en particulier pour ce qui est de la demande future de logements. En tant que futurs citoyens de leurs villes, les jeunes ont le droit et le devoir de participer et de contribuer à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi du Nouveau programme pour les villes dans le monde arabe. Ils n'ont pas pris part à la mise en œuvre des principes du Programme pour l'Habitat, même si, comme l'ont démontré les événements récents et les troubles civils dans la région, ils ont bien pris conscience de l'importance de leur participation à la vie politique. Même si seulement l'Égypte, la Jordanie, la Tunisie et le Yémen ont mis en place des commissions législatives consacrées à la question de la jeunesse, le secteur de la société civile a vu proliférer des organisations axées sur les priorités des jeunes citadins au cours des dernières années. En 2009, le Liban et l'Iraq ont créé des parlements de jeunes nationaux pour promouvoir le sens civique et les capacités de leadership (CESAO, 2011). La jeune génération a démontré qu'elle était capable d'exploiter les technologies de l'information et des communications et cette capacité pourrait offrir davantage de possibilités de participation et influencer les politiques relatives au développement urbain durable.

38. En outre, l'effet des conflits prolongés sur la tranche d'âge des 18 à 30 ans semblerait être plus prononcé dans certains pays, sur les hommes qui ont été appelés sous les drapeaux ou ont volontairement rejoint les milices. Des déséquilibres dans les rapports d'âge et hommes-femmes sont apparus en Iraq et Syrie. Les jeunes déplacés par la violence et les guerres ont dû trouver un travail quotidien rémunéré pour subvenir aux besoins de leur famille, comme cela est le cas des réfugiés syriens en Jordanie, au Liban et dans la région du Kurdistan en Iraq. Les conflits et les violences ont

également eu un effet important sur les femmes et les jeunes filles. Le nombre de mariages des enfants a augmenté chez les filles syriennes réfugiées de moins de 18 ans en Jordanie, passant de 12 % en 2011 (semblable aux chiffres de la Syrie d'avant-guerre) à 25 % en 2013. Ce phénomène s'explique par les pressions pesant sur les ménages syriens découlant d'un manque de ressources économiques et du désir de protéger leurs jeunes femmes. Il a souvent eu des conséquences négatives sur la santé et l'éducation, et entraîne des violations des droits des femmes et des enfants (Save the Children, 2014).

B. Conflits et déplacements forcés

39. Depuis la Conférence Habitat II en 1996, la région arabe a dû faire face à diverses situations de conflit et d'après-conflit. Neuf de ses 22 pays ont vécu au moins un conflit entre 2009 et 2013, ce qui a entraîné l'affaiblissement de l'état de droit, la diminution de la capacité opérationnelle de la prestation de services, la propagation des logements informels et de l'accaparement des terres, l'augmentation des niveaux de criminalité et la diminution de la sécurité (CESAO, 2014).

40. Fin 2014, le nombre total de déplacements avait atteint un niveau record dans le monde, avec 59,9 millions de personnes qualifiées de réfugiés, de personnes déplacées ou de demandeurs d'asile, dans une large mesure en raison des conflits dans la région arabe (HCR, 2015a). La crise syrienne a largement contribué à cette augmentation au cours des dernières années, renforcée par les conflits en cours en Somalie, au Soudan et au Yémen et par l'instabilité persistante en Iraq et en Libye. Les Palestiniens constituent la plus grande population de réfugiés au monde.

41. Les changements climatiques, avec une fréquence et une ampleur croissante des saisons sèches, ont également provoqué des déplacements de population au cours des 20 dernières années et continuent d'être l'un des multiples facteurs qui expliquent l'exode rural dans de nombreux pays. Les enfants et les jeunes représentent aujourd'hui une part importante des personnes déplacées dans la région arabe, dont beaucoup vivent dans des conditions qui menacent leur droit à la sécurité, à l'éducation et à l'accès aux soins de santé, entre autres services de base indispensables à leur développement.

Figure 4
Déplacements forcés dans le monde et principaux événements (1989–2013)

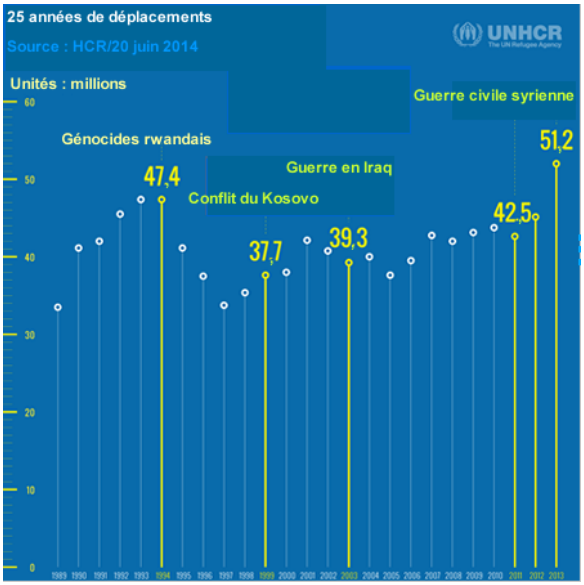

Source : HCR, 2014a.

42. Les déplacements forcés posent des problèmes humains et environnementaux. Dans certains pays, les camps restent la seule politique viable pour garantir l'accès à l'asile, en particulier pour les réfugiés internationaux (HCR, 2014c). Alors que les camps peuvent présenter des avantages du point de vue de la coordination des services fournis dans les situations d'urgence, l'expérience des pays arabes a été marquée, dans de nombreux cas, par une surpopulation rapide soulevant des problèmes d'assainissement et favorisant l'apparition d'épidémies, les inondations, les incendies et l'insécurité, en particulier pour les femmes et les filles (CESAO et Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2015). Actuellement, la majorité des personnes déplacées vivent en dehors de camps, en particulier dans des villes.

C. Personnes déplacées

43. Fin 2014, il y avait en Syrie 7,6 millions de personnes déplacées, plus que dans un quelconque autre pays. L'Iraq et le Soudan présentent les troisième et quatrième populations les plus élevées de personnes déplacées (plus de 3,2 millions et 3,1 millions respectivement) (HCR, 2015a). Les déplacements internes sont devenus l'une des caractéristiques des conflits du XXI^{e} siècle et exigent, à leur tour, de nouveaux mandats et dispositifs interinstitutions (dont plusieurs ont été mis au point dans les années 90 et 2000). Les Principes directeurs relatifs aux déplacements à l'intérieur de leur propre pays présentés au Comité des droits de l'homme des Nations Unies en 1998 reconnaissent les droits des personnes déplacées. Si certaines personnes déplacées se réfugient dans des camps ou des centres collectifs (souvent gérés par des organisations humanitaires internationales), elles sont de plus en plus nombreuses à s'installer dans les villes, où il est de plus en plus difficile de les différencier des pauvres des zones urbaines locales (Observatoire des situations de déplacement interne [IDMC], 2015).

44. En Syrie, en octobre 2014, la province d'Alep était la province qui accueillait la plus grande population de personnes déplacées (près de 2 millions de personnes). Damas, la capitale, en a accueilli 400 000 de plus (IDMC, 2014). En Iraq, selon les estimations, le nombre total de personnes déplacées a atteint près de 4 millions de personnes en juin 2015, nombre d'entre elles ayant fui vers les centres urbains comme Bagdad ou Erbil, dans la région du Kurdistan. Dans la province d'Anbar, la majorité des personnes déplacées se trouvaient dans leur province d'origine, et avaient fui à Fallouja et Ramadi, les deux centres urbains à plus forte croissance dans le pays (Serageldin et collaborateurs, 2014).

45. Outre les déplacements massifs dans le Mashreq, les guerres civiles en Libye, au Soudan et au Yémen ont déplacé de force des millions de personnes en plusieurs vagues. Le conflit prolongé au Darfour, les retombées de la violence au Soudan du Sud et des catastrophes naturelles ont accru la population de personnes déplacées au Soudan à plus de 3,1 millions de personnes au début 2015. Le conflit en Libye a déplacé environ un demi-million de personnes en 2011 et un demi-million de plus en 2014 lorsque la violence a atteint les camps urbains (CESAO et OIM, 2015).

46. D'une manière générale, les personnes déplacées dans la région ont tendance à se concentrer dans les zones urbaines en quête de sécurité et des perspectives économiques que les villes peuvent offrir. Au Soudan, on a estimé en 2008 que 18 à 23 % de la population urbaine de Khartoum était formée de personnes déplacées, sans compter les personnes qui vivent dans des camps (Jacobsen, 2008). Selon le HCR, la grande majorité des personnes déplacées au Yémen ne vit pas dans les camps, mais dans des chambres louées ou dans des implantations sauvages, exacerbant les problèmes liés à l'inadéquation des logements, de l'accès aux services urbains de base et des modes de développement durable (HCR, 2015).

47. Dans les situations de conflit prolongé qui engendrent un grand nombre de déplacements, les besoins des personnes déplacées deviennent complexes avec des effets à long terme sur les communautés d'accueil. La pression exercée sur les autorités locales a entraîné la prise en charge des services urbains de base par des acteurs humanitaires; il s'agit notamment de services de santé et d'éducation fournis par des institutions religieuses et des entités privées, et de la collecte des déchets (ONU-Habitat, 2014a). La présence d'un grand nombre de personnes déplacées fait grimper les coûts de logement; de ce fait, les possibilités de logement préférées sont, entre autres, de vivre chez des parents et des amis ou la location auprès des familles d'accueil. Au fur et à mesure que s'épuise l'épargne des familles, les conditions de logement de nombreux ménages continuent de se détériorer, forçant les familles à partager des logements individuels ou à vivre dans des logements inachevés et des logements de fortune.

48. Les solutions des personnes déplacées diffèrent de celles pour des réfugiés, étant donné que les premières sont des citoyens du pays dans lequel elles sont déplacées. Certains pays ont adopté des politiques pour la gestion des déplacements internes. L'Iraq a mis au point, en 2008, une politique nationale relative aux déplacements qui a élargi les options d'occupation des terres afin de faciliter l'accès des personnes déplacées à la terre et garantir leurs droits à un logement convenable (Iraq, 2014). Le Yémen était le deuxième pays de la région arabe à adopter une telle politique en juin 2013, sa principale réalisation ayant été la mise en place d'un cadre juridique favorisant la primauté du volontariat pour l'intégration, la réinstallation ou le rapatriement.

49. La situation des populations déplacées dans la région est dynamique et est liée à l'évolution des différents conflits à l'origine de tels déplacements. Les nouvelles considérations des politiques d'urbanisme qui ne tiennent pas compte des Principes directeurs relatifs aux déplacements à l'intérieur de leur propre pays du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et du Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays du Comité permanent interorganisations (CPI) risquent de négliger ou d'exclure les besoins des personnes déplacées en ce qui concerne leur accès au logement, aux services et aux moyens de subsistance et de

compromettre la stabilité locale et régionale. Aujourd'hui, la question des solutions durables pour les personnes déplacées revient principalement à assurer la sûreté et la sécurité à long terme et à protéger des droits tels que le droit au retour et à la restitution des terres ou des biens garanti par les principes Pinheiro[2]. Les capacités et les ressources nécessaires pour les administrations locales et centrales sont une composante essentielle des solutions durables pour assurer un accès pérenne à la terre et aux services pour les personnes déplacées.

D. Réfugiés

50. Les conflits en Iraq, en Libye, en Somalie, au Soudan, en Syrie et au Yémen, et l'occupation de la Palestine ont contribué à créer une crise des réfugiés prolongée, dont les effets se font sentir dans le monde entier. En 2014, la Syrie est devenue le pays de départ du plus grand nombre de réfugiés au monde. Les réfugiés syriens sont principalement partis à la recherche de sécurité, d'un refuge et de services dans les villes des pays voisins, à savoir la Turquie (2,62 millions de personnes), le Liban (1,07 million de personnes) et la Jordanie (635 000 personnes) (HCR, 2015b). La proportion de réfugiés diminuant dans les camps, les villes hôtes se heurtent à la difficulté d'assurer le logement, les services urbains de base et des emplois à cet afflux de réfugiés.

51. Fin 2014, le Liban et la Jordanie faisaient partie des 10 principaux pays d'accueil de réfugiés dans le monde et occupaient respectivement la première et la deuxième place, respectivement, en termes du nombre de réfugiés accueillis pour 1 000 habitants (HCR 2015a). D'autres États arabes accueillant des réfugiés syriens sont notamment l'Iraq (245 000), l'Égypte (118 000) (HCR, 2015b). Alors qu'en Syrie les déplacements sont subits, la Palestine est le pays d'origine de la plus grande et la plus longue crise des réfugiés. En 1995, 2,8 millions de Palestiniens déplacés étaient enregistrés auprès de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), chiffre qui est aujourd'hui passé à 5,1 millions (HCR, 1995; HCR, 2015a). Depuis la dernière décennie du XX^{e} siècle, le retour de réfugiés vers les villes palestiniennes a diminué en partie en raison du maintien de l'occupation, des conflits, des démolitions de logements et des confiscations de terres (Autorité nationale palestinienne, 2010). La non-reconnaissance par Israël de leur droit au retour a contribué au maintien de leur statut de réfugié, situation qui pourra seulement être réglée par une résolution du conflit.

52. Depuis 1995, les retours des réfugiés à l'échelle mondiale ont touché leur plus bas niveau, seulement 100 000 réfugiés retournant vers leur pays d'origine en 2014, dont près de 11 000 vers l'Iraq et un peu plus de 13 000 vers le Soudan (HCR, 2015). L'évolution de la nature des conflits dans la région et les événements qui se sont déroulés ont gravement compromis la possibilité des réfugiés provenant d'Iraq et de Syrie à revenir chez eux. La croissance rapide du nombre de réfugiés originaires de Syrie au cours des quatre dernières années a mis à rude épreuve les systèmes d'asile locaux et internationaux, le fait de rendre pérennes les solutions d'accueil des ménages réfugiés devenant des processus de plus en plus longs et souvent difficiles, alors que la longue durée du conflit a conduit de nombreux réfugiés syriens à rechercher une plus grande sécurité et de meilleures conditions de vie en Europe. La nature du conflit complique la situation actuelle des réfugiés, étant donné que le retour volontaire des réfugiés syriens dépend de la capacité du pays déchiré par la guerre à retrouver la paix et la sécurité.

53. Les autorités nationales et locales sont des acteurs clefs dans le traitement des populations de réfugiés, dont une proportion croissante (actuellement 59 % des réfugiés dans le monde et plus de la moitié des personnes déplacées dans le monde) ne sollicite plus un refuge temporaire et vit en milieu urbain (Crawford et collaborateurs, 2015). En Jordanie, environ 85 % des réfugiés syriens vivent en dehors des camps, principalement dans les gouvernorats du nord. Plus de 50 % des réfugiés se sont installés dans les gouvernorats d'Amman et d'Irbid et 20 % de plus à Mafraq et à Zarqa (Jordanie, 2015). L'un des principaux problèmes rencontrés par les réfugiés syriens concerne la différence entre le revenu qu'ils peuvent tirer de leurs activités économiques limitées et le coût de la vie, par exemple, les prix élevés des denrées alimentaires et les loyers en augmentation. Des études publiées en avril 2013 ont montré qu'à Mafraq, 86 % des réfugiés syriens vivaient dans une maison ou un appartement dont la location s'élevait en moyenne à 136 JOD (190 dollars), comparé à leur revenu mensuel moyen de 140 JOD (195 dollars), ce qui leur laisse peu de ressources pour couvrir leurs autres besoins essentiels (UNICEF, HCR; REACH, 2013; CARE, 2013). La vulnérabilité des ménages réfugiés est exacerbée par la courte durée des contrats de location précaires. La réponse stratégique du secteur national du logement de la Jordanie met l'accent sur les interventions qui renforcent la manière dont le secteur du logement urbain peut répondre aux besoins fondamentaux à la fois des réfugiés et de

[2] Principes concernant la restitution des logements et des biens dans le cas des réfugiés et des personnes déplacées.

la population locale en mettant sur le marché des logements vétustes ou inachevés en partenariat avec le secteur privé local par le biais d'un appui aux concepteurs jordaniens, des banques, et par le renforcement de la capacité de crédit des ménages.

54. Outre les pressions exercées sur le secteur du logement, l'apparition rapide de la crise syrienne et son ampleur ont dépassé la capacité des autorités locales à gérer efficacement ses conséquences pour les villes. Le surpeuplement, la rareté de l'eau et les modes de colonisation spontanés ont eu des répercussions négatives sur les conditions de vie et l'environnement. Le Gouvernement libanais estime que plus d'un million de réfugiés syriens louent leur logement ou résident dans des implantations sauvages dans 1 000 municipalités, où ils représentent environ 25 % de la population dans des communautés d'accueil. Fin 2014, on estimait que 55 % des réfugiés vivaient dans des logements ne répondant pas aux normes et dans des implantations sauvages (Liban et Nations Unies, 2014). Les ménages dirigés par des femmes sont plus susceptibles de vivre dans des logements ayant un d'approvisionnement en eau et un assainissement insuffisants et de payer un loyer sensiblement moins élevé que celui des ménages dirigés par un homme (Programme alimentaire mondial, Fonds des Nations Unies pour l'enfance et HCR, 2014).

55. En Jordanie et au Liban, les pauvres des zones urbaines vivant dans des communautés d'accueil sont défavorisés par le fait que les réfugiés acceptent de toucher des salaires inférieurs et de payer des loyers plus élevés. En revanche, les entreprises et les propriétaires tirent profit de cette nouvelle demande d'emplois et de logements locatifs. Les disparités croissantes dans les revenus générées par ces crises peuvent avoir des conséquences durables sur la résilience des villes et affecter la capacité des communautés d'accueil à absorber les chocs et à s'en relever durablement. L'eau, l'assainissement et les réseaux électriques de nombreuses villes d'accueil libanaises n'ont pas été en mesure de suivre la croissance péri-urbaine des implantations sauvages provoquée par l'afflux de réfugiés. Cependant, avec une bonne gestion, les compétences apportées par les réfugiés et les personnes déplacées aux communautés d'accueil peuvent être mises à profit comme catalyseurs du développement. Les pays d'accueil européens comme l'Allemagne et l'Italie ont commencé à élaborer et à mettre en œuvre des politiques visant à offrir des logements abordables dans les régions présentant un déclin démographique.

56. Comme le nombre des personnes déplacées continue d'augmenter et les réfugiés parcourent des distances de plus en plus de longues en quête de sécurité et de possibilités de recouvrer leurs moyens d'existence, il est nécessaire d'élaborer de nouvelles solutions transnationales. La coopération régionale, notamment par le biais du Plan de gestion régionale de la situation des réfugiés syriens[3] est devenue un cadre de coordination nécessaire pour les gouvernements et le secteur humanitaire afin de fournir une assistance pendant le conflit syrien et améliorer la résilience des zones touchées. De nouvelles modalités d'assistance et de partenariat ont aussi vu le jour, par exemple les programmes de transferts monétaires et les approches par zone qui intègrent les apports des communautés d'accueil elles-mêmes. Le Plan de gestion régionale 2014 a été le premier à intégrer un soutien aux collectivités locales par le biais du renforcement des capacités institutionnelles (HCR, 2014b). En outre, les autorités nationales qui ont la mainmise sur les budgets municipaux devraient fournir des fonds aux municipalités à la hauteur des problèmes rencontrés et des orientations générales claires pour leur permettre d'agir.

57. Alors que la recherche de la paix se poursuit dans la région et que des solutions aux effets négatifs sur les personnes des guerres, de l'occupation et des conflits prolongés sont mises au point par les États arabes, un engagement renouvelé aux principes de la protection et de l'assistance humanitaire est nécessaire pour accroître la solidarité régionale et mondiale dans le domaine de la gestion des déplacements forcés. Les pressions que le prolongement des situations de réfugiés et de déplacements exerce sur la prestation de services urbains doivent être sérieusement prises en compte étant donné que le secteur humanitaire coordonne son action avec la participation des autorités locales et des communautés d'accueil. Le premier Sommet mondial sur l'action humanitaire tenu en mai 2016 à Istanbul peut être considéré comme une plateforme utile pour générer des solutions viables et des mécanismes de coopération conformément au Nouveau Programme pour les villes qui examine des solutions durables pour les personnes déplacées. Les acteurs urbains, les ministères sectoriels traitant des affaires urbaines, les autorités locales et les organisations de la société civile œuvrant en zone urbaine seront essentiels pour la localisation de l'action humanitaire et la préparation à la gestion de crises de réfugiés occupant de plus en plus l'espace urbain. Comme cela a été souligné dans un rapport important sur les migrations, les déplacements de population et le développement dans le contexte d'une région arabe en constante évolution, les administrations locales, la société civile et les urbanistes sont les mieux placées pour identifier les besoins et les priorités des migrants forcés et des populations

[3] Le premier plan de gestion régionale a été annoncé en mars 2012.

d'accueil afin d'adapter les stratégies de développement urbain en fonction de la situation locale (CESAO et OIM, 2015).

E. Migration vers les villes

58. L'exode rural a été un moteur important de la multiplication par quatre de l'urbanisation dans la région arabe entre 1970 et 2010. Le Programme pour l'habitat a plaidé en faveur des politiques cherchant à soulager la pression exercée sur les villes en mettant fin à l'exode rural grâce à une augmentation des investissements et à l'extension de la prestation de services de base aux zones rurales. Si bon nombre de ces programmes ont été exécutés, peu d'entre eux ont eu une incidence sur la migration. De ce fait, plusieurs organisations internationales cherchent à rendre les processus migratoires plus efficaces et à permettre aux pauvres d'avoir accès aux avantages socioéconomiques présents dans les zones urbaines (Nations Unies, 2014). Il apparaît de plus en plus clairement que les politiques de développement rural doivent être encouragées, tout en renforçant les politiques régionales et urbaines susceptibles d'orienter les flux de population vers des nœuds stratégiques et de nouveaux pôles de croissance le long des couloirs de développement.

59. Dans la région arabe, l'exode rural est le résultat de plusieurs facteurs d'incitation et de dissuasion. Le développement économique grâce à des investissements dans les industries et les secteurs urbains, et les moyens de subsistance qu'ils offrent attirent les migrants ruraux, tandis que les pénuries d'eau et les sécheresses endémiques, ainsi que la modernisation du secteur agricole poussent de nombreux ruraux à abandonner leurs moyens de subsistance fondés sur l'agriculture. Tant que les disparités entre zones urbaines et zones rurales persistent, les familles et les personnes cherchant un plus large accès aux activités rémunératrices, à de meilleurs services et à une meilleure qualité de vie continuent d'affluer vers les villes de taille moyenne à grande dans chaque sous-région.

60. Les pays du Mashreq sont essentiellement des pays d'origine, envoyant des travailleurs qualifiés et non qualifiés, ruraux et urbains, vers les États du Golfe ou à l'étranger. Les schémas de migration vers la région et hors de celle-ci ont été gravement perturbés par les événements depuis 2011 et par les déplacements forcés. Avant la guerre civile, la Syrie était essentiellement un pays d'accueil, recueillant un grand nombre de réfugiés iraquiens et palestiniens, ainsi que d'autres migrants en provenance des États arabes qui représentaient 86,5 % des ressortissants étrangers dans le pays (Syrie, Bureau du Premier ministre, 2004).

61. Au Maghreb, les villes de pays producteurs de pétrole comme l'Algérie et la Libye étaient les principales destinations pour les Égyptiens, les Libanais et autres migrants de la région attirés par les possibilités d'emploi découlant de recettes pétrolières. En Libye, des migrants africains se sont installés de manière plus ou moins permanente, situation qui a été facilitée par la politique panafricaine du pays, qui a modifié la structure de l'économie et de la société dans de nombreuses villes. La guerre en Libye a inversé ce schéma d'immigration, les migrants fuyant vers les pays voisins, traversant la mer Méditerranée vers l'Italie ou rentrant chez eux. Le Maroc et la Tunisie sont essentiellement des pays d'origine de migrants qui partent vers l'Europe. Entre 2000 et 2013, le nombre de migrants originaires du Maghreb est passé d'environ 3,6 millions à 5,5 millions (DAES, 2013).

62. L'une des transformations les plus frappantes de la migration affectant le développement urbain au Maghreb est l'afflux de migrants provenant d'Afrique subsaharienne utilisant les zones urbaines du Maroc en tant que villes de passage pour émigrer, souvent clandestinement, vers l'Europe. L'ampleur des flux migratoires irréguliers transitant par le corridor Maroc-Espagne a augmenté à la fin des années 2000 et le contrôle accru des autorités espagnoles des frontières terrestres et maritimes a entraîné l'installation d'un nombre accru d'Africains subsahariens dans des villes marocaines, avec une forte concentration à Rabat. C'est ainsi que le Maroc est devenu le premier pays arabe à se doter d'une politique d'immigration. Adoptée en 2013, elle incluait la régularisation de certaines catégories de migrants (Maroc, Ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, 2015). Plusieurs institutions s'emploient à lutter contre la marginalisation des migrants d'Afrique subsaharienne, mais la discrimination et les perceptions négatives des communautés d'accueil sont encore des obstacles à une intégration plus poussée.

Figure 5
Principales voies de migration dans la région

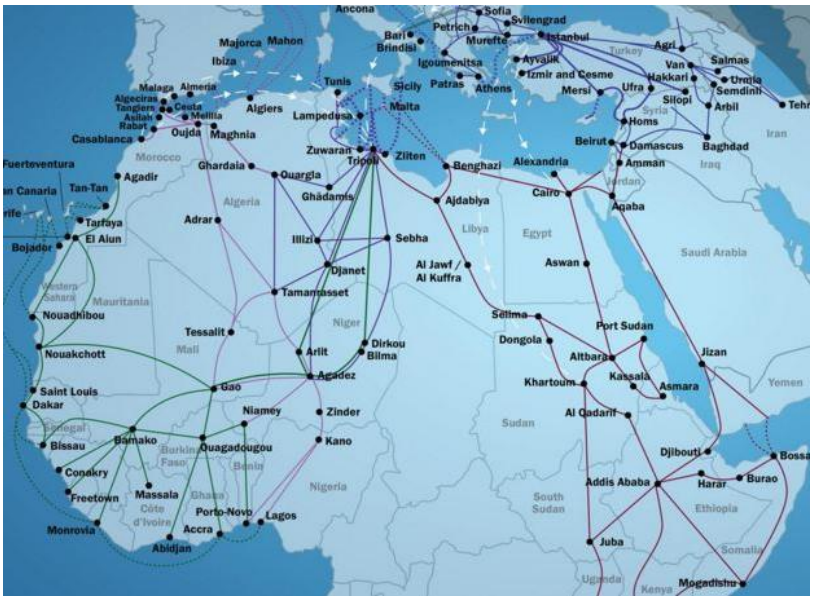

Source : OIM, 2015a.

63. La capacité des pays du Conseil de coopération du Golfe à réaliser leurs projets de développement urbain à grande échelle a toujours été fortement tributaire des travailleurs expatriés. En 2013, les États du Golfe ont accueilli 2,4 millions d'Égyptiens et un demi-million de travailleurs de plus en provenance de Palestine, de Jordanie et de Syrie. La majorité des travailleurs expatriés peu qualifiés viennent de pays asiatiques (principalement du sous-continent indien) par le biais de systèmes de parrainage connus sous le nom de *kafalah*. Ces systèmes, qui rendent les employeurs responsables juridiquement de la fourniture de logements et de services aux travailleurs expatriés, ont fait l'objet de critiques, car ils perpétuent les mauvaises conditions de vie et de travail. Toutefois, ces dernières années, quelques réformes ont cherché à accorder davantage de droits et d'avantages à ces travailleurs. Par exemple, la législation promulguée à Bahreïn (2009) et aux Émirats arabes unis (2005) a amélioré la mobilité des travailleurs expatriés dans ces pays, alors que le Koweït a promulgué une législation visant à protéger les droits des travailleurs domestiques en 2015 (Zahra, 2015).

64. Dans les plus petits États du Golfe, les non-ressortissants constituent la majorité de la population, comme le montre le tableau 2 (Institut universitaire européen et Gulf Research Center, 2015). Les deux dernières décennies ont vu une augmentation notable des accords bilatéraux entre les pays d'origine et les pays d'accueil, notamment des accords avec les gouvernements asiatiques visant à coordonner le recrutement, la gestion du travail et la protection des droits des travailleurs expatriés temporaires, et des protocoles additionnels concernant principalement les conditions pour le rapatriement.

Tableau 2
Travailleurs expatriés et accords bilatéraux avec les pays d'origine

Pays	*Non-ressortissants en pourcentage de la population totale (dernière année disponible)*	*Accords bilatéraux avec les pays d'origine sur la circulation de la main-d'œuvre et date du premier accord*
Bahreïn	52 %	Népal (2008)
Koweït	69 %	Égypte (1997); Philippines (1997); Inde (2007)
Oman	44 %	Inde (2008)
Qatar	86 %	Maroc (1981); Tunisie (1981); Soudan (1981); Somalie (1983); Inde (1986); Bangladesh (1988); Iran (1991); Pakistan (1992); Népal (2005); Chine (2008); Turquie (2009); Gambie (2010); Macédoine (2014)
Arabie saoudite	33 %	Philippines (2013); Inde (2014)
Émirats arabes unis	89 %	Népal (2007)

Source des données : Institut universitaire européen et Gulf Research Center, 2015.

65. Les politiques de migration de la main-d'œuvre ont des incidences importantes sur le développement des villes inclusives qui assurent l'accès à des conditions de vie décentes pour tous et le développement urbain qui favorise la cohésion sociale. La main-d'œuvre nécessaire pour le développement urbain à grande échelle a également besoin de politiques nationales et internationales pour gérer efficacement les mouvements de main-d'œuvre de sorte que les pays d'accueil et les pays d'origine puissent en tirer un profit maximum.

66. En 2006, la Ligue des États arabes a approuvé la Déclaration des États arabes sur les migrations internationales afin de faciliter la mobilité et d'assurer des bénéfices mutuels pour les États arabes et les pays d'origine et de promouvoir le développement arabe et l'intégration régionale. La Déclaration de 2013 sur les migrations internationales dans la région arabe a renforcé les approches collaboratives de la gestion de la main-d'œuvre expatriée, en particulier dans les pays du Golfe. Les Émirats arabes unis ont participé à un projet pilote mené avec certains gouvernements asiatiques en vue d'accroître l'efficacité des processus d'attribution de contrats de travail temporaire et d'améliorer les conditions de travail et de vie des travailleurs expatriés.

67. Dans les pays les moins avancés de la région, les mouvements de population se sont intensifiés en divers points lors des guerres civiles en Somalie, au Soudan et au Yémen ou après celles-ci. Les transferts de population se sont produits essentiellement au Soudan entre la signature de l'Accord de paix global et la sécession du Soudan du Sud. L'année précédant l'indépendance, 300 000 personnes se sont déplacées du Soudan du Sud au Soudan (DAES, 2013). Ces mouvements de population et la primauté urbaine du Grand Khartoum ont provoqué une migration économique vers la région métropolitaine à la recherche de possibilités d'emploi, de meilleurs services urbains et d'une qualité de vie meilleure. Tous les pays les moins avancés de la région ont connu une émigration nette depuis le milieu des années 90, même si au cours des cinq dernières années, l'immigration nette a augmenté à Djibouti et en Somalie.

F. Envois de fonds

68. Environ 9 % des transferts de fonds mondiaux sont à destination d'États arabes, alors que 17 % d'entre eux partent des États du Golfe à destination des pays d'origine des migrants (Banque mondiale, 2015). L'Égypte reçoit la plus grande valeur absolue d'envois de fonds dans la région et est le sixième plus grand bénéficiaire de ces envois dans le monde. Le Grand Caire et la Haute-Égypte sont des plaques tournantes pour les investissements des transferts de fonds, notamment dans des terrains et des logements qui continuent de prendre rapidement de la valeur. En ce qui concerne la contribution des envois de fonds au PIB, les informations les plus récentes remontent à 2013 et sont donc faussées par les effets des troubles de 2011 dans les pays du Mashreq. Les Comores sont plus tributaires des envois de fonds qui constituaient près de 20 % du PIB en 2013. D'autres pays dont les envois de fonds contribuent à plus de 5 % du PIB sont notamment le Liban (17,7 %), la Jordanie (10,8 %), le Yémen (9,3 %), l'Égypte (6,6 %) et le Maroc (6,6 %) (Banque mondiale, 2015b)[4]. Les flux d'envoi de fonds émanant des États arabes proviennent principalement des États du Golfe, Arabie saoudite en tête, suivis des Émirats arabes unis, du Koweït, du Qatar et d'Oman.

69. Les envois de fonds jouent un rôle important dans le développement national des États arabes, dépassant souvent le montant de l'aide publique au développement. Ils sont un élément clef des stratégies économiques des ménages bénéficiaires qui sont nombreux à compter sur eux pour satisfaire leurs besoins essentiels et se constituer des actifs. L'épargne constituée est investie dans l'acquisition de terres et de logements et des améliorations progressives ultérieures, ainsi que dans le financement du lancement d'une activité commerciale.

70. Au Mashreq, on estime que la diaspora libanaise est au moins trois fois plus importante que la population résidente. Ses contributions sont principalement convoitées par les entreprises, les organisations caritatives à vocation sociale et les réseaux internationaux. L'engagement des gouvernements auprès de la diaspora et les efforts visant à exploiter les envois de fonds restent limités et se concentrent sur le transfert de connaissances dans différents secteurs, comme les télécommunications. Des initiatives régionales ont vu le jour, comme la première Conférence des expatriés arabes organisée par la Ligue des États arabes en 2010. Les associations locales sont généralement mobilisées au Maghreb, en particulier au Maroc et en Algérie, avec le soutien des donateurs internationaux pour mettre les expatriés en relation avec leurs villages d'origine.

[4] Les données sur la part représentée par les envois de fonds dans le PIB de 2013 ne sont pas disponibles pour Bahreïn, les Émirats arabes unis, la Libye, la Mauritanie, la Palestine et la Syrie.

Figure 6
Rentrées des envois de fonds de migrants (en millions de dollars)

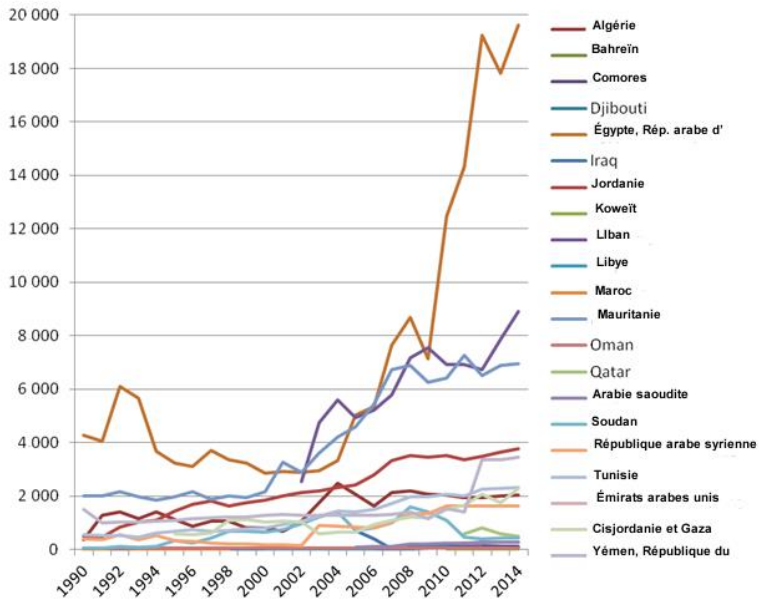

Source : Banque mondiale, 2015b. Aucune donnée pour les Émirats arabes unis ou la Somalie; les chiffres de 2014 sont des estimations.

Figure 7
Sorties d'envois de fonds des migrants (en millions de dollars)

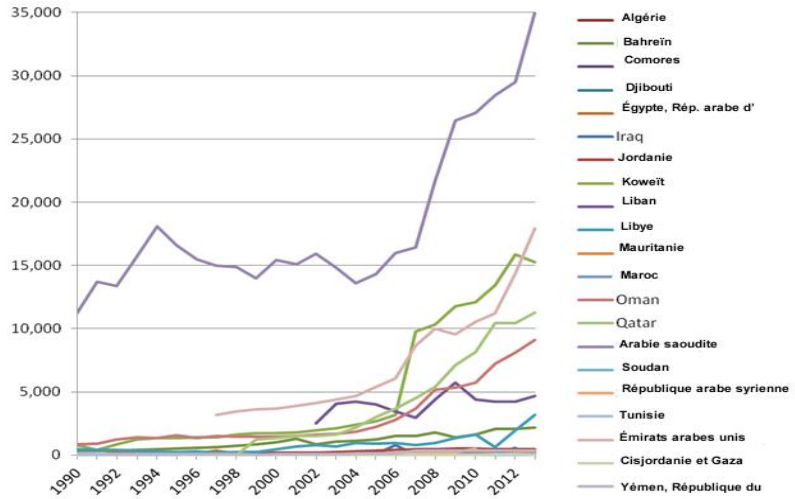

Source : Banque mondiale, 2015b. Aucune donnée pour la Somalie.

71. Dans les pays d'origine des migrants, des cadres juridiques, des ministères et des administrations centrales ont été créés afin de coordonner les affaires migratoires et atteindre la diaspora afin de tirer parti des investissements et du capital de connaissances à l'étranger pour des projets de développement urbain et national. Cette réponse sectorielle met en lumière la nécessité d'intégrer davantage les politiques migratoires dans les politiques de développement national. L'Égypte, le Maroc et la Tunisie ont joué un rôle moteur dans l'établissement de droits pour leurs migrants à l'étranger et la mobilisation des envois de fonds pour investir dans les villes. Le *Long Live Egypt Fund*, créé en 2013 et le portail MaghriBank au Maroc, également créé en 2013, ont financé des projets d'entreprise d'expatriés dans leur pays respectif, et démontrent comment les pays peuvent engager des ressortissants vivant à l'étranger pour renforcer les liens financiers avec la région.

G. Terres et logements

72. La région arabe partage une histoire commune de systèmes d'occupation et d'enregistrement des biens fonciers et de lois de délivrance des titres. L'escalade des valeurs foncières et la montée rapide des prix du bâtiment depuis le milieu des années 70 ont conduit à la segmentation actuelle de marché foncier et affectent tous les aspects de la politique urbaine. Alors que, depuis les années 90, les élites politiques et économiques ont réussi à contrôler les grandes étendues de terre les plus productives et stratégiquement situées, la construction informelle par des groupes à revenu intermédiaire et évincés des marchés fonciers formels par le prix élevé des terrains a favorisé une urbanisation sauvage. Dans des pays d'origine de migrants comme l'Égypte, la Jordanie, le Maroc, la Tunisie et la Syrie, les implantations sauvages sont souvent financées par des revenus issus des envois de fonds. La spéculation généralisée caractérise tant les marchés formels qu'informels du logement et a contribué à stimuler l'étalement de nombre de villes de la région.

73. Pour ce qui est de l'expansion urbaine, dans la région, l'utilisation de l'espace urbain par habitant est un peu supérieure à la moitié de la moyenne mondiale. L'utilisation de l'espace urbain a augmenté d'environ un quart entre 1990 et 2015, augmentant à un rythme similaire à celui d'autres régions, alors qu'elle était faible au départ.

Tableau 3
Superficie urbaine, population et utilisation de l'espace urbain par habitant en 1990, 2000 et 2015 dans 10 villes représentatives de la région arabe

		Superficie urbaine (hectares)			*Population*			*Utilisation de l'espace urbain par habitant (mètres carrés)*		
Pays	*Ville*	*1990*	*2000*	*2015*	*1990*	*2000*	*2015*	*1990*	*2000*	*2015*
Tunisie	Al Qayrawan	1 247	1 997	2 215	80 704	106 546	139 345	155	188	159
Égypte	Alexandrie	11 486	19 930	31 732	2 662 238	3 079 302	4 499 301	43	65	71
Iraq	Bagdad	61 920	69 155	78 509	2 781 420	4 035 979	5 420 156	223	171	145
Égypte	Le Caire	37 901	76 559	157 026	9 133 697	13 042 244	16 479 592	42	59	95
Maroc	Marrakech	5 395	8 307	14 638	387 426	557 051	779 526	139	149	188
Arabie saoudite	Riyad	44 892	68 794	137 684	2 159 252	3 389 053	5 974 561	208	203	230
Yémen	Sana	13 188	16 540	36 729	943 926	1 527 973	2 270 517	140	108	162
Algérie	Tébessa	1 623	2 646	3 710	106 787	161 210	205 221	152	164	181

Source : ONU-Habitat, 2016b.

74. L'un des problèmes fonciers les plus importants dans la région en dehors de l'expansion urbaine, occupant souvent des terres agricoles productives, est l'enregistrement des biens fonciers et la délivrance de titres de propriété. L'enregistrement des transactions immobilières réalisées dans la région occupe le deuxième rang dans le monde en termes de lourdeur et de coût élevé après l'Afrique subsaharienne, avec une durée moyenne de 36 jours et un coût estimé à 5,7 % de la valeur des biens (Banque mondiale, 2009 et 2010). Compte tenu du besoin supplémentaire d'appréhender la complexité des droits traditionnels à la propriété primaires et dérivés et de trouver tous les héritiers et détenteurs de droits, il n'est pas surprenant qu'une grande partie des biens dans tous les pays de la région ne soient toujours pas enregistrés. En outre, les opérations successives impliquant des titres non enregistrés font que les droits de propriété demeurent obscurs. En Tunisie de l'après-révolution, les terres ne peuvent plus être expropriées pour cause d'utilité publique tant que les autorités locales et tous les détenteurs de droits à la propriété ne se sont pas mis d'accord sur une valeur estimative. Cette procédure est devenue un obstacle majeur à la mise en œuvre de projets publics dans les villes et devra

être modifiée pour faciliter l'expansion planifiée des villes qui contribuera à un développement urbain durable.

75. Malgré tous les efforts consentis par les pays pour réformer leurs marchés hypothécaires, un obstacle majeur au financement de l'achat de biens est que les banques n'acceptent pas les terres non enregistrées en garantie, ce qui a pour effet de limiter l'accès au crédit pour les ménages modestes cherchant à constituer des actifs. Les institutions de microfinancement sont peut-être en mesure de combler cette lacune, mais une telle démarche exige une base de connaissances plus solide qu'elle ne l'est actuellement dans la région.

76. Les modalités d'affectation de logements et d'accès à la terre dans les États arabes ont sensiblement évolué au cours des 20 dernières années et ont été perturbées dans les pays qui ont connu des troubles et de l'instabilité depuis 2011. Compte tenu de la pyramide des âges de la population, du taux de formation des ménages et de l'exode rural continu, tous les pays de la région souffrent d'une pénurie de logements abordables entravant ainsi la réalisation progressive du droit à un logement convenable. Le prix élevé des terrains urbains, l'augmentation rapide de celui-ci et l'offre limitée de ces terrains dans les établissements urbains denses sont des facteurs qui occupent une place importante dans les nombreux défis de développement urbain auxquels les villes arabes doivent aujourd'hui faire face. L'article 31 de la Charte arabe des droits de l'homme de 2008, ratifiée par 17 États arabes garantit l'égalité des droits de propriété, mais des obstacles traditionnels entravent encore l'acquisition de terres. Par exemple, l'héritage et la propriété foncière des femmes varient, selon les estimations, de près de 30 % en Jordanie à moins de 1 % à Oman (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO], 2002).

77. Les marchés fonciers et immobiliers formels sont entravés par des règlements de zonage, des règlements relatifs au loyer, des lois visant à protéger les locataires tous obsolètes, ainsi que de longues et inutilement complexes et coûteuses procédures d'enregistrement et de délivrance de titres. En Égypte, les procédures particulièrement longues et lourdes pour enregistrer des terres ont été améliorées en réduisant les droits d'enregistrement de 12 % de la valeur du bien à un taux forfaitaire (ONU-Habitat, 2012a). La plupart des grandes villes de la région ont mis en place la numérisation des dossiers, le traitement électronique des données, et des systèmes de gestion de l'information dans l'administration foncière pour remédier à certains de ces problèmes.

78. Les conflits récents et actuels ont de graves répercussions sur l'enregistrement formel des terres et des biens. La guerre civile libanaise a détruit les registres des actes immobiliers, ce qui rend urgentes la numérisation et la mise à jour des registres des biens pour le développement urbain et économique du pays (ONU-Habitat, 2012a). Les pays qui connaissent des conflits constants ont souvent des registres obsolètes ou mal maintenus, situation qui pourrait être exacerbée par le déplacement massif que ces conflits ont provoqué, en particulier depuis 2009.

79. Tant dans les pays stables que dans ceux sortant d'un conflit, les gouvernements répondent aux tendances en matière d'urbanisation en ouvrant de nouvelles aires de développement et en construisant des logements abordables. Les prix élevés des terrains urbains empêchent les jeunes ménages d'avoir accès à de nombreux marchés immobiliers et les obligent à vivre avec leurs parents ou dans des quartiers surpeuplés où le prix des logements est plus faible. En Afrique du Nord, les ménages situés dans la tranche supérieure de 20 % sont responsables de la hausse rapide des prix des terrains, car ils achètent des terrains, des villas et des appartements haut de gamme dans les quartiers d'élite ou les nouveaux districts suburbains.

Encadré 1 : Expériences et défis des villes nouvelles - Égypte et Maroc

Des villes nouvelles ont vu le jour dans l'ensemble de la région dans les années 2000, bâties par des organismes publics et parapublics pour alléger certaines des pressions sur les centres villes et répondre à la demande croissante de logements. Leur développement a toutefois été lent et les estimations démographiques actuelles pour le Grand Caire, par exemple, montrent que leur population actuelle ne représente que 3 à 27 % des objectifs (Tadamoun, 2015). Leur développement modifie aussi la répartition spatiale des terrains urbains et crée des marchés fonciers prenant rapidement de la valeur à l'intérieur et autour des sites nouvellement construits, en particulier lorsqu'il est accompagné de grands projets d'infrastructure et lorsque la prestation de services suit le rythme de création de logements pour attirer des résidents. Dans les zones de développement urbain, les nouvelles aires de développement et les villes de la région du Grand Caire, les prix ont doublé tous les deux à trois ans. Les réseaux de transport vers ces zones sont généralement à la traîne.

Quatre villes nouvelles en sont à divers stades de construction par Al Omrane au Maroc : Tamansourt près de Marrakech, Tamesna près de Rabat-Salé, Sahel-Lakhiayta près de Casablanca et Chafrate près de Tanger (Al Omrane, 2013). Dans les villes nouvelles du Grand Caire, le développement s'est accéléré. De 2001 à 2008, leur croissance était en moyenne de 27,9 %. Plus de 50 % du développement actuellement en cours dans les villes nouvelles du Grand Caire a lieu dans le Nouveau Caire et les villes du 6 octobre/Sheikh Zayed, villes

jumelles situées le long du même axe est-ouest, soulignant l'importance d'intégrer les nouveaux développements prévus dans des stratégies de couloirs régionaux plus larges (Organisation générale d'aménagement du territoire [GOPP], 2012). Les terres et les logements aux prix les plus élevés se trouvent dans le Nouveau Caire où le développement a été lancé par Orascom, la plus grande société immobilière privée de l'Égypte. Entre 2004 et 2005, les prix des terrains dans le Nouveau Caire ont été multipliés par quatre, passant de 1 000 à 4 000 livres égyptiennes par mètre carré (Serageldin et collaborateurs, 2010).

80. Les ménages du deuxième quintile de part de revenus doivent avoir accès à des financements pour leur logement à des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché. Ces taux sont souvent réservés aux coopératives et autres groupes désireux ou en mesure de construire et de développer leur propre logement sur des terres appartenant à l'État, allouées par le gouvernement à ces groupes prioritaires. Dans la pratique, pour accéder à la terre, les ménages créent des coopératives plutôt que de passer par le financement du logement et les terrains acquis sont souvent divisés entre les membres de la coopérative, ce qui est en rupture avec les principes traditionnels des coopératives. Les pays où les climats d'investissement sont relativement stables, comme l'Égypte et le Maroc ont attiré des investisseurs privés pour développer des logements abordables sur des terres appartenant à l'État accordées à un prix subventionné. Les autorités égyptiennes vendent des terrains à bâtir sur le marché ouvert dans les villes nouvelles et utilisent les produits de la vente pour financer l'extension des infrastructures à ces nouvelles zones. Les pays les moins avancés, en revanche, ont été largement incapables de construire la quantité nécessaire de logements abordables ou de créer les conditions qui permettraient la participation du secteur privé.

81. La situation dans les villes dans certains pays, par exemple le Liban de l'après-guerre, a davantage fragmenté les marchés fonciers et immobiliers. L'environnement législatif, social et culturel est propice à la fragmentation et la recherche de la sécurité et de services améliorés favorise la séparation des villes entre les groupes qui peuvent se loger dans des résidences protégées et les services qu'ils fournissent, et ceux qui ne le peuvent pas. Le parc immobilier libanais s'est radicalement décalé vers des résidences protégées, leur proportion passant de 1 % du marché en 2000 à 10 % du marché en 2010 (ONU-Habitat, 2012a).

H. Implantations sauvages

82. Le secteur du logement informel a régulièrement comblé les lacunes laissées par le secteur privé, dont la production de logements est essentiellement axée sur la demande de logements de luxe ou pour les personnes au revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Le manque de logements abordables issus de programmes de logement pour les personnes à faibles revenus contribue également à perpétuer le développement de logements informels. Les structures et l'emplacement des implantations sauvages de la région se caractérisent par deux différents schémas : structures de piètre qualité ou de fortune dans des bidonvilles centraux, des lieux dangereux ou des zones péri-urbaines n'ayant pas accès aux services de base; et expansion urbaine non planifiée principalement par le lotissement de terres agricoles en violation aux codes existants. Cette dernière catégorie est caractérisée par une construction solide en béton et en briques et une disposition rectiligne résultant de la forme des champs et anticipant la mise en service future d'infrastructures par les autorités locales. Toutefois, la densité des bâtiments dans ces implantations complique souvent l'offre de services urbains de base, comme l'assainissement, le drainage, les espaces publics et les transports publics, compromettant ainsi le droit des habitants à un logement convenable. Une enquête menée en 2009 par l'Agence publique égyptienne en charge des quartiers informels a créé une distinction entre les zones dangereuses[5] et les zones non planifiées et a révélé que 65 % de la zone urbaine du Grand Caire était occupée par des implantations sauvages : 5 % dans les zones dangereuses et 60 % dans les zones non planifiées (Serageldin et collaborateurs, à paraître). Cette terminologie utilisée en Égypte et dans d'autres pays de la région pour décrire les bidonvilles et les implantations sauvages correspond à des degrés divers avec les définitions d'ONU-Habitat[6].

[5]Les zones dangereuses sont celles où existent des dangers physiques ou sanitaires ou des risques d'expulsion, alors que les zones non planifiées sont celles qui ne respectent pas les lois de planification et du bâtiment (Khalifa, 2011).

[6] ONU-Habitat définit un bidonville comme une « zone qui combine, à des degrés divers, les caractéristiques suivantes (se limitant aux caractéristiques physiques et juridiques de l'implantation, à l'exclusion des dimensions sociales plus difficiles): accès inapproprié à de l'eau salubre, accès inapproprié à l'assainissement et à d'autres infrastructures, manque de qualité structurelle des logements, surpopulation, statut résidentiel non sûr ».
Les implantations sauvages sont décrites comme étant : i) des zones résidentielles où a été construit un groupe de logements sur des terres sur lesquelles les occupants n'ont aucun droit, ou qu'ils occupent illégalement; des établissements spontanés et des zones où les logements ne sont pas conformes aux règles de construction et de planification en vigueur (logements non autorisés) (ONU-Habitat, 2003).

83. De petits promoteurs, des agents immobiliers, des avocats et des comptables opèrent dans ces implantations où les transactions foncières et immobilières se font le plus souvent par des ventes privées dont la documentation est rarement enregistrée. Des mécanismes de financement informels sont également utilisés à la fois pour l'acquisition de terres et pour la construction de logements. En Palestine, par exemple, on estime que plus de 80 % de toutes les transactions financières concernant le logement se font en espèces et ne sont pas déclarées, sauf par le biais de contrats privés (État de Palestine, 2014).

84. Malgré des progrès considérables, la prolifération des bidonvilles et des implantations sauvages ont été un défi constant dans la région arabe, perpétué par le prix élevé des terres, les mouvements et les déplacements des populations, l'accès limité au crédit, la lourdeur des transactions foncières et des procédures d'enregistrement des biens fonciers et les contraintes financières pesant sur la gestion publique de l'aménagement du territoire. Selon la Division de statistique de l'ONU, en 2014, la population dans les bidonvilles dans certains pays arabes représentait de 8 à 92 % de la population totale (voir le tableau 4).

Tableau 4
Population des bidonvilles, en tant que pourcentage de la population urbaine de quelques États arabes (1990–2014)

Pays	*1990*	*1995*	*2000*	*2005*	*2007*	*2009*	*2014*
Comores	65,4	65,4	68,9	68,9	68,9	68,9	69,6
Égypte	50,2	39,2	28,1	17,1	14,4	13,1	10,6
Iraq	16,9	16,9	16,9	52,8	52,8	52,8	47,2
Jordanie				15,8	17,7	19,6	12,9
Liban				53,1			
Mauritanie							79,9
Maroc	37,4	35,2	24,2	13,1	13,1	13,1	13,1
Arabie saoudite				18,0			
Somalie				73,5	73,6	73,6	73,6
Soudan							91,6
Syrie				10,5	22,5		19,3
Tunisie							8,0
Yémen				67,2	76,8		60,8

Source : Division de statistique de l'ONU, 2015 (inclut tous les États arabes pour lesquels des données sont disponibles).

85. En 2014, les pays arabes les moins avancés avaient la plus forte proportion de leur population urbaine vivant dans des bidonvilles et des implantations sauvages, à savoir 60,8 % au Yémen, 69,6 % aux Comores, 73,6 % en Somalie et 91,6 % au Soudan. La Mauritanie est le seul autre pays dont plus de la moitié de sa population urbaine vit dans des bidonvilles et des implantations sauvages (79,9 %) (Division de statistique de l'ONU, 2015). Plusieurs gouvernements ont cependant abordé ces problèmes persistants au cours des deux dernières décennies avec des politiques ciblées, des programmes et des mécanismes de mise en œuvre pour améliorer l'environnement urbain dans les communautés à faible revenu et développer des logements abordables. La plupart des pays ont donné priorité, dans leurs politiques et programmes urbains, à la construction de logements abordables, même si des difficultés persistent pour la prestation de services publics et privés en termes de disponibilité et d'accessibilité des terrains urbains et de l'accès au financement du logement pour les promoteurs et les propriétaires potentiels (ONU-Habitat, 2012a).

86. La présence de réfugiés syriens en Jordanie et au Liban a augmenté de manière spectaculaire la demande de logements abordables en quantité déjà limitée. En Jordanie, le déficit annuel moyen signalé de 3 400 logements a été aggravé par la nécessité de 120 000 logements supplémentaires pour accueillir les réfugiés syriens, selon le Plan de gestion nationale de la crise syrienne. Dans le cadre des communautés locales, l'assistance a mis l'accent sur l'amélioration des logements, l'achèvement de bâtiments inachevés, la fourniture de kits pour se protéger contre des conditions météorologiques rudes et des programmes « cash-for-ren t» conditionnels (paiement en espèces des personnes accueillant des réfugiés) dans plusieurs villes, notamment Irbid, Jerash, Mafraq, Zarqa, Ajlun, Al Balqa, Amman, Tafileh, Karak et Madaba. Le choc de la crise des réfugiés syriens a servi de

catalyseur pour des réformes institutionnelles, comme l'examen et la révision de la politique nationale de logement et la revitalisation de la *Housing and Urban Development Corporation* (Jordanie, 2015).

87. En Syrie, dans certains gouvernorats, une grande partie de la population vivait dans des bidonvilles et des implantations sauvages avant la guerre: 85 % de la population à Hassaké, 74 % à Raqqa et 59 % à Homs. Des proportions moindres vivaient dans des zones informelles dans les centres économiques d'Alep et de Damas (17 % et 15 %, respectivement). Pour ce qui est de leur part des terrains urbains, 18 % de la superficie totale d'Alep comprenait des implantations sauvages, principalement concentrées dans le nord-est autour de la zone industrielle de Cheik Najjar (Ali, 2005). Tous les pays qui ont connu des bouleversements depuis 2011 ont enregistré une augmentation du nombre d'implantations sauvages en raison de la non-application de la loi par les autorités locales submergées et le blocage des investissements formels dans les projets urbains.

88. En Égypte, en Jordanie et en Palestine, des politiques urbaines spécifiques appliquées par des organismes centraux spécialisés traitent de la fourniture de logements abordables. Depuis sa création en 1991, le Conseil palestinien du logement, organisme à but non lucratif et essentiellement financé par des donateurs, a sensiblement contribué à la réhabilitation, la reconstruction et la fourniture de logements et d'appartements en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem-Est, ce qui lui a valu de gagner le Prix international de Doubaï pour les pratiques exemplaires en 2008 (État de Palestine, 2014).

89. L'Agence publique égyptienne en charge des quartiers informels, créée en 2009, accorde des crédits aux administrations locales pour financer la revalorisation des implantations sauvages. Son enquête sur les implantations sauvages et la classification des sites a abouti à un plan d'action précis, dont l'application a touché près d'un million de résidents urbains. En plus de la recomposition des parcelles et de la revalorisation *in situ*, l'Agence a plaidé en faveur de l'attribution de terres et de logements sociaux dans les villes nouvelles en vue d'une réinstallation. L'Agence se heurte toujours à des difficultés pour rester financièrement viable et élaborer un cadre juridique gérable pour les transactions foncières complexes. La gestion des implantations sauvages dans des situations de conflit est limitée par l'instabilité politique et des problèmes de sécurité, mais l'Iraq a commencé à formuler des politiques pour relever le défi dans les plus grandes villes.

90. Le Maroc et la Tunisie s'illustrent par l'efficacité de leurs programmes nationaux visant à améliorer les logements, à fournir des logements abordables et à diminuer la population urbaine qui vit dans les bidonvilles et les implantations sauvages. Au Maroc, entre 1995 et 2014, la proportion de la population urbaine vivant dans les bidonvilles a diminué de 35 % à 13 %, en grande partie grâce à la capacité à associer le secteur privé et à améliorer l'accès au crédit pour les ménages à faible revenu (Division de statistique de l'ONU, 2015).

91. L'expérience acquise par le Maroc face à l'urbanisation rapide et à l'expansion résultante des implantations sauvages lui a permis de transformer 52 des 85 villes ciblées en villes sans bidonvilles dès le début de 2015 par le biais du programme national « Villes sans bidonvilles » mis en œuvre principalement par la société holding Al Omrane. Créée en 2004, Al Omrane intègre les fonctions précédemment détenues par trois différents organismes publics (Agence nationale de lutte contre l'habitat insalubre [ANHI], organisme chargé de la réinstallation des habitants des bidonvilles; Attacharouk Co, promoteur public de grands projets immobiliers; et la Société nationale d'équipement et de construction, entreprise publique d'ingénierie et de construction) pour exécuter les politiques nationales en matière de planification urbaine et de logement (ONU-Habitat, 2012a). Les interventions d'Al-Omrane peuvent être classées en quatre grandes catégories : production de logements sociaux à faible coût, relogement des habitants des bidonvilles et des taudis (pour le programme « Villes sans bidonvilles »), la construction de logements dans le sud du pays et le développement de villes nouvelles (Al Omrane, 2015).

Encadré 2 : Revalorisation des bidonvilles par l'Agence tunisienne de rénovation urbaine (ARRU)

Avant 2011, la Tunisie connaissait une réussite remarquable dans la revalorisation des bidonvilles, parvenant à éliminer les bidonvilles dans l'ensemble du pays. L'Agence de réhabilitation et de rénovation urbaine est l'une des plus anciennes entreprises publiques mandatée pour améliorer les conditions de vie des citadins pauvres dans le monde arabe dont l'objectif était l'amélioration, plutôt que la réinstallation. Créée en 1981, elle coordonne et coopère avec d'autres organismes publics, notamment les autorités locales, pour proposer des prêts pour la construction et l'amélioration de logements, la rénovation d'anciens quartiers, la régularisation des implantations sauvages en périphérie des villes et la fourniture de services de base tels que l'eau, l'assainissement et les écoles. Son financement est assuré par le Fonds de solidarité nationale (environ 65 %) le Fonds pour le logement, le gouvernement national, et le secteur privé (ONU-Habitat, 2012a).

De 2002 à 2009, les projets urbains de l'agence ont touché plus de 1,1 million de personnes, moyennant un coût de plus de 72 millions de dollars (ONU-Habitat, 2012a). En 2012, elle a lancé un nouveau programme visant à réhabiliter et intégrer 83 000 foyers dans 73 zones résidentielles, concernant environ 430 000 habitants. Elle

s'est plus récemment concentrée sur l'intégration de plusieurs quartiers marginalisés dans le tissu urbain grâce à des projets de prestation de services et de réhabilitation de logements pour réduire les disparités dans les villes. Sa tâche a été considérablement compliquée par la prolifération des implantations sauvages autour de Tunis et d'autres villes importantes au lendemain des troubles de 2011 et des troubles civils.

92. Entre 2004 et 2011, Al Omrane a construit 1 138 627 logements. Les logements abordables sont subventionnés par la construction et la vente de logements au tarif du marché pour les ménages à revenu moyen et élevé. En 2010, sur les 107 400 logements produits, 33 000 étaient des logements à coût réduit, 37 200 étaient des logements abordables pour les ménages à revenu modéré et les autres 37 200 étaient vendus au tarif du marché. D'après le Ministère du logement et de la ville, plus de 200 000 ménages ont bénéficié du programme à la mi-2015. Au-delà de la mesure de la réussite en matière d'ouvrages, le programme bénéficie d'une importante participation des citoyens et propose différentes possibilités de réinstallation répondant à divers besoins de logement, tels que ceux des familles monoparentales, en particulier des femmes divorcées ou veuves. Les habitants des bidonvilles les plus vulnérables tirent profit d'une composante complémentaire du programme qui a élargi l'accès aux services, offert une certaine protection sociale et créé des possibilités d'activités rémunératrices près des établissements.

93. L'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement en Algérie a été créée en 1991 pour construire des logements abordables pour les familles des travailleurs salariés. En 2001, elle a été chargée d'entreprendre un programme de logements locatifs pour les ménages à faible revenu. Elle a mené des activités de revalorisation des bidonvilles en Algérie concentrées dans cinq gouvernorats (Oran, Constantine, Skikda, Annaba et Guelma) et a touché 55 000 personnes (Algérie, Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement, 2015). Un recensement national sur les logements dangereux et inadaptés en 2007 a identifié plus de 500 000 habitations. Pour pallier cette situation, la solution adoptée consiste à construire de nouveaux logements locatifs publics, mais aussi à revaloriser et rénover des logements existants (Algérie, 2014).

94. La Mauritanie ne dispose pas des ressources suffisantes pour répondre aux exigences d'une écomigration importante vers ses principales villes depuis les sécheresses des années 70 et 80. Le programme Twizé, mis en œuvre par le Commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et l'insertion, a donné priorité à plusieurs des approches recommandées dans le Programme pour l'Habitat, telles que la régularisation du régime foncier, la proposition de microcrédits pour le financement de logements et le renforcement des capacités des micro-entreprises pour les membres de la communauté. Toutefois, le programme n'a pas réussi à atteindre une viabilité financière et lorsque le financement de la Banque mondiale a pris fin, l'augmentation du coût des matériaux et de la construction y a mis fin. Néanmoins, le programme a mobilisé les citoyens, démontré la structure du partenariat entre divers acteurs, et construit 6 500 maisons au moment de sa clôture en 2008.

95. Une partie de la réussite de ces programmes visant à réduire la population vivant dans des établissements non planifiés au Maghreb repose sur le financement croisé. L'assistance technique et l'aide des organismes des Nations Unies et des acteurs du développement ont favorisé l'adoption de partenariats multipartites. L'assistance au secteur du logement social a permis au secteur privé de jouer un rôle accru dans la fourniture de logements pour les classes moyennes. Toutefois, le rôle plus actif du secteur privé reste concentré sur la production de logements pour les ménages à revenu élevé et le développement de l'immobilier commercial.

96. Dans le Conseil de coopération du Golfe, les bidonvilles et les implantations sauvages sont présents uniquement dans quelques villes carrefours. Djedda a connu une croissance démographique et une expansion spatiale rapides, ce qui, combiné à une insuffisance de l'offre de logements abordables et l'application quasi inexistante des règlements de développement, a donné lieu à ce que 35 % des habitants citadins vivent dans des implantations sauvages en 2009.

97. Le Plan stratégique de 2009 de Djedda s'attaque aux établissements non planifiés et reconnaît l'importance sociale de ces zones et les problèmes de santé publique et de sécurité qu'elles posent à la municipalité. Une réponse institutionnelle a vu le jour en 2007 avec la création de la *Jeddah Development and Urban Regeneration Company* (JDURC) et du programme *Jeddah without Slums* (Djedda sans bidonvilles). La société a pour mandat d'éliminer les bidonvilles, de trouver des solutions de logement durable et de créer des partenariats public-privé et des mécanismes spéciaux pour construire et gérer des solutions d'hébergement durables (JDURC, 2015). Afin de se préparer à accueillir la population projetée de 5,7 millions d'habitants d'ici 2029, le plan stratégique prévoit la construction de 950 500 logements, dont 685 000 doivent être abordables pour les groupes à revenu faible et moyen, dans le but de réduire l'urbanisation informelle et le logement précaire (ONU-Habitat, 2012a).

98. Les villes-États de la péninsule arabe se heurtent à des problèmes liés au développement urbain associés à la pénurie de logements à bas coût et aux mauvaises conditions de vie provoquées par l'afflux de main-d'œuvre expatriée. Le Koweït a toutefois réussi à diversifier son marché locatif pour répondre aux besoins des travailleurs expatriés qui ne peuvent pas légalement posséder de maison.

99. Les implantations sauvages dans les pays les moins avancés de la région sont marquées par une pénurie de capacités d'administration et de gestion des terres, avec des incidences diverses sur le développement territorial, et le bien-être et la protection sociale des habitants. Khartoum est l'une des rares villes de ce sous-groupe à adopter une approche visant à la régularisation, l'amélioration ou la fourniture de logements adéquats aux personnes vivant dans des implantations sauvages ou d'anciens camps de déplacés. Le projet Dar Al-Salam, programme de sites et de services qui a tenté d'inverser les conséquences négatives des pratiques d'élimination des bidonvilles entre les années 70 et 80, a assuré des terres à plus de 250 000 ménages. Il a été reproduit dans Khartoum (ONU Habitat, 2012). Ce processus a néanmoins accéléré les migrations chroniques à l'intérieur et autour de la ville et entraîné l'expansion péri-urbaine.

100. La Banque mondiale a recommandé au Yémen de revaloriser ses bidonvilles *in situ* plutôt que de choisir l'option plus coûteuse de la réinstallation, même si des problèmes fonciers entravent la mise en œuvre de l'une ou l'autre stratégie. Au Yémen, 90 % des titres de propriété foncière sont informels ou dépourvus de droits légalement reconnus (Dabbas et Burns, 2011). Le conflit actuel a exacerbé la situation. La complexité des procédures d'enregistrement et de délivrance de titres de propriété qui associent les systèmes traditionnels aux lois d'enregistrement modernes dans les pays arabes les moins développés et quelques autres États arabes, appelle une réforme pour rendre efficaces les stratégies de logement dans la région visant à offrir des logements convenables à la population et à atteindre les objectifs fixés par la Stratégie mondiale du logement à l'horizon 2025 (ONU-Habitat, 2012b).

I. Recommandations politiques

- Compte tenu de la jeunesse de la population dans la région arabe, les politiques urbaines doivent reconnaître et appuyer les jeunes en tant que partenaires de développement et intégrer leurs préoccupations dans les cadres de développement aux niveaux local, national et régional. Il faudrait en priorité instaurer des environnements favorables à la création d'emplois décents et productifs, la fourniture de logements adéquats et abordables et l'accès équitable aux services urbains.

- Les stratégies nationales et régionales de gestion de la croissance, à commencer par les politiques nationales d'urbanisation, devraient aborder explicitement l'accès à un logement convenable, la régularisation des implantations sauvages, la revalorisation des bidonvilles et l'amélioration des infrastructures, des services urbains de base, et l'accès à un emploi décent et productif.

- Pour éviter la ségrégation, l'exclusion et la marginalisation dans les villes, les stratégies de la région devraient être orientées de manière à traiter de façon équitable les personnes déplacées afin de réduire la stigmatisation et l'animosité entre elles et les communautés d'accueil. Les programmes d'emploi et de logement devraient proposer des avantages mutuels et être conçus de manière à tirer parti des possibilités et de la valeur ajoutée présentée par ces populations. Alors que les gouvernements et les organismes des Nations Unies et humanitaires s'emploient à faire face aux conséquences des déplacements au-delà des solutions d'hébergement temporaire des camps, une coordination interinstitutions et entre les diverses parties prenantes sera nécessaire pour faire en sorte que les interventions humanitaires s'alignent sur les objectifs de développement urbain local et les normes des Nations Unies, et que les possibilités offertes à et par ces populations soient exploitées.

- Des politiques et programmes novateurs devraient être étudiés pour fournir une assistance aux réfugiés jusqu'à ce que leur retour dans leur pays d'origine soit possible. Il faudrait chercher à établir des liens entre leurs compétences et leurs capacités productives et l'économie formelle des pays hôtes grâce à des initiatives inclusives de développement économique local et la création d'emplois pour améliorer la productivité et éliminer les pratiques de travail qui violent les droits de l'homme, y compris le travail des enfants. Ces politiques et mesures novatrices devraient viser à améliorer les moyens de subsistance et la vie à la fois des réfugiés et des citoyens des pays hôtes.

- La réconciliation et la reconstruction des centres urbains sont une priorité de développement pour offrir des logements convenables, des services urbains de base et des moyens de

subsistance aux personnes touchées par la guerre, l'occupation, les conflits civils et les catastrophes naturelles.

- La réforme des mécanismes d'enregistrement et de délivrance de titres de propriété devrait s'attaquer à l'urbanisation fragmentée et non réglementée afin de promouvoir les villes compactes et inclusives et empêcher la poursuite de l'expansion des établissements urbains non planifiés sur des terres agricoles productives, reconnaissant les liens inextricables qui existent entre l'alimentation, l'énergie et l'eau.

- La collecte et la gestion de données ventilées sur le logement et l'urbanisation doivent être améliorées dans le cadre des efforts visant à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

- Une approche du lien du milieu urbain peut être une approche plus efficace pour traiter la dynamique urbaine-rurale, compte tenu du fait que les politiques et les investissements dans une zone peuvent avoir des implications directes dans une autre. Les efforts visant à intégrer la gestion et la gouvernance entre les divers secteurs et échelons aident les parties prenantes à aller au-delà de l'élaboration de politiques et de la prise de décisions en vase clos, et conduire à une approche qui gère les arbitrages et développe la résilience globale du développement grâce à des synergies entre les domaines thématiques en s'attaquant en même temps aux problèmes de développement humain et de développement urbain.

- Des plateformes et mécanismes régionaux sont essentiels pour coordonner et suivre la mise en œuvre des stratégies de logement et d'urbanisation durable dans la région arabe. Les organisations et entités régionales peuvent jouer un rôle important dans la promotion de politiques qui prônent un développement urbain inclusif dans la région. Le Forum ministériel arabe sur le logement et le développement urbain est vital à cet égard et des efforts devraient être fournis pour le renforcer aux niveaux régional et national, afin de suivre les priorités de développement urbain durable et de logement dans la région arabe dans le contexte des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes.

IV. Urbanisation et économie

101. Les villes sont les principaux créateurs de richesse nationale dans les pays non producteurs de pétrole du monde arabe. Elles offrent des possibilités d'emploi qui attirent les jeunes, les migrants ruraux et, dans le cas du Conseil de coopération du Golfe, la main-d'œuvre qualifiée d'autres États arabes et des travailleurs expatriés non qualifiés provenant d'autres régions du monde, principalement d'Asie du Sud-Est. Tous les gouvernements arabes reconnaissent leur importance en tant que laboratoire pour l'innovation, pôle d'attraction pour les investissements et source de création d'emplois. Les possibilités de créer de nouvelles formes de production et de nouveaux partenariats grâce à des économies d'échelle, l'agglomération et la concentration de la main-d'œuvre qualifiée dans les villes peuvent stimuler la croissance économique et le développement. Elles sont devenues les principaux moteurs du développement économique et sont essentielles pour réduire la proportion de personnes vivant dans la pauvreté. Ces dernières années, elles sont également devenues la principale destination des réfugiés et des personnes déplacées fuyant les conflits.

102. La plupart des gouvernements ont fait des efforts concertés pour exploiter leur potentiel économique dans le cadre de leurs stratégies spatiales nationales. Ils ont reconnu la nécessité de décongestionner les grandes agglomérations métropolitaines en développant des villes secondaires, créant des villes nouvelles et des expansions urbaines planifiées, y compris de nouveaux couloirs de développement. Les pays arabes reconnaissent l'importance d'encourager la diversification des politiques nationales de développement afin de remédier aux disparités régionales et urbaines et tirer parti du potentiel économique des villes dans le cadre des économies nationales. Il s'agit notamment de la promotion du développement économique dans les villes secondaires, les villes nouvelles et les couloirs de développement, renforçant ainsi la connectivité entre les villes primaires et secondaires, les villes et les campagnes et les liens territoriaux.

103. Alors que les récents taux de croissance économique des pays arabes ont tendance à dépasser la moyenne mondiale, ils ont sensiblement varié dans la région en raison de la deuxième guerre du Golfe (2003) et, plus récemment, des troubles civils internes, de l'occupation prolongée, des conflits en Syrie, en Libye et au Yémen et de l'accroissement de l'instabilité politique dans la région. Pourtant, malgré la récurrence des conflits armés et des troubles civils, la plupart des pays de la région ont réalisé d'importants gains économiques depuis le début du millénaire. À l'exception de l'Iraq, de la Lybie, de la Syrie, et du Yémen, qui tous ont connu une baisse du PIB par habitant par suite aux

conflits armés, tous les pays des régions du Maghreb et du Mashreq ont connu des augmentations stables du PIB depuis 2000, Djibouti, la Jordanie, le Maroc et le Soudan étant en tête du classement. Parmi les pays du Conseil de coopération du Golfe, tous les pays sauf les Émirats arabes unis ont affiché des augmentations impressionnantes, avec le Qatar et le Koweït en tête : 531 % et 321 % respectivement (Banque mondiale, 2015a).

104. L'augmentation du PIB dans les pays non producteurs de pétrole de la région a été relativement faible, se situant autour de 2 % au cours de la dernière décennie et, selon les estimations de la Banque mondiale, principalement en raison du changement structurel et démographique. Alors que l'augmentation de la part de la population en âge de travailler a contribué à hauteur de 50 % du PIB global par habitant au cours des 20 dernières années, les taux de chômage restent élevés (Banque mondiale, 2015a). L'économie informelle urbaine a absorbé un grand nombre des nouveaux venus sur le marché du travail, en particulier des femmes, dans des activités peu productives à petite échelle, échappant à la législation du travail. Par exemple, selon les estimations, dans le Grand Caire, l'économie informelle absorbe plus de la moitié de la main-d'œuvre de la ville (Serageldin et collaborateurs, à paraître). Au Maroc, une enquête réalisée en 2007 par le Conseil supérieur de la planification a révélé que 69,8 % des activités informelles ont lieu dans des zones urbaines (Maroc, 2014). Les données compilées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont révélé que, entre 2000 et 2007, la part de l'emploi informel dans l'ensemble des emplois non agricoles au Liban, en Palestine et en Syrie était de 43,5 %, 43,4 % et 30,7 % respectivement. Les activités économiques informelles (hormis l'agriculture) dans les pays d'Afrique du Nord (Algérie, Égypte et Tunisie) représentaient, d'après les estimations, en moyenne 25 % du PIB au cours de la même période (OCDE, 2009). La croissance de l'emploi est concentrée dans des start-ups et des micro-entreprises (dont une grande partie sont informelles dans de nombreux pays) ayant moins de cinq employés, souvent des membres de la famille non rémunérés. Par exemple, ces entreprises étaient responsables de 9 % des nouveaux d'emplois en Tunisie entre 1996 et 2010 et de 77 % d'entre elles au Liban entre 2005 et 2010 (Banque mondiale, 2015a).

105. Cela s'est traduit par l'incapacité de nombreux États arabes à fournir des emplois à de larges secteurs de la population, en particulier les jeunes et les femmes éduqués. La remise en adéquation des qualifications académiques des jeunes diplômés de l'université avec les possibilités existantes dans l'économie est devenue un objectif stratégique pour la plupart des pays, vu la forte demande générale exigeant des emplois, des salaires suffisants et l'enrayement de la hausse des prix des denrées alimentaires, de l'énergie et du logement.

106. Les producteurs locaux et les entreprises produisant pour le marché intérieur continuent de se heurter à un contrôle public des liens essentiels dans la chaîne d'approvisionnement et à la lourdeur des formalités bureaucratiques qui constituent un important facteur de dissuasion pour les petits entrepreneurs désireux de créer des entreprises. En 2014, la Banque mondiale a estimé que, en Tunisie, le coût de la mise en conformité avec le cadre réglementaire équivalait à une taxe sur les entreprises locales s'élevant à 13 % des recettes, alors que le montant des incitations à l'investissement s'élevait à 2 % du PIB[7]. Sauf pour les textiles et les vêtements, la plupart des activités manufacturières dans les pays du Maghreb et du Mashreq consistent principalement en l'assemblage de biens intermédiaires provenant pour la plupart de partenaires européens, y compris des pièces de produits de haute technologie, et des ingrédients de médicaments produits sous licence par les entreprises pharmaceutiques locales.

[7] Banque mondiale, *La révolution inachevée, Revue des politiques de développement*, mai 2014.

Figure 8
Statut professionnel des personnes employées dans certains États arabes (2005–2010)

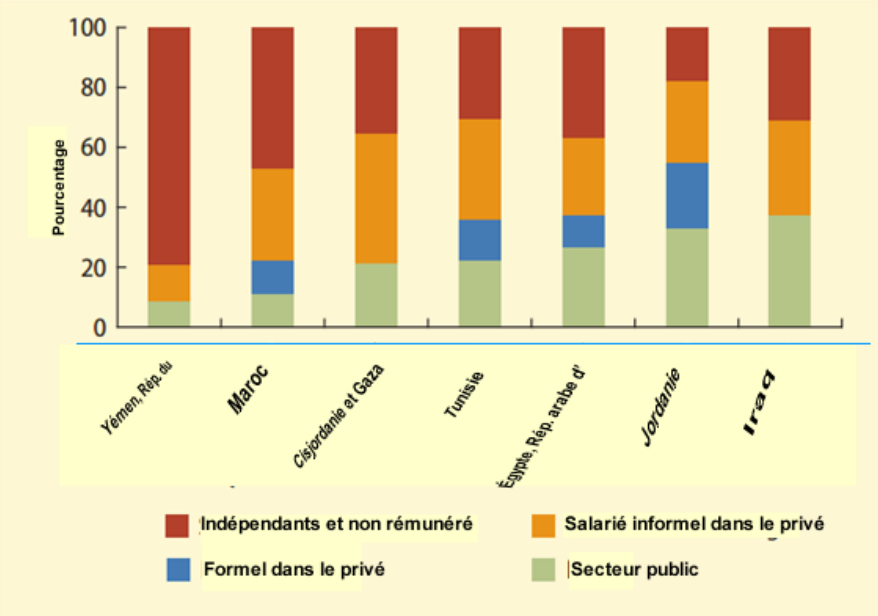

Source : Banque mondiale, 2013a.

107. Les politiques économiques passées ont aussi également contribué à accroître les disparités régionales et urbaines en concentrant les activités industrielles, y compris la distribution en gros, dans les grandes villes où est située la plus grande partie du marché national, considération essentielle pour les entreprises produisant pour le marché intérieur, et dans les villes carrefours pour les entreprises produisant des biens destinés à l'exportation. La volonté permanente d'attirer des investissements directs étrangers a renforcé la position dominante des capitales, des régions côtières (comme en Tunisie) et des villes portuaires, comme Alexandrie, Port-Saïd et Suez en Égypte, Casablanca au Maroc, Alep (centre économique dominant de la Syrie avant la guerre civile), ou Djedda en Arabie saoudite.

108. Alors que l'agriculture contribue encore sensiblement au PIB aux Comores (36 %), au Soudan (33 %), en Syrie (18 % en 2007), au Maroc (15 %) et en Égypte (14 %), ce secteur est en baisse dans toutes les économies arabes, alors que les secteurs des services et de l'industrie dans les villes représentent aujourd'hui une part croissante du PIB. Les services sont encore le principal contributeur à l'économie au Maghreb (50 %) et au Mashreq (60 %), alors que la plus grande partie de l'emploi urbain dans le Conseil de coopération du Golfe se trouve dans le secteur des services (Banque mondiale, 2015a).

109. Bien que les économies des pays du Conseil de coopération du Golfe continuent d'être alimentées par l'exploitation de leurs ressources pétrolières, elles sont plusieurs à avoir lancé de nouvelles stratégies visant à diversifier leur base économique par le développement de l'économie du savoir. En Arabie saoudite, par exemple, la part du secteur manufacturier non pétrolier dans le PIB est passée de 12,7 % en 2005-2009 à 14 % en 2014. En Algérie, au Maroc et en Tunisie, les politiques de diversification économique ont mis l'accent sur le développement du secteur manufacturier qui représente désormais 25 % ou plus de leur PIB. L'essor des services de santé modernes dans certains pays leur permet de plus en plus de diversifier leurs économies (Banque mondiale, 2015a).

Encadré 3 : Les petites et micro-entreprises

En Algérie, le gouvernement a promu activement les micro-entreprises urbaines qui, selon les estimations, ont créé entre 2010 et 2013 plus de 530 000 emplois dans l'industrie, le tourisme et l'artisanat. Le programme était axé sur le développement des petites et moyennes entreprises dans le cadre de sa politique visant à créer des emplois pour les jeunes, notamment les diplômés des écoles secondaires et des universités.

En Égypte, le Fonds social pour le développement, un organisme national, offre un soutien technique et financier pour la création de petites et micro-entreprises dans les grandes villes. Ses activités, financées par la Banque mondiale et des donateurs bilatéraux, font désormais partie intégrante des interventions majeures de réhabilitation des zones urbaines dans la région du Grand Caire et dans d'autres grandes villes.

Inspiré par le modèle égyptien, le Fonds social de développement du Yémen, créé en 1997, renforce la capacité des communautés pauvres et des partenaires locaux pour mettre en œuvre des projets de développement visant à réduire la pauvreté. Les programmes pour le développement des communautés, des petites et micro-entreprises,

des capacités des collectivités locales et un programme de travail à forte intensité de main-d'œuvre ont touché 3 700 quartiers urbains en 2012 (Al-Iryani et collaborateurs, 2015).

En Jordanie, avec l'appui de l'Union européenne et d'autres donateurs, le gouvernement poursuit la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour renforcer le secteur du microfinancement et de réformes visant à améliorer la compétitivité des petites et micro-entreprises. Avec l'appui du Fonds arabe de développement économique et social et de la Banque mondiale, il a mis en place un programme visant à permettre aux banques locales d'offrir des microfinancements aux petites et moyennes entreprises à des taux compétitifs.

110. Tous les gouvernements de la région ont souligné la nécessité de créer des emplois, en particulier pour les jeunes entrant sur le marché du travail. Les principaux moteurs économiques ont été les secteurs de la construction et des services, suivis par les petites et micro-entreprises qui sont devenues des contributeurs croissants à l'emploi urbain.

111. Au Soudan, les États, étant les plus gros propriétaires terriens, ont joué un rôle actif dans la promotion du développement des zones industrielles urbaines ainsi que dans l'offre de microcrédits aux « familles productives » occupant une activité économique à domicile. En Palestine, la création d'emplois s'est largement limitée à des activités non qualifiées dans les secteurs de la construction et des services.

112. Le Maroc et l'Arabie saoudite ont sensiblement réussi à intégrer l'économie urbaine dans leur politique nationale de développement. Au Maroc, la revalorisation du milieu urbain est une partie intégrante de la politique nationale de développement depuis 2005. Le renforcement et la modernisation des infrastructures, y compris des transports interurbains, a amélioré l'accès aux technologies de l'information et de la communication et l'octroi de crédit à, selon les estimations, 1,5 million de petites et micro-entreprises, dont 69,8 % sont situées dans des zones urbaines, font partie d'un effort visant à les amener vers le secteur formel. L'Initiative nationale pour le développement humain a financé plus de 6 000 activités rémunératrices dans les zones urbaines activités pour accroître l'emploi dans les secteurs du commerce et des services; elle soutient, en outre, les activités de préservation du patrimoine et de l'artisanat.

113. En 2009, le Conseil des ministres saoudien a adopté une stratégie d'emploi ambitieux pour diversifier l'économie nationale, corriger les déséquilibres structurels et améliorer la productivité des ressortissants saoudiens dans les secteurs émergents de l'économie. Un élément clef de la stratégie est l'intégration de l'économie urbaine dans la politique de développement national. Les plans quinquennaux de développement successifs prévus pour gérer les objectifs macro-économiques et sectoriels incluent désormais une stratégie spatiale nationale avec des politiques explicites pour des centres de développement nationaux, régionaux et locaux qui intègrent le développement économique dans les plans d'aménagement spatial des villes.

114. En Jordanie et au Liban (et en Syrie avant la guerre civile), les politiques de diversification économique ont mis l'accent sur le développement du secteur manufacturier et la diversification de leur base économique par le développement des pôles de l'économie du savoir et des technologies de l'information et de la communication, et des services aux entreprises. La contribution des activités industrielles au PIB dans ces pays est passée à près de 30 %, alors qu'elle s'est maintenue aux environs de 15 % en Égypte, comme le montre le tableau 5.

Tableau 5
Valeur ajoutée par industrie et services, 2010-2014 (en pourcentage du PIB)

	Algérie	**Libye**	**Maroc**	**Mauritanie**	**Tunisie[c]**	
Industrie	47,1	-	23,4	40,9	31,1	
Services	42,9	-	55,9	37,8	60,8	
	Égypte	**Iraq**	**Jordanie**	**Liban**	**Palestine**	**Syrie[a]**
Industrie	14,5	-	30,0	24,8	24,1	37,9
Services	45,6	-	66,4	69,7	69,3	38,3
	Bahreïn[b]	**Koweït[c]**	**Oman**	**Qatar**	**Arabie saoudite**	**EAU[c]**
Industrie	45,7	61,0	68,6	-	56,9	54,9
Services	53,3	38,5	30,1	-	41,1	44,2
	Comores	**Djibouti[d]**	**Soudan**	**Yémen**		
Industrie	11,8	16,4	20,4	48,99[d]		
Services	52,6	80,1	50,4	40,46[d]		

[a] 2000
[b] 1995
[c] 2010
[d] 2005
Source : Banque mondiale, 2015a.

115. Les activités économiques, les possibilités d'emploi et les richesses sont de plus en plus concentrées dans une ou plusieurs villes dominantes. En Égypte, le Grand Caire représente 51 % de la population urbaine, près d'un tiers du PNB, 25 % de la main-d'œuvre salariée et 40 % des établissements industriels (GOPP et Banque mondiale, 2014). Au Soudan, les secteurs industriel et des services dans les zones urbaines contribuent à hauteur de 33,6 % et 39 % du PIB national, respectivement; en 2008, 75 % de l'ensemble des entreprises manufacturières et 85 % de l'ensemble des prestataires de services du Soudan se trouvaient à Khartoum, le moteur économique du pays (Banque mondiale, 2009b). En Tunisie, 59 % de la population vit dans la région du Grand Tunis. En Jordanie, la contribution d'Amman à la population urbaine est passée de 25 % en 1990 à 42 % en 2014.

116. Dans les pays du Conseil de coopération du Golfe, l'environnement désertique pousse la quasi-totalité de la population à vivre dans les zones urbaines. En Arabie saoudite, avec un taux d'urbanisation de 83 %, 38 % de la population urbaine vit dans les deux plus grandes villes, Riyad et Djedda. Au Liban, 44 % de la population totale vit dans le Grand Beyrouth. Les villes marocaines représentaient 58 % de la population en 2014 et généraient 75 % du PIB en 2010.

117. De nombreux gouvernements de la région cherchent à réduire les pressions du développement résultantes sur un nombre limité d'agglomérations urbaines en encourageant un équilibrage géographique du développement économique par la création de zones industrielles périphériques, de villes nouvelles et de couloirs de développement reliant les pôles de croissance aux régions plus reculées pour leur faciliter l'accès aux emplois et aux services, promouvoir leur développement économique et réduire les disparités régionales.

Tableau 6
Population urbaine (millions), 1990 et 2014

	Algérie	Libye	Maroc	Mauritanie	Tunisie	
1990	13,5	4,0	14,0	0,4	4,7	
2014	27,3	4,9	20,2	2,4	7,3	
% dans la ville principale	13 %	25 %	18 %	56 %	59 %	
	Égypte	**Iraq**	**Jordanie**	**Liban**	**Palestine**	**Syrie**
1990	26,7	12,0	3,8	2,2	1,5	6,2
2014	38,6	24,1	5,5	3,9	3,5	12,6
% dans la ville principale	48 %	41 %	42 %	44 %	-	12 %
	Bahreïn	**Koweït**	**Oman**	**Qatar**	**Arabie saoudite**	**EAU**
1990	4	2,1	1,2	0,4	12,4	1,8
2014	8	3,3	2,4	1,6	28,9	9,1
% dans la ville principale	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	38 %[a]	s.o.
	Comores	**Djibouti**	**Somalie**	**Soudan**	**Yémen**	
1990	0,1	0,4	1,9	7,2	2,6	
2014	0,2	0,7	4,3	13,2	9,7	
% dans la ville principale	s.o.	s.o.	s.o.	25 %	20 %[b]	

[a] Riyad et Djeddah

[b] Données de 2005

Source : Banque mondiale, 2015a.

118. Par exemple, l'adoption récente du Plan 2052 en Égypte consolide les sept régions de développement du pays en quatre pôles économiques dans le cadre d'un effort visant à équilibrer le développement dans l'ensemble du pays et à soulager les pressions du développement sur le Grand Caire et Alexandrie, principaux moteurs de l'économie nationale. L'accent mis sur la zone économique du canal de Suez pour équilibrer la prédominance du Grand Caire s'appuie sur l'importance du canal en tant qu'artère de transport international et tire parti de la présence des deux villes carrefours, Port-Saïd et Suez. Il faudra près de 30 ans à ce projet ambitieux pour atteindre le plein potentiel de développement prévu.

119. Au Maroc où trois villes, Casablanca, Rabat-Salé, et Tanger représentent 80 % de l'activité économique du pays, le Référentiel de la politique de la ville 2012 du gouvernement s'emploie activement à promouvoir la construction de villes nouvelles dans certains couloirs de développement pour parvenir à un meilleur équilibre de l'espace urbain.

120. Les envois de fonds des travailleurs expatriés vers les pays du Conseil de coopération du Golfe et l'Union européenne ont fortement participé à l'urbanisation de la région. Les pays du Conseil de coopération du Golfe sont l'une des premières régions génératrices d'envois de fonds, car ils fournissent des emplois à un grand nombre de travailleurs expatriés, y compris des travailleurs non qualifiés; les envois de fonds, transitant par des canaux formels ou informels, représentent une part importante du PIB, notamment en Égypte (le sixième plus grand bénéficiaire d'envois de fonds dans le monde), mais également en Jordanie, au Liban, au Maroc et en Tunisie. Les envois de fonds sont passés de 4,3 milliards de dollars en 1995 à 19,6 milliards de dollars en 2014 en Égypte; de 2 milliards de dollars en 1995 à 5,4 milliards de dollars en 2010 au Maroc; et de 499 millions de dollars en 1995 à 3,5 milliards de dollars en 2010 en Jordanie. Ces envois de fonds, largement investis dans le logement, ont alimenté le marché immobilier urbain, notamment le développement d'implantations sauvages.

121. Dans un effort visant à réorienter la croissance économique vers des villes secondaires, l'Arabie saoudite améliore les infrastructures d'Asir, Hail, Hofuf, Medina, Tabuk et Taif. Elle investit également dans le développement de villes nouvelles. Medina Knowledge Economic City (dont l'achèvement est prévu en 2016-2018) sera axée sur le développement des compétences commerciales, s'appuyant sur un ensemble de centres culturels et commerciaux. La King Abdullah Economic City, au nord de Djedda, et la Jizan Economic City, qu'il est prévu d'achever en 2020, seront consacrées aux industries lourdes, des biotechnologies et pharmaceutique. À Hail, la Prince Abdul Aziz Bin Mousaed Economic City deviendra une plateforme logistique et des transports. Les deux villes

devraient être achevées en 2016. Des plans sont en cours d'élaboration pour deux autres villes économiques, à Tabuk et dans les provinces de l'est. Le défi reste dans l'éducation et la formation de jeunes chômeurs pour les qualifier à trouver un emploi dans un marché très concurrentiel tiré par le secteur privé.

Figure 9
Taux de chômage des jeunes par région (1995–2014)

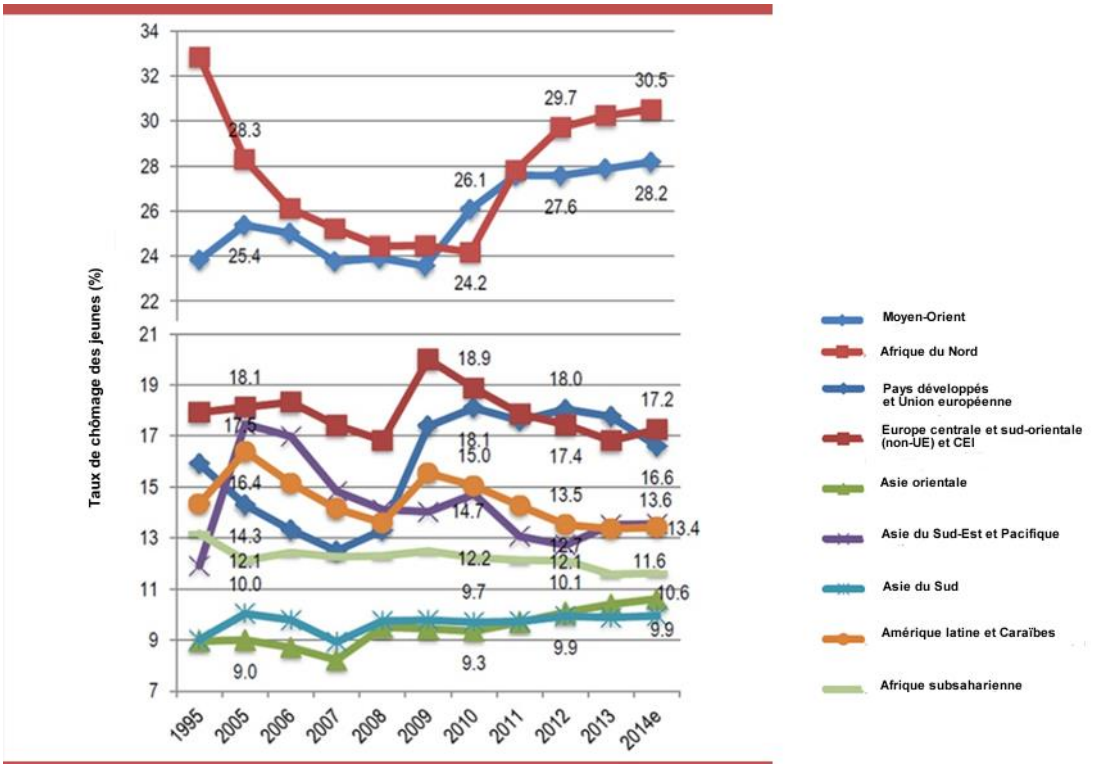

Source : Organisation internationale du Travail, 2015.

122. Selon les modèles de l'Organisation internationale du Travail, en 2014, les pays du Maghreb et du Mashreq avaient le plus fort taux de chômage des jeunes de toutes les régions du monde. L'urbanisation dans les États arabes a conduit à un meilleur accès à la santé et à l'éducation et une forte hausse des progrès enregistrés en matière d'éducation des jeunes. L'un des principaux problèmes auxquels la région arabe a dû faire face au cours des 20 dernières années a été la création d'emplois pour les nouveaux venus sur le marché du travail. Tous les pays ont dû relever le défi d'offrir des possibilités d'emploi à l'une des plus grandes cohortes de jeunes dans le monde.

Figure 10

Chômage des jeunes dans les pays du Maghreb et du Mashreq (pourcentage du groupe d'âge des 15-24 ans, par sexe)

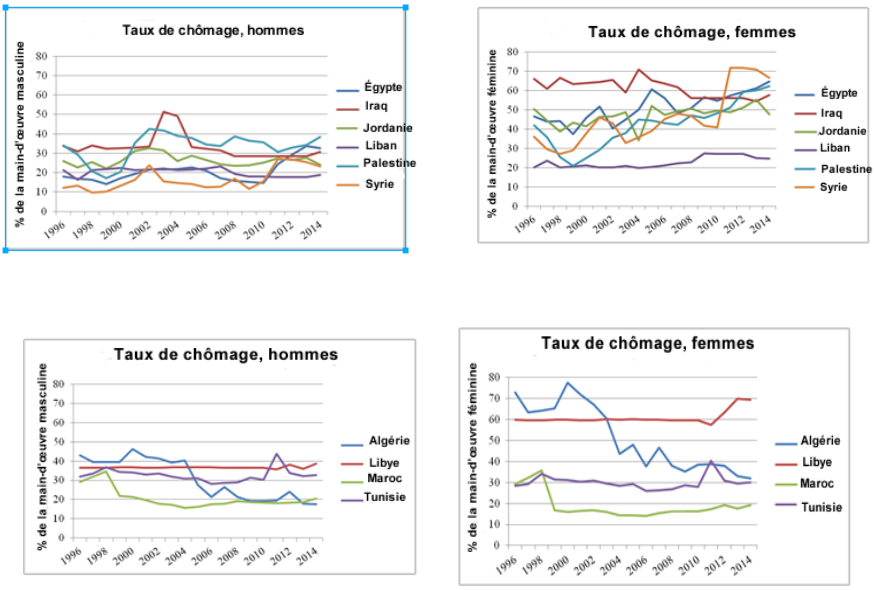

[a] 2010

Source : Banque mondiale, 2015a.

Figure 11

Taux de chômage dans plusieurs pays arabes par niveau d'études, groupe d'âge des 15-24 ans, 2005–2010

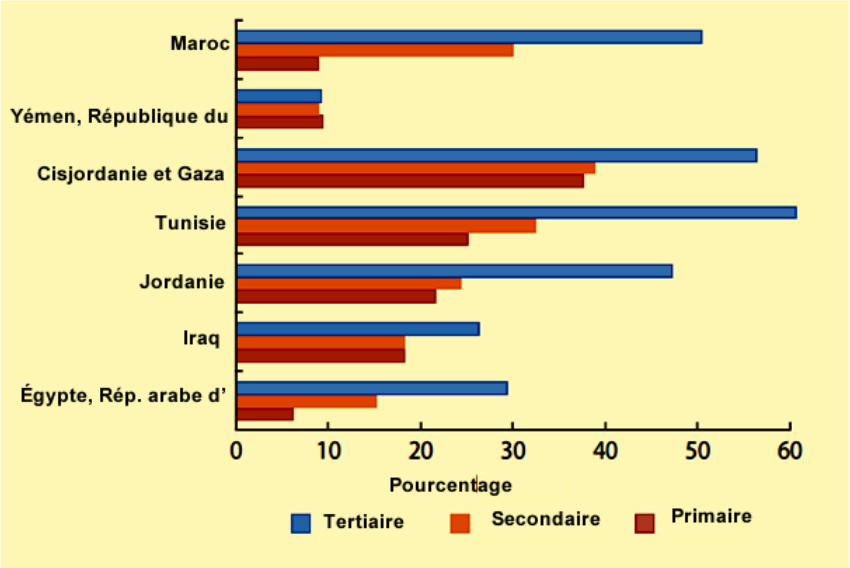

Source : Banque mondiale, 2013a.

123. Entre 18 et 32 % des personnes ayant fait des études supérieures sont au chômage en Algérie, au Maroc et en Tunisie, 34 % en Jordanie et près de 40 % en Égypte. L'augmentation de la corrélation inverse entre les progrès enregistrés en matière d'éducation et l'emploi est particulièrement problématique pour les jeunes entrant sur le marché du travail. Cela souligne la nécessité de parvenir à une meilleure adéquation entre la demande de compétences spécifiques dans les secteurs économiques émergents (informatique, par exemple) et la formation offerte dans les universités locales.
Par exemple, même si l'Égypte détient l'un des meilleurs systèmes d'enseignement supérieur du monde arabe, 44,6 % des diplômés universitaires de moins de 30 ans sont au chômage, contre 35,6 % pour le groupe d'âge et 31 % pour tous les diplômés universitaires (Banque mondiale, 2015a).

124. Des ressources considérables ont été investies dans le système éducatif et ont entraîné une augmentation impressionnante du niveau d'instruction dans la plupart des pays, mais les jeunes, et les

femmes en particulier, ont de plus en plus de mal à trouver un emploi correspondant à leurs qualifications académiques chez eux ou à l'étranger. Les femmes ont été les principales bénéficiaires de divers programmes sociaux en Algérie, y compris de petits prêts sans intérêt de l'Agence nationale de gestion du microcrédit pour lancer des activités économiques (61,3 % des bénéficiaires), et d'un programme d'intégration des diplômés pour les demandeurs d'un premier emploi (de 1999 à 2013, 66,6 % des demandeurs d'emploi dans ce programme étaient des femmes) (Algérie, 2014).

125. Bien que le départ des jeunes diplômés ne soit pas un phénomène nouveau, les effets cumulés de l'évolution de l'économie mondiale, les innovations technologiques et les obstacles croissants à la circulation vers l'Union européenne, l'Amérique du Nord et les pays du Conseil de coopération du Golfe soulignent ce décalage entre les compétences fournies par le système éducatif et les exigences du marché du travail local.

126. Certains pays commencent à réaliser des progrès significatifs dans l'amélioration de la coordination entre les stratégies de développement économique et les résultats du système éducatif. Au Maroc, où le groupe d'âge des 15-34 ans représente plus d'un tiers de la population et accuse un taux de chômage près de deux fois supérieur à la moyenne nationale, le gouvernement a joué un rôle actif dans trois programmes ciblant les jeunes: le programme Idmaj offre des stages aux jeunes diplômés, afin des aider à trouver un emploi correspondant à leurs compétences; le programme Taehil leur fournit des compétences supplémentaires pour répondre aux exigences du marché du travail; et le programme Moukawalati aide les jeunes entrepreneurs à créer une nouvelle entreprise. Entre 2006 et 2014, le programme Idmaj a permis à 416 000 demandeurs d'emploi d'accéder au marché du travail alors que le programme Moukawalati a aidé 31 400 entrepreneurs dans la création de quelque 5 650 petites entreprises génératrices de 15 708 emplois. La culture des start-ups dans les zones métropolitaines tels qu'Amman, Beyrouth, et Le Caire, est un secteur émergent dans le monde arabe, créant ainsi un environnement favorable aux jeunes entrepreneurs et innovateurs.

127. Bien qu'encore faible, le taux d'activité des femmes a réalisé des progrès importants, mais il existe une inadéquation croissante entre leur emploi et l'augmentation de leur réussite scolaire. En Égypte, 42 % des femmes ayant suivi un enseignement supérieur sont au chômage contre 39 % des hommes; au Maroc, 33 % des femmes ayant une éducation supérieure et 16 % des hommes sont au chômage.

Recommandations politiques

- Encourager la diversification des politiques nationales de développement afin de remédier aux disparités régionales et urbaines et tirer parti du potentiel économique des villes dans le cadre des économies nationales. Promouvoir une croissance économique et inclusive la plus large possible pour une population urbaine en croissance rapide et, en particulier, mobiliser le potentiel présenté par une population jeune et de plus en plus instruite.
- Promouvoir le développement économique dans les villes secondaires, les villes nouvelles et les couloirs de développement pour trouver un meilleur équilibre du développement aux niveaux national et régional et étendre les avantages économiques au-delà des centres urbains actuellement dominants. Renforcer la connectivité entre les villes secondaires et primaires, et au sein des villes. Favoriser les transports efficaces et viables et les réseaux de mobilité urbaine.
- Financer et gérer les infrastructures et les services de base urbains nécessaires pour les populations existantes et pour accueillir la croissance urbaine future.
- Lutter contre le grave problème du chômage des jeunes dans la région arabe, en tenant compte de la nécessité d'aligner les systèmes d'enseignement et de formation professionnelle sur les possibilités d'emplois productifs. Renforcer en priorité les possibilités d'emploi pour les femmes afin de réaliser l'égalité des sexes dans la région arabe.
- Adopter des approches novatrices pour mobiliser les envois de fonds, renforcer leur contribution à une urbanisation inclusive, durable, résiliente et sûre dans la région arabe.
- Reconnaître les processus de reconstruction qui visent à renforcer les économies urbaines comme des occasions de bâtir des villes plus inclusives, résilientes, sûres et durables.
- À court terme, promouvoir et favoriser la construction de logements urbains abordables dans les villes existantes et juguler la flambée des prix des terrains et les loyers élevés qui excluent les familles jeunes du marché du logement, les forçant à vivre avec des parents ou dans des quartiers surpeuplés où les prix du logement sont plus faibles, ou dans des implantations sauvages.

V. Urbanisation et équité sociale

128. Le Forum arabe de haut niveau de 2014 sur le développement durable a reconnu que de nombreux pays arabes avaient négligé les questions de l'égalité et de la protection sociale en faveur des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les conclusions des rapports arabes sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement 2010 et 2013 ont trouvé que la mesure de l'inégalité avait peu changé au cours des 20 dernières années, le coefficient de Gini montrant un indice de 34,3 dans les années 1990 et 34,7 dans les années 2000. La Jordanie et la Mauritanie ont progressé dans la réduction des inégalités des revenus tandis que les pays arabes les moins avancés ont connu des hausses moyennes (Nations Unies et Ligue des États arabes, 2013). L'inégalité sociale et économique est particulièrement visible dans les villes de la région arabe, où l'écart grandissant entre les différents secteurs de la population réduit les possibilités d'égalité d'accès à un logement convenable, aux services de base et à un emploi générateur de revenus.

Figure 12
Part du revenu ou de la consommation par quintile de la population dans certains pays arabes (dernières données disponibles)

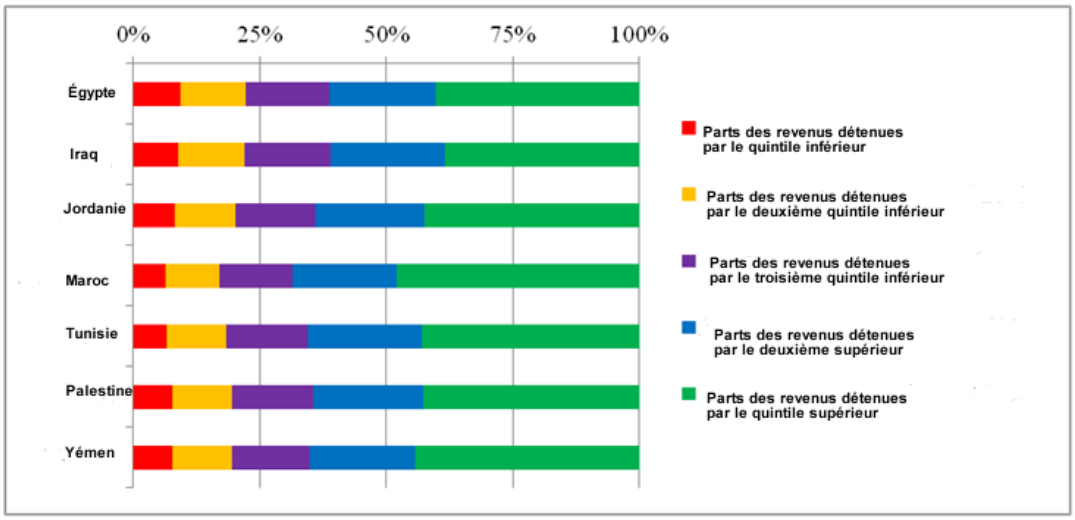

Source : Banque mondiale, 2016.

129. Les États arabes ont fait des progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement concernant la réduction de l'extrême pauvreté. Depuis 2010 et les conflits qui ont suivi, d'autres niveaux de pauvreté ont cependant augmenté (CESAO, 2014). Le taux d'incidence de la pauvreté selon les seuils nationaux de pauvreté a été en moyenne de 22,7 % en 1990 et est passé à 23,4 % en 2012 (Nations Unies et des États arabes, 2013). Les politiques de protection sociale et en particulier la mise en place d'un socle de protection sociale visant à réduire la pauvreté et l'inégalité sont donc un élément essentiel à prendre en compte dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans cette région.

130. Les troubles qui se sont propagés dans plusieurs pays au cours des dernières années ont démontré la contribution de l'exclusion sociale à l'agitation politique. Avec la sécurité comme critère prioritaire du choix du lieu d'emplacement, la ségrégation spatiale et l'homogénéisation sociale ont augmenté à l'intérieur des villes. La fragmentation des villes dans des enclaves économiques, ethniques et religieuses partageant peu de liens autres que des liaisons de transport représentera un défi majeur dans la construction consécutive aux conflits. Dans les contextes urbains complexes, les groupes vulnérables varient en fonction de leurs situations physiques, économiques et sociales, même si ce sont souvent les pauvres qui subissent les privations. Les pauvres des zones urbaines, par exemple, s'installent souvent dans des terrains ne convenant pas au développement, ce qui augmente leur vulnérabilité aux chocs climatiques et aux tensions.

131. La classe moyenne a un rôle essentiel à jouer dans l'établissement de liens entre les couches supérieures et inférieures dans la structure sociale d'une ville. Un facteur clef de la définition de la classe moyenne est le fait de posséder des moyens de production, notamment des terres et des biens. La localisation spatiale de la classe moyenne, leurs conditions de logement, l'accès aux emplois et aux services, et son mode de vie façonnent les aspirations des populations les plus pauvres et contribuent donc à la définition des termes d'inclusion et exclusion sociale. Le développement de la classe moyenne dans le monde arabe et dans le monde en général est considéré comme une source essentielle

de main-d'œuvre qualifiée, classe de consommation et groupe d'entrepreneurs qui contribuent sensiblement à la croissance économique et au développement. Toutefois, cela ne peut se faire sans la pleine intégration des femmes dans la population active qui, comme indiqué précédemment, est très limitée par des facteurs sociaux, culturels, économiques et politiques.

132. Dans les pays exportateurs de main-d'œuvre, en particulier au Mashreq, l'urbanisation formelle et informelle alimentée par les envois de fonds et soutenue par des taux élevés de formation des ménages et l'omniprésent déficit de logements, ont fait exploser les prix des terrains au-delà de l'accessibilité financière de nombreux ménages des classes moyennes. La prolifération et la densification ultérieure des implantations sauvages ont accéléré et accentué la différenciation des classes en leur sein. La rénovation des villes qui évite les déplacements et la recomposition des parcelles *in situ* sont devenues la norme pour les interventions publiques depuis le milieu des années 80. Ces efforts valorisent les avoirs des pauvres, bien qu'à plus long terme, cinq ans et plus après l'achèvement du projet, les mouvements de population provoqués par le fonctionnement du marché privé de l'immobilier aient entraîné le déplacement de populations pauvres (Serageldin, 2015).

133. Cette dynamique soulève la question de savoir si des projets publics d'amélioration peuvent propulser une zone dégradée à faibles revenus vers l'équilibre social. Les gouvernements ont essayé de promouvoir l'intégration en augmentant l'accessibilité des terrains et des logements, une composante du droit à un logement convenable, mais le manque de transports publics abordables continue d'influer sur l'exclusion et la ségrégation physique. Le plafonnement du prix des terrains dans les projets financés par les pouvoirs publics a été concrétisé uniquement dans des emplacements périphériques où des projets isolés ciblaient les pauvres et ceux qui avaient perdu leur logement à cause des catastrophes ou des expulsions forcées. Un logement n'est pas convenable si ses occupants n'ont pas un degré de sécurité des droits fonciers qui leur garantit une protection juridique contre l'expulsion, le harcèlement ou d'autres menaces (HCDH et ONU-Habitat, 2009). Le subventionnement du coût des terrains urbains a favorisé le développement des subdivisions suburbaines haut de gamme qui ont évolué depuis 2010 dans des résidences protégées estompant l'objectif initial qui visait à stimuler les projets physiquement et socialement cohérents.

134. Aujourd'hui, les villes sont de plus en plus diversifiées du point de vue social et plus fragmentées sur le plan spatial. Dans plusieurs pays arabes, les sous-districts sont de plus en plus inclusifs sur le plan économique tandis que certains quartiers deviennent plus homogènes sur le plan social, ethnique et religieux. La même tendance se poursuit sans relâche avec la ségrégation des logements des travailleurs expatriés. La différence entre les groupes et la ségrégation spatiale croissante créent un environnement propice aux conflits, menace qui doit orienter le développement urbain vers des modes plus inclusifs et socialement équitables.

135. Le riche patrimoine culturel de la région s'étend depuis le patrimoine mondial de l'UNESCO sur les sites archéologiques et les quartiers historiques des villes aux rites et pratiques qui font partie de la mémoire collective et de l'identité du peuple arabe. Tandis que de nombreux quartiers historiques se sont détériorés et accueillent des ménages à faible revenu, d'autres, en Égypte, au Maroc, en Syrie et en Tunisie, ont été restaurés et préservés. En Iraq et en Syrie, ils ont été partiellement détruits lors des récentes guerres civiles et des sites importants et les principaux musées ont été détruits par le vol, les fouilles illégales et des dommages intentionnels. Il est urgent d'arrêter cette spoliation ininterrompue. Les pays concernés devraient adopter des mesures immédiates dans le cadre des plans d'action d'après-conflit.

136. Ces quartiers historiques ne sont pas seulement une partie de la vie quotidienne de la population, mais constituent un atout économique important attirant les touristes qui sont une composante majeure de l'économie de la région et génèrent une rentrée importante de devises dans les pays non producteurs de pétrole. La reconnaissance du patrimoine culturel commun joue également un rôle clef dans le renforcement de la cohésion sociale. La prise de conscience et la préservation du patrimoine culturel matériel et immatériel sont essentielles pour comprendre l'histoire et l'identité des établissements urbains afin de maintenir le tissu social à la lumière des nouveaux développements urbains et dans l'intérêt des générations futures.

A. Sécurité alimentaire et protection sociale

137. Les dispositifs d'aide sociale, définis comme des transferts non contributifs aux populations vulnérables vis-à-vis de la pauvreté ou vivant dans la pauvreté, ont été intensifiés dans la région en réponse à des crises telles que la crise alimentaire mondiale de 2007 et la crise politique qui a débuté en 2011. En effet, le rapport arabe sur les Objectifs du Millénaire pour le développement a souligné la nécessité d'instaurer des socles de protection sociale progressifs, abordables et inclusifs dans la région, étape essentielle pour cibler efficacement les plus pauvres et les plus vulnérables. L'inefficacité de nombreux systèmes de protection sociale dans la région peut être attribuée à l'absence de données

fiables et actualisées sur les communautés pauvres et vulnérables, et sur des questions concernant le ciblage de la couverture. En moyenne, 16 % du quintile de la population la plus pauvre ne reçoit aucune forme d'assistance sociale. Les instruments de protection sociale intervenant dans les zones urbaines de la région comprennent des subventions alimentaires et énergétiques, des transferts en espèces, des bons d'alimentation, des repas scolaires et des travaux publics, dont un grand nombre ont des objectifs et des résultats de développement potentiels multiformes. La protection sociale peut également prendre la forme de systèmes d'assurance sociale, bien que plusieurs rapports nationaux de la région soulignent l'inégalité des avantages de ces systèmes pour les femmes qui ont un emploi et les groupes vulnérables. La pratique informelle de la *zakat* joue également un rôle dans la protection sociale, redistributive administrée par des organisations confessionnelles (Devereux, 2015).

138. Les filets de sécurité alimentaire revêtent une importance particulière dans une région fortement tributaire des importations de denrées alimentaires. Dans la perspective de 2030, l'urbanisation et l'accroissement de la population dans les zones urbaines seront l'un des principaux moteurs de l'insécurité alimentaire, changeant les modes de consommation et augmentant la demande dans les villes (Programme alimentaire mondial et Overseas Development Institute, 2015). L'autosuffisance en matière de production alimentaire est un objectif intenable dans cette région menacée par le stress hydrique et les subventions alimentaires sont une composante majeure des programmes sociaux et de réduction de la pauvreté de la plupart des pays. Cependant, ces dernières années, de nombreux rapports ont identifié des subventions en tant que moyen coûteux et inefficace de prestation de sécurité alimentaire et de protection sociale pour les ménages pauvres. En outre, l'instabilité présente dans la région depuis 2011 qui se manifeste principalement dans les villes peut être rattachée à la hausse des prix des denrées alimentaires et à l'insécurité alimentaire ultérieure, ce qui, à son tour, peut provoquer l'augmentation des troubles civils. De grands déplacements et des migrations importantes, ainsi que l'exposition croissante aux chocs liés au climat aggraveront l'insécurité alimentaire dans la région. Si des mesures de résilience et de planification ne sont pas prévues, la dépendance à l'égard des importations est susceptible d'augmenter.

B. L'espace public dans les villes

139. Malgré sa fonction sociale importante, l'espace public dans les villes et les agglomérations arabes reçoit peu d'attention de la part des autorités locales et des gouvernements centraux par rapport à d'autres pays et d'autres éléments de l'espace urbain tels que le logement et l'infrastructure. L'incompatibilité des modes de vie est l'un des principaux moteurs de la ségrégation spatiale et l'incompatibilité des comportements est un facteur essentiel du manque grandissant de confiance sociale. Il s'en est suivi une résurgence des espaces semi-privés où l'admission est limitée par des honoraires ou des règles à certains groupes d'utilisateurs. Une fois limitée aux lieux de rencontre ethniques/religieux et à des clubs réservés à des élites, cette tendance s'étend à des centres commerciaux et à des aires de loisirs. Il s'agit là d'une évolution récente qui est particulièrement inquiétante.

140. Les souks, les rues et les marchés commerciaux spécialisés, les corniches, les parcs publics et les plages offrent encore des espaces où les différents groupes sociaux et les diverses classes de revenus peuvent se mélanger. L'espace public a une importante fonction sociale, mais est souvent peu présent dans les villes arabes (Serageldin, 2015). L'accès à des espaces prévus pour les enfants et les jeunes est essentiel à leur bien-être et à leur développement. Les lieux sûrs où ils peuvent jouer en toute sécurité sont particulièrement rares dans les villes arabes[8]. Les troubles qui ont débuté en 2011 ont empiété sur les espaces verts et publics en raison du manque d'application des règles et des déplacements de populations. Aucun effort ne doit être épargné pour améliorer et assurer leur conservation.

141. Les espaces publics ouverts et les espaces verts dans les villes du Mashreq sont également entravés par l'urbanisation rapide et l'insuffisance des ressources en eau qui définissent l'aridité du climat dans de nombreuses villes arabes. En outre, ils sont souvent concentrés dans les centres-villes et les quartiers les plus riches, ce qui se traduit par une inégalité d'accès. La remise en état de nombre des centres historiques et médinas au Maghreb a conduit à d'importants investissements dans les espaces publics et les espaces verts. Les résidents de Rabat, par exemple, jouissent en moyenne de 20 m^2 par habitant d'espaces publics verts. Le gouverneur a mobilisé près de 32 millions de dirhams (environ 3,2 millions de dollars) en 2014 pour l'investissement dans des projets d'espaces verts (El Aissi, 2014). Les ressources des pays du Golfe ont permis des investissements importants dans les espaces publics favorisant une conception sans barrières et inclusive.

[8] Conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant (1989), article 31 « les États Parties reconnaissent le droit de l'enfant au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives. » (HCDH, 1989).

142. Dans la zone urbaine de la région du Grand Caire, d'autre part, il y a environ 3 m^2 par habitant d'espaces verts ouverts, chiffre qui figure parmi les plus faibles au monde (GOPP, 2012). L'Organisation mondiale de la Santé a recommandé que les villes disposent d'un minimum de 9 m^2/personne. Afin d'établir l'habitabilité, il est donc absolument nécessaire d'introduire des espaces ouverts dans le tissu urbain très dense, en particulier dans les implantations sauvages surpeuplées, où l'espace public dévolu à la circulation n'est souvent pas aménagé, est mal entretenu et hostile. En Égypte, les ministères, les gouvernorats et la plupart des organisations de la société civile conviennent de la nécessité d'espaces ouverts, ce qui a été traduit par leur intégration dans la politique visant à améliorer le cadre de vie. Dans le gouvernorat de Gizeh, il existe encore certains parcs et terrains, mais ils se trouvent sous la juridiction du Ministère de l'agriculture, qui doit coopérer avec le gouvernorat pour améliorer les jardins publics existants dont la réhabilitation est urgente et en créer de nouveaux.

143. Les parcelles vacantes et sous-utilisées offrent des possibilités d'accroître les espaces ouverts dans les villes arabes pour améliorer la qualité de vie urbaine et encourager une plus grande cohésion sociale. Entre le milieu des années et la fin des années 2000, la municipalité de Beyrouth a acheté plusieurs parcelles dans des quartiers surpeuplés et des terrains vacants et ouverts en vue d'ajouter 33 jardins publics aux 23 qui existaient déjà en 2007. Depuis la guerre civile, la densité de Beyrouth et la construction ordonnée par les promoteurs privés se sont soldées par la pénurie d'espaces verts mal entretenus, avec une superficie moyenne d'espaces verts par habitant de 0,8 mètre carré (NOW News, 2007).

144. Le Gouvernement jordanien a adopté un projet national d'aménagement des espaces verts dans les municipalités. La *Green Amman 2020 Initiative* a été lancée en 2014 dans le but de réhabiliter les espaces ouverts existants et d'en créer des nouveaux. Selon la municipalité du Grand Amman, la ville détient 145 parcs et 2,5 % de la zone métropolitaine est constitué d'espaces verts.

145. Alors que l'Algérie a fait des progrès notables dans la fourniture de logements décents, son actuel Schéma national de l'aménagement du territoire reconnaît et donne la priorité à l'amélioration du cadre de vie et à la préservation de l'espace public comme une étape nécessaire pour éliminer les inégalités sociales (Algérie, 2014). Sa capitale, Alger, détient 6 m^2 d'espaces verts par habitant (Wilaya de Ain Temouchent, sans date).

146. La réhabilitation ou la création d'espaces verts et publics dans les villes du Golfe est une composante de la politique de l'État pour améliorer la qualité de vie. L'espace ouvert a diminué dans de nombreuses villes saoudiennes, notamment à Riyad, dont les zones vertes sont passées de 78 m^2/personne en 1950 à 16 m^2 en 1999 (ONU-Habitat, 2012a). À Djedda, on relève 2 m^2 par résident urbain ce qui incite le Plan stratégique de Djedda à inclure des espaces publics ouverts. Les efforts consentis au niveau national par le Gouvernement pour accroître la superficie des terres cultivées sont essentiellement concentrés dans les zones rurales et cherchent à alléger la dureté des conditions climatiques, en particulier compte tenu des prévisions en matière de changements climatiques (Arabie saoudite, 2014). La stratégie de gestion de l'environnement du Gouvernement qatarien a suscité une évolution vers un élargissement des espaces verts dans les zones urbaines, telles que Doha, pour combattre les problèmes de durabilité du pays compte tenu de la construction rapide. Des allées bordées d'arbres, plutôt que de grands parcs ouverts, marquent l'approche principale du Gouvernement de verdissement de Doha (Qatar, Secrétariat général à la planification du développement, 2011). L'essor des constructions à Doubaï et à Abou Dhabi a aussi laissé peu de place aux espaces verts, soit 2 % de la zone urbaine de Doubaï en 2015 (World Cities Culture Forum, 2016). Selon la Vision d'Abou Dhabi à l'horizon 2030, la ville cherche à créer des espaces publics dynamiques dans une stratégie globale de connectivité et de développement axée sur le transit qui encourage la marche.

147. Le *Khartoum State Structure Plan* (2008-2033) inclut également des propositions concernant la création de plus vastes parcs régionaux dans les zones boisées du pays, ainsi que la conversion d'une gare abandonnée en parc et modernisation des marchés d'Omdurman et d'Al Lafa dans la ville de Khartoum. Ces propositions sont considérées comme des moyens utiles et fonctionnels pour préserver l'espace ouvert et accompagner les efforts de fourniture d'espaces verts dans la ville par l'aménagement de zones interstitielles et de grands axes routiers, notamment la Corniche du Nil. La révision du plan de la ville de Djibouti a également pris en compte la création d'espaces publics en vue d'améliorer l'accès aux services dans la ville.

Figure 13
Verdissement urbain dans le *Khartoum State Structure Plan*

Source : Ministère de la planification de l'État de Khartoum, 2009.

C. Participation des femmes au développement

148. L'inclusion et l'autonomisation des femmes sont une condition essentielle du renforcement de l'égalité des sexes, principe essentiel des droits de l'homme. Plusieurs progrès ont été réalisés dans les pays en état de transition politique et économique en vue d'accroître la participation des femmes aux activités civiques et politiques. Les efforts d'autonomisation déployés par les pays arabes se remettant des bouleversements récents et les récessions économiques consécutives se concentrent sur l'élargissement du rôle des femmes dans toutes les sphères de la vie urbaine. Dans l'ensemble de la région, on a observé des changements notables dans les traditions socioculturelles limitant la portée de leur participation à la vie sociale, économique et politique.

149. Dans les pays du Mashreq, depuis les années 1960, les femmes ont acquis de plus en plus de droits politiques, ont tenu des postes au niveau ministériel et ont été élues au Parlement, dans les conseils nationaux et les commissions; leur représentation dans l'appareil judiciaire est toutefois encore limitée. Le conflit en cours en Syrie a eu des effets néfastes sur les femmes et les jeunes dans les zones de guerre, ainsi que parmi les personnes déplacées et les réfugiés, dont les droits doivent être rétablis et respectés conformément aux conventions du HCR. Malgré les effets de la guerre et la poursuite du conflit qui ont touché de manière disproportionnée leur éducation et leur participation à la vie économique et politique, et les défis sociaux et culturels permanents, la participation des femmes aux activités économiques dans les villes en Iraq a légèrement augmenté (Iraq, 2014).

D. Intégration sociale et économique

150. Dix-sept États arabes ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW); plus de la moitié l'ont signée depuis la Conférence Habitat II en 1996, en dépit des réserves sur sa compatibilité avec les codes de la famille ou de la charia. Les normes culturelles, le droit coutumier prévalent, la complexité des procédures d'enregistrement des biens fonciers et le manque d'information ont souvent empêché les femmes d'exercer leurs droits fonciers. Certains pays de la région arabe conservent encore des lois limitant la mobilité et l'autonomie des femmes au sein du ménage. Dans certains pays, la demande d'un passeport, les déplacements hors du pays, le travail hors du domicile ou la décision de se marier peuvent nécessiter l'autorisation d'un homme (Banque mondiale, 2013b).

151. La menace de violence sexuelle, de harcèlement et d'intimidation dans la sphère publique a eu une incidence sur l'utilisation de l'espace social par les femmes. Bien qu'il existe peu de données disponibles, certaines études ont souligné la gravité du problème. Par exemple, plus de 99,3 % des filles et des femmes égyptiennes interrogées ont déclaré avoir subi une forme ou une autre de harcèlement sexuel au cours de leur vie. Selon la même étude, 82,6 % des personnes interrogées ne se sentaient pas en sécurité dans la rue; le pourcentage est passé à 86,5 % pour ce qui est de la sûreté et de la sécurité dans les transports publics (ONU-Femmes, 2013). Certaines initiatives de sensibilisation

menées par la société civile ont vu le jour pour traiter cette question, comme HarassMap en Égypte (présente principalement dans la mégarégion urbaine Le Caire-Alexandrie), qui répertorie les cas de harcèlement et d'agression et fait la promotion d'espaces sûrs pour tous. Le soutien et l'engagement des dirigeants des diverses parties prenantes, notamment des législateurs, de la police et des chefs religieux sont nécessaires pour réduire ce phénomène (ONU-Femmes, 2013).

152. L'accessibilité à l'espace public pour renforcer la participation des femmes à la vie publique est souvent restreinte par une limitation de la liberté de circulation. Dans toute la région arabe, les normes sociales et culturelles restreignent la mobilité, imposent des charges de soins à la famille et la ségrégation professionnelle et les préférences personnelles limitent leur participation à la vie publique. La ségrégation professionnelle sévit encore dans certains pays de la région, qu'il s'agisse de la restriction de certains espaces de travail aux femmes ou l'accès restreint à certaines professions qui sont jugées dangereuses ou moralement préjudiciables pour elles et leur réputation. L'Arabie saoudite, l'Égypte, les Émirats arabes unis, le Koweït, le Maroc, la Syrie, et le Yémen imposent tous des restrictions concernant le travail pouvant être «moralement préjudiciable» ou susceptible d'influer sur le statut social des femmes (Banque mondiale, 2013b). En outre, il existe encore une ségrégation par sexe dans de nombreux espaces de travail, notamment en Arabie saoudite où plusieurs grands projets ont été entrepris pour créer des centres industriels avec des espaces de travail réservés aux femmes.

153. La capacité des femmes à se déplacer physiquement dans les espaces urbains pose également un problème majeur dans l'ensemble de la région arabe. En Arabie saoudite, les normes sociétales interdisent aux femmes de conduire une voiture. Dans le métro, la réservation de certaines voitures aux femmes et aux enfants en Égypte et dans les Émirats arabes unis est perçue comme un moyen de leur permettre de se déplacer en toute indépendance sans risque de harcèlement. Ces restrictions empêchent les femmes arabes d'accéder aux centres de travail, aux écoles, aux universités et aux institutions culturelles et sociales.

154. En dépit des attitudes plus conservatrices dans le Conseil de coopération du Golfe par rapport à d'autres sous-régions, le taux d'activité des femmes augmente, en particulier dans les postes de la fonction publique. Même si leur niveau d'instruction est en augmentation, il existe une grande inadéquation sur le plan des compétences entre ce qui est enseigné à l'école et les exigences du secteur privé (UNESCO, 2013). En 2013, le taux de participation des femmes au marché du travail a été plus élevé au Qatar (51 %) et a connu la plus forte augmentation aux Émirats arabes unis (passant de 25 % en 1990 à 47 % en 2013). Le taux de chômage des jeunes dans la région reste une difficulté majeure et touche les femmes de manière disproportionnée : 51 % des femmes âgées de 15 à 24 ans étaient au chômage en 2013 contre 23 % des jeunes hommes (ONU-Femmes, 2015).

155. Avec un chiffre de 4 %, la région arabe a le plus faible taux de comptes d'épargne détenus par des femmes en milieu urbain et moins de 6 % des petites et moyennes entreprises formelles dirigées par des femmes ont accès à des prêts bancaires (Souad, 2015). Bien que la majorité des pays de la région arabe disposent de lois contre la discrimination sur le lieu de travail et d'une législation imposant l'égalité de rémunération à travail égal, l'application de ces lois est difficile, en particulier pour le grand nombre de femmes qui travaillent dans le secteur informel (Banque mondiale, 2013b). Il convient de noter que la mobilité économique des travailleurs du secteur informel et l'aptitude de ces derniers à migrer vers un travail formel variaient sensiblement en fonction du niveau d'instruction et du sexe, les hommes égyptiens éduqués, par exemple, passant bien plus souvent du secteur informel au secteur formel (Wahba, 2009). Les politiques futures relatives à la justice économique doivent donc prendre en considération le caractère sexospécifique de l'économie informelle et les possibilités (ou l'absence de possibilités) qu'elle offre actuellement.

E. Intégration politique

156. Des quotas juridiques de candidatures de femmes ont été établis dans plusieurs pays, essentiellement par le biais de la législation électorale. Les constitutions de l'Arabie saoudite, de l'Iraq, de la Somalie et de la Tunisie imposent des quotas pour les membres de leurs chambres basses du parlement (Global Database of Quotas for Women, 2015), alors que la constitution de 2014 en Égypte prévoit une représentation accrue des femmes et des jeunes dans les conseils locaux (Tadamun, 2013). En Algérie, en Libye et au Maroc, les femmes représentaient entre 8 % et 11 % des membres de la chambre basse du parlement (ONU Habitat, 2012). Des ministères s'occupant des questions relatives aux femmes et des groupes dédiés à la parité entre les sexes au sein de différents ministères ont été créés, par exemple, le Ministère des affaires féminines de la Palestine, créé en 2003 (État de Palestine, 2014). La Mauritanie a tiré parti de sa transition politique entre 2005 et 2007 pour établir un quota de 20 % de femmes siégeant aux conseils municipaux et a recommandé qu'un représentant sur deux de chaque gouverneur d'une capitale régionale soit de sexe féminin (Centre marocain des études stratégiques et Konrad Adenauer Stiftung, 2014).

157. La gouvernance urbaine dans les États du Golfe comporte encore essentiellement des ressortissants de sexe masculin, même si les femmes sont de plus en plus présentes depuis le milieu des années 90. Le Qatar a été le premier pays du Golfe à permettre aux femmes de se présenter aux élections municipales en 1999, la première femme fonctionnaire municipale ayant été élue dans la région en 2003 (ONU-Habitat, 2012a). Les femmes ont été pour la première fois élues ou nommées à des postes politiques en Oman en 2000, le suffrage universel ayant été introduit par la suite en 2003 (Al Kitbi, 2008). La réforme politique de 2002 au Bahreïn a accordé le droit de vote aux femmes; la première femme à siéger à un conseil municipal a été élue à Muharraq en 2010 (ONU-Habitat, 2010). Au Koweït, les femmes ont obtenu le droit de vote en 2005. Après l'élection partielle du Conseil national fédéral, organe législatif des Émirats arabes unis, les femmes représentaient 22,5 % de ses membres. En 2015, à la suite d'une décision prise en 2011 par le Roi Abdullah, les femmes saoudiennes ont participé aux élections municipales pour la première fois, en tant qu'électrices et en tant que candidates. Les femmes ont obtenu 20 des 2 000 sièges à l'élection de 2015 (Amos, 2015).

158. En dépit des résultats obtenus par le monde arabe dans l'accroissement de la représentation des femmes sur les plans politique, économique et social, en particulier dans les villes, plusieurs indicateurs de la région relatifs aux droits et libertés des femmes restent en deçà de la moyenne mondiale. Des disparités persistent entre les établissements ruraux et urbains en termes de perspectives de développement et de résultats pour les femmes.

F. Accessibilité et intégration des personnes handicapées

159. Un aspect important de la politique internationale touchant le développement urbain depuis la Conférence Habitat II a été l'adoption de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées en 2006[9]. En outre, un accès inclusif et universel aux services urbains a été intégré dans l'objectif de développement durable 11 portant sur les villes et les communautés durables. Ces objectifs exigent l'intégration des personnes handicapées en termes d'accessibilité des systèmes de transports publics et de la création d'espaces verts et d'espaces publics accessibles.

160. Il est difficile d'estimer le nombre de personnes handicapées dans les États arabes étant donné que de nombreuses statistiques nationales sont recueillies au moyen de méthodes d'auto-évaluation et la stigmatisation sociale se traduit souvent par une sous-déclaration. Les données disponibles montrent que les pays arabes ont des taux de prévalence du handicap relativement faibles par rapport à ceux d'autres régions, se situant entre 0,4 % et 4,9 % (CESAO et Ligue des États arabes, 2014). Dans les pays du Golfe, des efforts importants ont été consentis pour améliorer l'environnement pour les personnes souffrant d'un handicap physique. En dehors des programmes d'aide sociale pour les personnes handicapées à faible revenu, bon nombre de politiques et de cadres relatifs au handicap dans le monde arabe sont focalisés sur les personnes âgées. Toutefois, bien que la prévalence du handicap parmi le groupe d'âge des personnes âgées de 65 ans et plus soit la plus élevée dans tous les pays pour lesquels des données sont disponibles, d'autres groupes d'âge, comme celui des 25 à 44 ans sont nettement représentés dans la population totale des personnes handicapées.

[9] Les articles ayant un rapport avec le Programme pour l'Habitat et l'environnement urbain sont notamment : l'article 9 sur l'accès à l'environnement physique, y compris les bâtiments, la voirie, les transports, les systèmes informatiques et autres installations; l'article 12 sur l'égalité devant la loi, y compris en ce qui concerne les questions liées à la terre et aux opérations financières; l'article 19, qui garantit la liberté de circulation et le choix du lieu de résidence; l'article 19 qui stipule l'intégration et la participation à la vie communautaire; et l'article 28 assurant un niveau de vie et une protection sociale adéquats, y compris l'accès aux services de base et au logement social.

Figure 14
Répartition des personnes handicapées par âge (%)

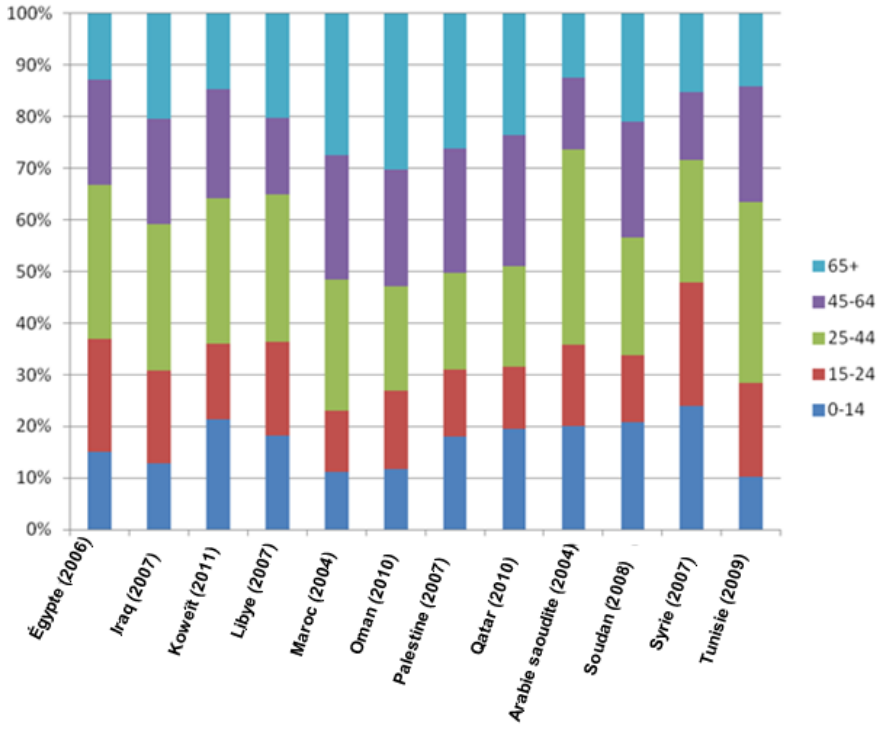

Source : CESAO et Ligue des États arabes, 2014.

161. Quelques disparités existent dans la prévalence du handicap chez les hommes et les femmes, bien que plus le groupe est jeune, plus il est susceptible de comprendre un nombre supérieur d'hommes handicapés du fait des conflits en cours en Iraq, en Libye, en Somalie, en Syrie et au Yémen.

162. Les personnes handicapées dans la région arabe continuent de se heurter à des obstacles à l'entrée sur le marché du travail et dans les établissements d'enseignement, comme cela a été révélé par les données disponibles dans certains pays. En Égypte, en Jordanie et à Oman, par exemple, le taux d'emploi des personnes handicapées est à peu près la moitié de celui de la population totale. Les disparités en matière d'éducation sont encore plus importantes dans de nombreux pays, allant de deux fois le taux de l'analphabétisme de la population générale pour les personnes handicapées en Égypte (61,3 % des personnes handicapées sont analphabètes, contre 29,6 % de la population totale), jusqu'à six à sept fois plus élevé que celui de la population générale en Palestine et au Qatar, respectivement (CESAO et Ligue des États arabes, 2014).

163. Les gouvernements répondent aux besoins des personnes handicapées dans la région par l'intermédiaire des Ministères de la santé, de l'éducation et des affaires sociales. Les lacunes des services du secteur public en ce qui concerne les personnes handicapées sont toutefois répandues dans cette région et sont souvent comblées par des organisations non gouvernementales, des organisations de personnes handicapées, des fondations et des donateurs internationaux. Les organisations communautaires jouent un rôle important dans les programmes en faveur des personnes handicapées dans les villes palestiniennes, en particulier pour ce qui est de la sensibilisation des communautés pour éviter la stigmatisation et la discrimination.

164. La question de l'accessibilité des personnes handicapées a été particulièrement visible dans les efforts de reconstruction, comme ceux de Beyrouth à la suite de la guerre civile. Au milieu des années 90, le Ministère des affaires sociales, le Comité national pour les personnes handicapées, la Société libanaise pour le développement et la reconstruction (SOLIDERE) du centre-ville de Beyrouth, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), ont mis au point un manuel pour la conception d'un environnement sans barrières visant à influencer la reconstruction inclusive du centre-ville de Beyrouth. Le manuel présente des normes techniques et des exigences de conception applicables aux nouveaux bâtiments et infrastructures et pour la rénovation de bâtiments, des infrastructures et d'autres espaces publics endommagés (SOLIDERE et CESAO, 1998). Les difficultés rencontrées dans leur application au Liban étaient, entre autres, la centralisation de l'approche qui limite le rôle des autorités locales et d'autres parties prenantes, le retard pris dans

l'élaboration des cadres juridiques pour renforcer l'application des normes, et les ressources et les capacités locales pour reproduire et appliquer les recommandations du manuel à l'échelle nationale (Samad, 2010).

165. Depuis la ratification de la Convention, un grand nombre de pays arabes ont déployé des efforts considérables pour adopter et réformer la législation pour la protection et la promotion des droits des personnes handicapées. En Jordanie, la création du Conseil supérieur des personnes handicapées et l'élaboration de la Stratégie nationale 2010-2015 en faveur des personnes handicapées par le Conseil sont des étapes importantes vers la mise en œuvre de la Convention et l'édification de villes plus inclusives. Dans son rapport national à la Conférence Habitat III[10], l'Iraq confirme son engagement envers la vision nationale pour obtenir de meilleures informations sur les personnes handicapées, en vue d'assurer l'efficacité de l'extension des services en leur faveur. Au Maghreb, le Maroc met actuellement en œuvre un projet à Marrakech, avec un financement de la Banque mondiale, pour inclure l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux infrastructures de transport.

166. Les pays du Conseil de coopération du Golfe sont parmi les plus avancés dans la région pour ce qui est de l'adoption d'une législation encourageant la conception universelle dans la construction et la planification de l'espace public. À Abou Dhabi, les secteurs public et privé offrent différents services, programmes et initiatives visant à aider les personnes handicapées, tels que 17 établissements publics et 25 centres privés pour aider les enfants handicapés, des cartes de transports publics gratuits et des autobus accessibles aux fauteuils roulants, des services d'urgence spécialisés et des possibilités de formation professionnelle (Abu Dhabi e-Government, 2016). À Oman, le Comité national pour les services aux handicapés et les collectivités locales contrôlent l'accessibilité des personnes handicapées dans l'environnement bâti et le respect des règlements juridiques relatifs à l'accessibilité (Abdel Samed, 2010). Doubaï vise à être une ville favorable aux personnes handicapées d'ici 2020.

167. Les conflits armés dans plusieurs États arabes menacent le parc existant de logements accessibles et peuvent entraîner une augmentation de personnes handicapées parmi les civils et les combattants résultant des blessures subies dans les zones de guerre et des attaques terroristes, et une incidence plus élevée de traumatismes psychologiques. Alors que l'Iraq, la Libye, la Syrie et le Yémen sortent des conflits et élaborent des politiques de logement qui tiennent compte de la réinstallation des personnes déplacées, la production de logements et les efforts de reconstruction devront appliquer les principes de la conception universelle pour garantir les droits des personnes handicapées à un logement adéquat. Dans de nombreux États arabes, les municipalités sont chargées de délivrer des permis de construire et d'entreprendre des travaux publics et jouent, par conséquent, un rôle clef dans l'application de codes et de principes de conception inclusifs.

G. Recommandations politiques

- Développement urbain direct en vue d'atteindre des modes plus inclusifs et socialement équitables afin de surmonter de multiples formes d'exclusion, y compris l'égalité d'accès à un logement convenable, à des services urbains de base et à des moyens de subsistance pour tous. Cibler la reconstruction des environnements et des zones urbaines d'après conflit d'une manière plus inclusive et résiliente.
- Réformer la dynamique des logements et des terres dans la région arabe à remédier aux manifestations physiques d'inégalité sociale, à un accès compromis à un logement convenable, à la fragmentation de l'espace urbain et aux résidences protégées. Concevoir, développer et gérer les villes d'une manière qui améliore la productivité, l'engagement et la participation civique, qui favorise la coexistence pacifique et qui encourage le dialogue entre les citadins.
- Les espaces publics sont un droit et devraient être planifiés de manière à garantir l'accessibilité adéquate et équitable pour tous les résidents, quelle que soit leur situation. En outre, ces espaces doivent être conçus, mis au point et gérés d'une manière favorable à la participation civique, qui favorise la coexistence pacifique, encourage le dialogue entre les citadins et coïncide avec d'autres objectifs politiques tels que la santé, les transports et la mobilité.
- Préserver le patrimoine culturel et urbain comme un atout et un moyen de maintenir un tissu social cohérent, l'identité culturelle, la sûreté et la sécurité.

10 https://www2.habitat3.org/bitcache/10c298450ab4da3e6e85587e0673b167ac0cd902?vid=567125&disposition=inline&op=view

- Instaurer des socles de protection sociale progressifs, abordables et inclusifs dans la région arabe comme une étape essentielle pour cibler efficacement les plus pauvres et les plus vulnérables. Engager de larges réformes institutionnelles et politiques visant à adopter une approche fondée sur les droits de la protection sociale, créant un lien entre la réduction de la pauvreté et le soutien au marché du travail et un plus grand accès aux services de base.

- Garantir la sécurité alimentaire et planifier des mesures de résilience visant à assurer une couverture de protection sociale pour les plus vulnérables, compte tenu de la diminution des ressources de nombreuses personnes et du ralentissement économique perpétué par les conflits.

- Encourager la participation des femmes et éliminer les obstacles afin de garantir aux femmes l'égalité d'accès aux services, des possibilités et des postes de direction à tous les niveaux sociaux, économiques et politiques. Il existe aussi un réel besoin de répondre aux cas d'abus, de violence et de harcèlement sexuel des femmes et des filles dans les sphères publiques.

168. La poursuite de l'approche du handicap fondée sur les droits est essentielle pour faire en sorte que les personnes handicapées jouissent de l'égalité d'accès aux services, aux transports, à l'espace public, aux possibilités d'emploi dans la ville et d'une égale participation dans la gouvernance urbaine.

VI. Urbanisation et environnement

A. Changements climatiques

1. Tendances et répercussions

169. Les tendances en matière de changements climatiques dans la région arabe indiquent une nette diminution des précipitations et une augmentation des vagues de chaleur et des sécheresses de gravité variable. Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) montre dans quelle mesure les pays arabes seront affectés par les changements climatiques d'ici à 2050. Les températures devraient augmenter de 1,5 à 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, entraînant une diminution des précipitations, des sécheresses plus fréquentes et plus graves et des épisodes de fortes précipitations et d'inondations. Le niveau de la mer devrait augmenter de 0,1 à 0,3 m, en fonction des sites côtiers (GIEC, 2013). Ces tendances n'affecteront pas les sous-régions de la même manière, car elles se trouvent dans des zones climatiques différentes.

170. Une augmentation concomitante des épisodes de phénomènes météorologiques extrêmes entraînera des crues soudaines, faisant des victimes, entraînant des déplacements de population et causant des dommages aux biens publics et privés. Les infrastructures risquent d'être fortement perturbées avec la disparition de tronçons de route, en particulier ceux non goudronnés, emportés par les eaux. Les zones montagneuses arides de la région sont exposées à ces tempêtes, par exemple certaines parties de la Syrie, la Jordanie, la région du Kurdistan en Iraq, la vallée rétrécie du Nil et le Sinaï en Égypte, l'ouest de l'Arabie saoudite, notamment la province d'Asir, ainsi que d'autres sites où la combinaison de la topographie et des régimes des vents saisonniers, de température et d'humidité favorise la formation de tempêtes (Banque mondiale, 2014a).

171. La région arabe comprend de vastes zones côtières sur la mer Méditerranée, la mer Rouge, le golfe Persique et les océans Atlantique et Indien, avec une forte proportion de la population vivant dans des villes littorales densément peuplées. Dans six États arabes, à savoir Bahreïn, Comores, Djibouti, Koweït, Liban et Palestine, 100 % de la population vit à moins de 100 kilomètres du littoral (Arab Forum for Environment and Development (AFED), 2008). La concentration de l'urbanisation et du développement socioéconomique dans les zones côtières fait de cette région du monde l'une des plus vulnérables aux effets de l'élévation du niveau de la mer, avec des incidences sur la productivité agricole, une perte importante de zones littorales de faible altitude et les menaces pesant sur les populations côtières[11]. Au moins 20 villes arabes de plus d'un million d'habitants se trouvent dans des zones côtières[12].

172. L'élévation du niveau de la mer en Méditerranée devrait entraîner l'intrusion d'eau salée dans les terres agricoles très productives du delta du Nil en Égypte, où la hausse des nappes phréatiques entravera le drainage; ces questions sont plus urgentes que celle de la perte potentielle de terres liée aux inondations, pour laquelle aucune mesure précise n'existe. L'impact de l'accélération de l'élévation du niveau de la mer pour la période 1993-2010, estimée entre 2,8 et 3,6 mm/an par le

[11] Selon le GIEC (2013), d'ici la fin du siècle, « environ 70 % des littoraux du monde vont connaître un changement du niveau des mers proche de l'élévation moyenne, à plus ou moins 20 % près ».

[12] http://citypopulation.net/world/Agglomerations.html (consulté le 15 juillet 2016).

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, devrait être évalué conjointement avec l'impact des forces tectoniques, qui provoquent un affaissement de terrain sur une partie de la côte et un soulèvement dans d'autres, ainsi qu'avec l'impact de la diminution de l'apport en sédiments par le Nil depuis la construction du grand barrage d'Assouan. La topographie plane entraîne des inondations plus importantes, et l'érosion des cônes sédimentaires dans les estuaires des bras du Nil à Damiette et Rosette modifie le littoral.

173. Les principaux effets des changements climatiques sur les zones côtières au Maghreb résultent de la modification du régime des vents d'ouest, qui devrait provoquer une réduction de 12 % des précipitations en 2030 avec un recul concomitant de 10 % de la production agricole et pastorale (ONU-Habitat, 2012a). Le Ministère des affaires générales et de la gouvernance du Maroc a travaillé en partenariat avec la Banque mondiale pour recueillir des données et mettre au point des modèles pour les différents phénomènes climatiques. L'étude a recommandé de mettre en place un Bureau national de gestion des risques pour coordonner les activités menées par les ministères, les autorités locales et autres acteurs (Maroc, Ministère de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, 2015). La Méditerranée est trop limitée et ses côtes trop irrégulières pour que de violentes tempêtes accompagnées d'inondations puissent atteindre des niveaux destructeurs. Cependant, la construction le long du littoral de stations balnéaires protégées par des digues détourne vers le large les courants marins naturels transportant du sable et circulant d'ouest en est; ceci a entraîné l'érosion des plages, le manque de renouvellement d'eau dans les baies, la prolifération d'algues, la pollution et la destruction de l'environnement marin côtier en Égypte, en Libye et en Tunisie. L'ampleur du développement urbain de la Tunisie le long de la côte, l'emplacement de ses grandes villes et de ses activités économiques actuelles et prévues, notamment le tourisme et les technologies de l'information et des communications, en font le pays du sud de la Méditerranée le plus vulnérable à l'élévation du niveau de la mer, après l'Égypte. Un temps plus sec et l'intrusion d'eau salée auront également une incidence sur sa production agricole.

174. Avec la poursuite de l'occupation et des conflits en Iraq, en Syrie et dans d'autres pays arabes, il faut s'attendre à ce que ces pays soient confrontés à une dégradation de l'environnement allant au-delà de l'impact des seuls changements climatiques. Les populations subissant une violence prolongée peuvent difficilement se préoccuper d'autre chose que de leur survie et de leur sécurité. Toutefois, depuis 2011, l'Iraq a mis en place 10 stations de surveillance du régime météorologique. En Syrie, les ressources en eau de surface de la partie ouest du pays, où sont concentrés les centres urbains, les activités économiques et les terres agricoles les plus productives, sont entièrement utilisées, et les prélèvements d'eau souterraine sont excessifs. En 2008, des plans ont été élaborés pour exploiter la part des eaux du Tigre accordée au pays afin d'approvisionner les terres agricoles des provinces de l'est, où la culture sèche et, par voie de conséquence, la sécurité alimentaire a été affectée par l'imprévisibilité et le déclin des précipitations.

175. La migration environnementale s'effectue essentiellement à l'intérieur des pays, souvent des zones rurales vers les zones urbaines. Traditionnellement, la mobilité est une stratégie d'adaptation pour éviter les dangers et diversifier les revenus, mais les plus pauvres et les plus vulnérables sont souvent dans l'impossibilité de se déplacer. Cependant, les villes elles-mêmes présentent de plus en plus de risques et dangers environnementaux, notamment ceux liés au changement climatique (OIM, 2014). En Iraq, plus de 60 000 agriculteurs pauvres dont les moyens de subsistance ont été affectés par la sécheresse en 2006 et 2008 ont migré vers des zones urbaines (Banque mondiale, 2014a). Des mouvements migratoires similaires se sont produits en Jordanie.

176. Dans les zones sahéliennes de Mauritanie, chaque grande sécheresse a déclenché une migration vers les villes, et les familles nomades, totalisant plusieurs centaines de milliers de personnes, ont rejoint Nouakchott et Nouadhibou, où des puits plus profonds permettaient d'atteindre les eaux souterraines. La population de Nouakchott est passée de 40 000 à plus de 700 000 personnes entre 1970 et 2000. Alors que les autorités centrales et locales collaborent avec les donateurs et les organisations non gouvernementales afin d'étendre l'approvisionnement en eau aux zones périurbaines, le développement portuaire a modifié la circulation des courants côtiers, ce qui s'est traduit par une érosion atteignant en quelques années près de 25 mètres le long du littoral sud de la ville (Abu-Ata, 2015). Des pans entiers de la ville sont en dessous du niveau de la mer, ce qui vient s'ajouter à l'intrusion d'eau salée dans les sols poreux, et les rend vulnérables à l'élévation du niveau de la mer dans l'Atlantique Sud.

177. Au Soudan, la ligne séparant les zones désertiques et semi-désertiques a progressé de 50 à 200 kilomètres vers le sud depuis 1930 et devrait continuer à se déplacer dans cette direction, menaçant 25 % des terres agricoles du pays et réduisant la production alimentaire de 20 % (ONU-Habitat, 2012a). De longues périodes de grande sécheresse ont généré une migration massive vers les villes situées en bordure du Nil. La population de Khartoum a explosé avec l'arrivée de

migrants et de personnes déplacées fuyant les conflits en cours dans la province du Darfour et cherchant refuge dans la capitale et les autres grandes villes de la région du Darfour. En 2009, selon les statistiques officielles, le Grand Khartoum a accueilli plus de 600 000 déplacés, et 1,5 million de personnes déplacées intégrées localement (Humanitarian Policy Group, 2011). De plus, les pauvres vivant dans des implantations sauvages ou installés dans les zones de basse altitude de la capitale sont parmi les personnes les plus vulnérables aux chocs et contraintes climatiques. En 2009, les inondations ont touché 22 291 habitations, principalement dans les implantations sauvages urbaines de Khartoum, et endommagé des systèmes essentiels d'approvisionnement en eau et d'assainissement (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 2013).

178. Dans les pays du Conseil de coopération du Golfe, les vagues de chaleur, les inondations soudaines et les tempêtes de sable devraient augmenter, et peser sur l'économie et la santé humaine. De nouveaux records de chaleur extrême pourraient réduire la productivité du travail dans les secteurs sensibles, en particulier ceux à forte intensité de travail manuel. La proportion de la population active qui devrait être particulièrement touchée entre 2010 et 2030 représente de 10 à 20 %, mais pourrait atteindre 40 % dans certains pays arabes (Réunion du Groupe d'experts du Programme alimentaire mondial, 2016). La hausse des températures dans le Golfe aura une incidence sur les conditions de travail des travailleurs manuels expatriés.

179. Le Yémen présente des phénomènes climatiques extrêmes. Le pays souffre de la plus grave pénurie d'eau de la région arabe, avec environ 86 m^3 de ressources en eau renouvelables par personne (Al Horazi, 2014). Le manque d'eau a eu un impact majeur sur l'agriculture, favorisant la migration vers les villes de ceux dont les moyens d'existence ont été affectés, et faisant du Yémen l'un des pays du monde les plus exposés à l'insécurité alimentaire[13]. Les inondations soudaines dues aux brèves pluies intenses sont exacerbées par le pavage et la canalisation des lits de rivière asséchés. Les inondations de 2008 ont été particulièrement préjudiciables, et ont entraîné une perte de 6 % du PIB du pays (Leister, 2015).

2. Adaptation et résilience des villes

180. La Banque mondiale estime que l'évolution du climat dans la région arabe exposera 80 à 100 millions de personnes au stress hydrique et 6 à 25 millions de personnes à des inondations côtières d'ici à 2025. Les réponses aux changements climatiques dans la région ont tendance à être correctives en situation d'urgence, au lieu de faire partie d'une stratégie d'adaptation renforçant la résilience. La recherche sur les changements climatiques et les projections des répercussions dans les pays s'améliorent, mais n'ont pas encore obtenu l'attention qu'elles méritent. La vulnérabilité socioéconomique est également considérable, les pauvres en milieu rural et les personnes déplacées étant particulièrement exposés et vulnérables aux chocs et contraintes climatiques (Banque mondiale, 2014a).

181. Si les plans de développement de tous les pays arabes couvrent la production agricole et pastorale, rares sont ceux qui portent spécifiquement sur les changements climatiques et les préoccupations environnementales. Les raisons pour protéger les terres agricoles sont variables. Le Soudan met l'accent sur la production et l'exportation du cuir, l'Égypte sur la sécurité alimentaire. La Jordanie fait état de son potentiel d'absorption du CO_2 et le Maroc insiste sur la gestion des phénomènes climatiques destructeurs qui endommagent les cultures (Banque mondiale, 2014a). Pour que la préservation des terres agricoles produise son effet d'atténuation potentiel, l'utilisation des engrais doit être rationalisée pour éviter les effets néfastes liés au ruissellement, qui pollue les rivières et crée des « zones mortes » dans les lacs, les estuaires et les embouchures des fleuves sur les côtes.

182. Au Soudan, la question du changement climatique incombe au Conseil supérieur de l'environnement et des ressources naturelles, au niveau national. L'État de Khartoum a également créé son propre Conseil de l'environnement. Après les graves inondations de 2013, l'État de Khartoum a pris plusieurs mesures correctives, telles que le renforcement des berges de rivières, la réparation des murs de soutènement, la réinstallation des squatters hors des zones inondables et la promotion de l'utilisation de matériaux de construction durables pour les maisons neuves.

183. La situation unique de la Palestine a limité la capacité du pays à mettre en œuvre sa Stratégie d'adaptation aux changements climatiques, élaborée en 2010. Ces contraintes devraient continuer d'entraver le renforcement de la résilience et l'adaptation.

[13]En 2015, le Yémen occupait le 90e rang sur 109 pays en matière de sécurité alimentaire selon le Global Food Security Index établi par l'Economist Intelligence Unit.

184. L'Égypte fait partie des 10 pays les plus vulnérables aux changements climatiques en raison de la concentration de la population et des activités économiques dans la vallée et le delta du Nil. Les deux préoccupations majeures sont la pénurie d'eau et l'élévation du niveau de la mer. L'Égypte exploite des aquifères de différentes profondeurs sur le plateau du désert occidental et des installations de dessalement d'eau pour approvisionner les zones de développement le long de ses côtes, essentiellement dans les provinces de la mer Rouge et du Sinaï. Les technologies récentes ont permis la découverte de réservoirs souterrains, qui pourront soutenir l'expansion de l'agriculture dans les zones désertiques à l'ouest de la moyenne vallée et du delta du Nil, mais la part des eaux du Nil accordée à l'Égypte est insuffisante pour faire face à l'accroissement démographique prévu.

185. La Tunisie est le seul pays de la région et le troisième au monde, après l'Équateur et la République dominicaine, à avoir inclus une référence aux changements climatiques dans sa Constitution, adoptée en 2014. L'article dispose que « l'État garantit le droit à un environnement sain et équilibré et contribue à la protection du milieu. Il incombe à l'État de fournir les moyens nécessaires à l'élimination de la pollution de l'environnement » (Paramaguru, 2014). Il donne aux entités publiques et privées les moyens de participer à des activités favorisant un « environnement sain ».

186. Hormis l'Arabie saoudite et Oman, les pays du Conseil de coopération du Golfe sont géographiquement limités et ont dû faire face à une forte demande d'urbanisation à grande échelle. Les besoins d'expansion ont été satisfaits par la remise en état des sols et le remblayage des marais maritimes et des zones plates. Une proportion croissante de la population vit désormais sur des terres de faible altitude, avec peu de caractéristiques et d'habitats naturels pour absorber les crues et les marées de tempête. Aux Émirats arabes unis, on estime que 85 % de la population vit à quelques mètres au-dessus du niveau de la mer (ONU-Habitat, 2012a). En 2009, les prévisions des effets de la hausse du niveau des mers de l'Agence de l'environnement d'Abou Dhabi ont entraîné la reconnaissance de la nécessité d'élaborer un plan de gestion intégrée des zones côtières. À Bahreïn, le Conseil suprême pour l'environnement a déclaré que, sur la base des prévisions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 5 à 11 % du pays sera inondé en raison de l'élévation du niveau de la mer (ONU-Habitat, 2012a). Des ouvrages de protection contre les inondations seront construits pour protéger les terres contre une élévation du niveau de la mer de 60 cm maximum d'ici à 2100. Un Comité national de gestion des catastrophes a exigé que tous les nouveaux projets soient conçus pour résister à ce degré d'élévation du niveau de la mer.

187. Tout aussi préoccupante est l'évolution des courants océaniques, qui devrait entraîner des tempêtes plus fréquentes et plus violentes. Les phénomènes cycloniques et les ouragans sont encore considérés comme rares, bien que le cyclone Chapala ait frappé le Yémen en novembre 2015. L'absence d'administration opérationnelle a laissé la région désemparée face à la catastrophe. Oman est également très exposé aux tempêtes qui se développent dans l'océan Indien et la mer d'Oman, avec 50 % de sa population vivant le long de la côte à Mascate et dans la région de Batinah (ONU-Habitat, 2012). En 2007, le cyclone Guno a démontré combien le pays est vulnérable aux phénomènes météorologiques extrêmes. Face à cette situation, le Gouvernement a créé un Ministère de l'environnement et des questions climatiques, qui a mis en place un réseau de capteurs hydrométéorologiques et publié des directives sur le développement dans les zones inondables. De grands projets d'infrastructure sont indispensables pour permettre le drainage afin de gérer les crues soudaines et les marées de tempête.

188. L'Arabie saoudite connaît des modifications de son régime météorologique, avec une nette augmentation des vagues de chaleur, des tempêtes de sable, des fortes précipitations et des crues soudaines. En 2013, face aux prévisions d'accroissement potentiel du nombre de catastrophes naturelles, le Gouvernement a instauré les Directives de planification urbaine durable pour une nouvelle croissance, qui interdisent l'implantation de nouveaux projets de développement dans les zones présentant un risque d'inondation, d'activité sismique ou de pollution de l'environnement. Il s'agit là d'un premier pas louable qui devrait être suivi par des règlements d'application.

3. Réduction des risques de catastrophe

189. L'augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles associée à de faibles niveaux de préparation aux catastrophes a entraîné un accroissement sensible des pertes en vies humaines dans la région. Ce sont les inondations qui ont le plus augmenté, tandis que les sécheresses ont touché le plus grand nombre de personnes et que les tremblements de terre ont causé le plus de dégâts. Les prévisions de dépenses pour réparer les dommages subis par les infrastructures, les logements et les moyens de subsistance dans la région entre 1990 et 2015 se montent à plus de 18 milliards de dollars, dont 6,8 milliards pour les tremblements de terre, 5,6 milliards pour les inondations et 5,4 milliards pour les tempêtes (CESAO, 2015).

Figure 15
Évolution de la fréquence des catastrophes dans la région arabe, 1950–2019

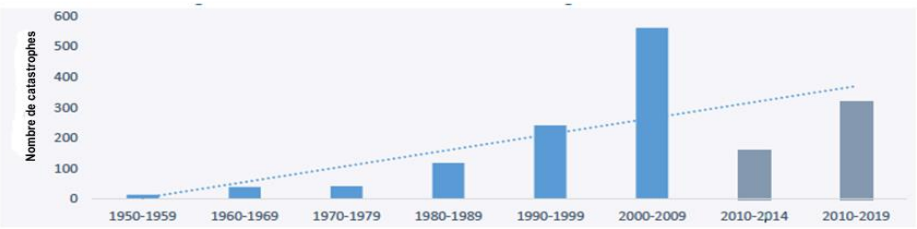

Source : CESAO, 2015

190. La première Conférence arabe sur la réduction des risques de catastrophe a reconnu la vulnérabilité des villes arabes et a publié la Déclaration d'Aqaba sur la réduction des risques de catastrophe dans les villes en mars 2013, proposant 16 objectifs réalisables et mesurables à mettre en œuvre par les autorités municipales d'ici à 2017 (Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et al., 2013). La Déclaration appelait à l'intégration des principes du développement durable dans la planification de l'urbanisation dans tous les secteurs, notamment les secteurs des infrastructures, de l'environnement, de l'énergie et du développement socioéconomique, afin d'accroître la résilience aux catastrophes. En outre, elle soulignait la nécessité de disposer de politiques solides de gestion des risques de catastrophe, d'institutions de mise en œuvre opérationnelle, d'investissements suffisants dans les activités de réduction des risques de catastrophe et de moyens renforcés d'alerte rapide.

191. À l'issue des actions menées au niveau régional pour mettre en œuvre le Cadre d'action de Hyogo pour la période 2005-2015, la Stratégie arabe pour la réduction des risques de catastrophes à l'horizon 2020 a été adoptée par le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement et approuvée par les chefs d'État lors du second Sommet arabe de développement économique et social en janvier 2011. Plus récemment, en novembre 2015, la Stratégie a été révisée afin de tenir compte du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe pour la période 2015–2030, qui constitue le premier accord majeur du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Stratégie arabe pour la réduction des risques de catastrophes est considérée comme une passerelle entre les stratégies nationales et le cadre international.

B. Milieu naturel et cadre bâti

1. Gestion des ressources en eau

192. La mauvaise gestion des masses d'eau, des zones humides et des plaines alluviales a détruit les zones tampons naturelles qui stabilisaient les berges, absorbaient les polluants, stockaient les eaux de crue et réduisaient le pouvoir destructeur des inondations soudaines. Cette perte de services écosystémiques peut être dévastatrice face au risque d'élévation du niveau de la mer et aux effets des phénomènes météorologiques extrêmes. La réparation des dommages causés à l'environnement est un défi qui exige une volonté de faire évoluer les échanges entre les communautés et les zones sensibles essentielles à la préservation de la qualité de l'eau, des moyens d'existence et des habitats marins et de la faune.

193. Avec 85 % de son territoire géographique classé comme zone aride, la disponibilité de l'eau est le problème le plus critique auquel la région doit faire face; 60 % des pays sont déjà en proie à de graves pénuries et plus de la moitié sont en situation de pénurie absolue, avec moins de 500 m^3 d'eau renouvelable par an et par habitant (Pivac, 2015). La quantité d'eau allouée encore présente dans les rivières est faible ou nulle, et toutes les parts allouées sont entièrement utilisées. Les aquifères et des ressources en eaux souterraines sont surexploités, les prélèvements dépassant le taux de reconstitution naturelle, comme le montre la figure 16. La Jordanie, la Libye, la Palestine, la Syrie et le Yémen sont les pays du monde souffrant le plus du manque d'eau, et parmi les plus exposés à l'insécurité alimentaire. Ils font face à des défis sans précédent en matière d'égalité de répartition et de fourniture de services en raison des conflits régionaux ou internes.

194. Comme partout dans le monde, à l'exception des villes-États, l'agriculture consomme 70 à 80 % de l'eau, alors que sa contribution au PIB en 2014 était de 3,8 % en Jordanie, 10 % en Algérie, 14,5 % en Égypte, 16 % au Maroc et 29,2 % au Soudan, le pays le moins urbanisé (Banque mondiale, 2014b). Cependant, le secteur agricole est important, non seulement pour la sécurité alimentaire régionale, mais aussi pour les moyens de subsistance des populations rurales, et les pertes agricoles sont l'un des principaux moteurs d'exode rural dans la région. Il est urgent de rationaliser l'utilisation de l'eau dans le secteur agricole, en adoptant toute une série de technologies modernes appliquées dans d'autres régions, y compris l'irrigation au goutte-à-goutte, la planification de l'irrigation, l'agriculture sèche et la collecte des eaux de pluie.

Figure 16
Ressources en eau renouvelables par an et par habitant dans la région arabe, 1960–1999, et projections pour 2025

Source : CESAO, 2015.

195. Les prélèvements annuels des eaux souterraines et de surface dans la région arabe ont augmenté de 18,3 % entre les années 1990 et 2013, l'augmentation étant de 44,4 % pour les pays du Conseil de coopération du Golfe (CESAO, 2015). Les changements climatiques devraient également réduire l'approvisionnement en eau durable et accroître le recours au dessalement, occasionnant des coûts énergétiques. Le dessalement fournit déjà au moins deux tiers de l'eau potable utilisée à Bahreïn, aux Émirats arabes unis, au Koweït et au Qatar; en Arabie saoudite, les quantités ainsi produites représentent plus de 70 % de l'eau utilisée dans les villes. Le dessalement et ses procédés énergivores ont des incidences sur l'environnement, au nombre desquels les effets du prélèvement d'eau sur la vie marine locale et de la gestion des rejets de saumure, mélange de concentration saline et de polluants chimiques et thermiques. Pour mettre en œuvre de meilleures technologies de l'eau et des installations de dessalement à haut rendement énergétique, les gouvernements du Conseil de coopération du Golfe ont investi plus de 100 milliards de dollars entre 2011 et 2016 (Pivac, 2015).

196. Les eaux usées traitées sont devenues une source importante d'eau utilisable qui peut aider à combler le déficit croissant en eau distribuée par le réseau public dans les zones urbaines et contribuer à la protection de l'environnement, en évitant les rejets d'eaux usées non traitées dans les masses d'eau et les zones côtières. Selon une étude portant sur 11 pays arabes et réalisée par la CESAO en 2015, environ 5 500 m^3 d'eaux usées sont collectés annuellement dans les villes; environ 91 % de ce volume (près de 5 000 m^3) subit au moins un traitement primaire (CESAO, Association des services de distribution d'eau et d'assainissement des pays arabes (ACWUA) et Conseil des ministres arabes de l'eau (AMCW), 2015). Dans les pays du Conseil de coopération du Golfe, la quasi-totalité des eaux usées subit un traitement tertiaire, alors qu'une proportion importante des eaux usées collectées en Iraq et en Libye est rejetée sans traitement dans les masses d'eau. La mise en œuvre du traitement et de la réutilisation des eaux usées se heurte à différents obstacles techniques, financiers, sociaux et institutionnels. Il est nécessaire d'élaborer des normes et des réglementations, et de mettre en place un système de surveillance responsable pour protéger la santé humaine et l'environnement. Les pays arabes ont préparé de telles normes à des degrés divers, bien que la pratique ne soit pas toujours conforme aux normes nationales et internationales (PNUD, 2013).

2. Gestion des déchets solides

197. La production globale de déchets par habitant a diminué entre 2000 et 2006, en particulier dans certaines sous-régions, avec une forte diminution de 1,30 à 0,40 kg par personne et par jour au Maghreb et de 1,35 à 0,62 kg par personne et par jour au Mashreq (CESAO, 2015). Néanmoins, les résidus urbains solides sont en passe de devenir un problème grave dans les pays arabes, affectant la qualité de la vie et réduisant l'attractivité des villes. L'accroissement de la population, le progrès économique, l'expansion des zones urbaines et la hausse du niveau de vie sont autant de facteurs qui contribuent au problème de gestion des déchets solides dans les villes arabes et constituent de nouveaux défis pour les planificateurs et les décideurs à tous les niveaux.

198. Le Réseau régional d'échange d'informations et d'expertise dans le secteur des déchets aux pays du Mashreq et du Maghreb (Sweep-Net) a estimé les besoins d'investissement liés aux déchets dans les 10 années à venir pour l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Mauritanie, la Palestine, la Syrie, la Tunisie et le Yémen entre 6,5 et 9,3 milliards de dollars. Selon le Réseau, les villes de la région arabe consacrent 20 à 50 % de leur budget à la gestion des déchets solides (Ismail, 2012). La quantité de déchets solides dans la région arabe étant estimée à plus de 200 millions de tonnes par an d'ici à 2020, l'incapacité de nombreuses villes à adopter des pratiques de gestion intégrée des déchets solides pourrait conduire à une grave crise environnementale et urbaine (Al-Yousfi, 2006).

199. Bien que des stratégies intégrées de gestion des déchets aient été introduites dans certains pays arabes, les systèmes de collecte, de traitement et d'élimination modernes, le recyclage, la réutilisation et la récupération en sont encore à leurs débuts. L'absence de réglementation appropriée de ces activités dans les pays à revenu intermédiaire a entraîné de nouveaux problèmes, avec le développement d'un secteur informel opérant dans les zones de décharge et dans les villes. La plupart des personnes impliquées dans la récupération informelle des déchets font partie de groupes sociaux déjà victimes d'exclusion et de pauvreté. Le fait que ces activités se déroulent dans des décharges sauvages aggrave leur situation initiale en augmentant l'exposition et la vulnérabilité aux risques sanitaires, malgré les gains économiques et les avantages environnementaux qu'elles présentent.

200. Le Grand Beyrouth a été particulièrement touché par la crise des déchets depuis la fermeture en juillet 2015 de la décharge de Naamé, où les déchets de Beyrouth étaient déposés depuis 19 ans. Alors que 3 000 tonnes de déchets sont générées chaque jour dans la région, le Gouvernement libanais s'efforce de trouver une solution de remplacement, et le déversement illégal, le brûlage des déchets et l'incinération incontrôlée à petite échelle se sont généralisés (Liban, Ministère de l'environnement, 2016). La crise nationale des déchets a entraîné des manifestations généralisées, la population exigeant des comptes et une solution durable, et a vu naître et croître de nombreuses initiatives de recyclage et de compostage menées par la société civile et de petites entreprises privées.

201. La métropole du Caire génère plus de 15 000 tonnes de déchets solides par jour. Environ 60 % des déchets solides du Caire sont gérés par les secteurs formel et informel, tandis que le reste est déversé dans des décharges illégales, ce qui cause de graves problèmes écologiques et de santé publique. Selon les estimations, les éboueurs informels traitent un tiers des ordures au Caire, ramassant jusqu'à 3 000 tonnes d'ordures chaque jour et recyclant jusqu'à 80 % des déchets collectés (Fahmi, 2005). La formalisation du ramassage de déchets effectuée par le secteur informel est découragée par l'inadéquation des cadres et réglementations. En outre, la mise en décharge est la pratique de gestion des déchets la plus courante dans les pays arabes, ce qui empêche le développement des activités de recyclage.

202. Les activités du centre de traitement et d'élimination des déchets dangereux de Jradou en Tunisie, qui a ouvert en 2008 et était la première installation de traitement des déchets dangereux dans la région arabe, ont été suspendues en 2011 par une décision judiciaire donnant raison aux résidents locaux quant à ses effets néfastes sur l'environnement, notamment la pollution des eaux souterraines. Avec la fermeture de la seule installation de gestion des déchets industriels et dangereux en Tunisie, plus de 150 entreprises ont été contraintes de stocker des déchets dangereux, en dépit de l'espace limité. La surveillance des quantités de déchets dangereux est devenue plus difficile et empêche les entreprises tunisiennes de satisfaire aux normes européennes (Webmanagercenter, 2014).

203. Les pays du Conseil de coopération du Golfe ont largement recours à des décharges très efficaces. La forte teneur en matières organiques des déchets municipaux a conduit certaines villes, comme Doha, à investir dans le compostage et la production d'engrais à partir des déchets de cuisine. Bien que la mise en décharge soit la méthode d'élimination des déchets solides la plus ancienne et la plus couramment utilisée, des solutions de traitement supplémentaires sont nécessaires à la gestion intégrée des déchets. Les urbanistes et les responsables de la région arabe devraient explorer des programmes et des politiques allant au-delà de l'élimination des déchets, sur la base du rapport coût-efficacité, de la faisabilité technique, de l'acceptabilité sociale et des mécanismes financiers innovants, notamment le financement de l'action climatique.

3. Énergies renouvelables et économie verte

204. Le financement du Fonds vert pour le climat de l'ONU a pris bien du retard par rapport aux engagements pris, ce qui limite l'appui aux pays vulnérables pauvres de la région et d'ailleurs (Mathiesen, 2015). Les pays, les juridictions infranationales et les villes devront intégrer l'infrastructure verte dans leurs plans pour améliorer le cadre de vie et accroître leur compétitivité. Tous les pays de la région arabe ont défini des objectifs en matière d'énergie renouvelable. Il s'agit là d'un changement important par rapport à 2007, où seulement cinq pays de la région avaient des

objectifs en la matière (IRENA et al. 2013). L'Égypte, la Jordanie, le Maroc, le Soudan, la Tunisie et le Yémen ont également mis en œuvre des réformes des subventions énergétiques. Trois de ces pays, l'Égypte, la Jordanie et le Maroc, ont appliqué des réformes des subventions énergétiques dans le secteur de l'électricité, et tous les six ont augmenté les prix des produits pétroliers. Les augmentations de production d'énergie renouvelable les plus importantes ont été observées en Égypte, en Jordanie, au Maroc et en Tunisie (Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (RCREEE), 2015). Le Maroc a accompli de grands progrès dans l'augmentation de la production d'énergie solaire grâce au Plan solaire marocain (NOOR), lancé en 2009. La première phase de NOOR, qui s'est achevée en février 2016, représente une capacité de production de 160 mégawatts et permet d'alimenter 650 000 personnes en électricité. Une fois les travaux de construction des phases ultérieures achevés, vers 2020, le complexe solaire pourra produire 580 mégawatts et subvenir aux besoins en électricité de plus d'un million de personnes (Nelson, 2016).

205. Le taux de croissance annuel moyen des ressources en énergie renouvelable dans la région arabe entre 1990 et 2011 est présenté à la figure 17. Malgré cette augmentation, l'utilisation des ressources énergétiques renouvelables reste marginale, et représente en moyenne seulement 0,24 % de la consommation énergétique pour les pays arabes (CESAO, 2015). Le coût des panneaux solaires, qui représente un important mécanisme potentiel de réduction des émissions dans la région compte tenu du grand nombre de journées claires et ensoleillées dans tous les pays, a considérablement diminué au cours des dix dernières années. Le prix des parcs éoliens a également diminué, mais leur utilisation nécessite des régimes des vents adaptés, que l'on rencontre sur certains sites dans tous les pays de la région (IRENA et al., 2013).

Figure 17
Taux de croissance annuel moyen de la production d'électricité par source dans la région arabe, 2008–2011

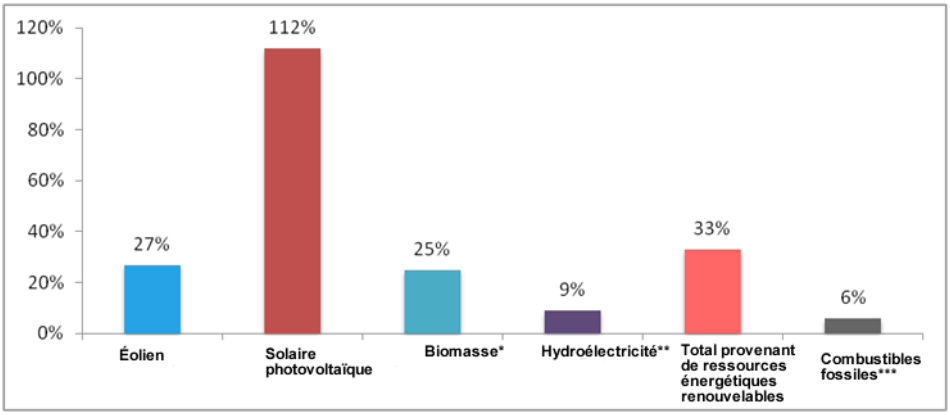

Source : IRENA et al., 2013.

*Le taux de croissance moyen annuel de la production d'électricité à partir de la biomasse est donné pour la période 2009–2011.

**Le taux de croissance moyen annuel de la production d'hydroélectricité comprend les données de 2010 pour le Liban et la Syrie.

***Le taux de croissance moyen annuel de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles comprend les données de 2010 pour le Liban, la Syrie et le Yémen.

206. Les émissions de gaz à effet de serre par habitant ont augmenté de 45,2 % dans la région arabe depuis les années 1990, en dépit des efforts déployés au niveau mondial pour les réduire (CESAO, 2015). La récente découverte de nouveaux gisements de gaz naturel va aider l'Égypte, la région la plus peuplée, à réduire ses émissions dans une certaine mesure, si ces ressources sont utilisées pour remplacer le fioul dans les centrales électriques. Des réseaux de distribution de gaz ont été construits au Caire et à Alexandrie, le gaz étant couramment utilisé dans les chauffe-eau et les fourneaux dans les ménages à revenu intermédiaire et supérieur. Les foyers des quartiers anciens ne sont généralement pas raccordés et les implantations sauvages périurbaines ne sont pas encore desservies (Abdel Ghafar, 2015). Le Liban a réussi à mobiliser des fonds privés pour financer des projets d'efficacité énergétique par le biais de l'Action nationale pour l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable (NEERA), son mécanisme de financement (RCREEE, 2015). Depuis les années 1990, on a enregistré une croissance importante du nombre de panneaux solaires pour le chauffage de l'eau chaude dans les ménages en Jordanie et au Liban (Observatoire méditerranéen de l'énergie, 2015).

207. Les villes arabes ne cessant de croître, les concentrations de grands immeubles peuvent exacerber le phénomène d'îlot de chaleur, avec la création de vastes étendues de béton qui absorbent la chaleur et bloquent la brise naturelle, ou inversement, créer des « tunnels aérodynamiques » et bloquer l'ensoleillement – ce qui décourage la vie de quartier. Les pratiques de construction écologique,

l'aménagement vert des rues et les parcs urbains peuvent réduire les effets des îlots de chaleur urbains et les besoins en énergie pour la climatisation, ainsi que les risques sanitaires et les niveaux de smog résultant du stress thermique et de la mauvaise qualité de l'air. Le plan national d'occupation des sols de Jordanie de 2006 est en cours d'actualisation pour tenir compte de la viabilité environnementale dans la planification et la gestion urbaines, et le Conseil jordanien de la construction écologique a adopté en 2013 un Manuel de construction verte portant sur l'architecture urbaine et les bâtiments individuels. Les Émirats arabes unis, le Liban et le Qatar ont mis au point leurs propres systèmes de labellisation des bâtiments écologiques pour intégrer les aspects socioéconomiques, environnementaux et culturels dans l'architecture moderne.

Encadré 4 : Masdar City (Émirats arabes unis)

Le Conseil de planification urbaine d'Abou Dhabi a mis au point le Système de notation Pearl (PRS), relatif au respect des normes de construction écologique. Une fois achevée, Masdar City, projet phare des Émirats arabes unis en matière de construction écologique, sera une ville à bilan énergétique nul, entièrement alimentée par des sources d'énergie renouvelable, qui recyclera tous ses déchets et dans laquelle aucun véhicule motorisé traditionnel ne circulera. Le projet de 22 milliards de dollars, conçu pour constituer un pôle du secteur des technologies propres, a fait l'objet de critiques, car il est en construction sur des terres désertiques à l'extérieur d'Abou Dhabi et doit compter uniquement sur des installations de dessalement énergivores pour assurer son alimentation en eau, ce qui en fait un modèle contestable pour les autres villes de la région arabe (Kingsley, 2013).

208. Malgré les progrès réalisés dans le domaine de la construction verte et de l'énergie renouvelable, des difficultés subsistent dans l'ensemble de la région arabe, notamment en ce qui concerne la réglementation sur l'efficacité énergétique des transports et des secteurs industriels et la mise en œuvre effective des politiques existantes.

4. Pollution atmosphérique

209. La relation entre environnement et santé humaine est claire dans les villes arabes, l'augmentation du nombre de cas de maladies des voies respiratoires étant liée à la dégradation de la qualité de l'air, et les maladies diarrhéiques à la mauvaise qualité de l'eau et de l'assainissement. Selon la base de données sur la pollution de l'air ambiant dans les villes publiée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en 2014, cinq pays arabes, à savoir Bahreïn, l'Égypte, les Émirats arabes unis, la Jordanie et le Qatar, sont classés parmi les 15 pays où la concentration moyenne annuelle des matières particulaires fines et inhalables est la plus élevée au monde (OMS, 2014). En outre, environ 98 % de la population de la région arabe sont considérés comme exposés à des niveaux de particules dans l'air supérieurs à la valeur guide de l'OMS (Brauer et al., 2015). En 2012, plus de 250 000 décès dus à des maladies cardiaques et respiratoires étaient imputables à la pollution de l'air ambiant dans la région de la Méditerranée orientale (OMS, 2012). Par ailleurs, la pollution atmosphérique présente d'autres externalités associées aux effets sur la santé, notamment les dépenses de santé et la perte de productivité pour cause de maladie.

210. Les transports terrestres, l'énergie thermique, les usines de dessalement de l'eau et les usines de fabrication sont les principaux responsables de la pollution de l'air dans les villes arabes, même si la qualité de l'air est également affectée par l'aridité naturelle du climat, qui accroît la quantité de poussières en suspension dans l'air. Le nombre de véhicules par kilomètre de route dans les pays arabes n'a cessé de croître, dépassant ainsi la moyenne mondiale de 32 en 2009, et entraînant une augmentation des embouteillages, de la consommation de carburant et des émissions de gaz à effet de serre et d'autres gaz toxiques (CESAO, 2015). Les aides au carburant, le vieillissement du parc automobile, le sous-développement des systèmes de transport public et une planification urbaine déficiente font partie des facteurs souvent cités comme concourant à l'absence de durabilité des systèmes de transport dans la région arabe. De nombreux pays arabes ont pris des mesures pour limiter la pollution atmosphérique due aux transports, notamment l'introduction de systèmes ferroviaires et de métro en Algérie, en Égypte et aux Émirats arabes unis; l'application de spécifications normalisées relatives aux véhicules et aux économies de carburant en Arabie saoudite; la mise au rebut des véhicules anciens et l'utilisation de gaz naturel comprimé en Égypte; et l'adoption de normes pour une essence sans plomb et à faible teneur en soufre dans bon nombre de pays arabes (AFED, 2015).

5. Transports urbains durables

211. La mobilité urbaine et l'existence de moyens de transport durables sont essentiels pour garantir la liberté de circulation et l'accès aux emplois et aux services qui améliorent les résultats en matière d'urbanisation et la qualité de vie des citoyens. La région a connu une croissance du nombre de véhicules privés depuis les années 90, mais celle-ci varie énormément suivant les sous-régions :

si le nombre de véhicules a augmenté de plus de 48 % et 50 % respectivement au Mashreq et au Maghreb, il a diminué de 49 % dans les pays du Conseil de coopération du Golfe (CESAO, 2015). Les véhicules privés sont utilisés de manière atypique dans plusieurs villes de la région arabe, notamment Beyrouth, où ils représentent plus des deux tiers des déplacements urbains (El-Geneidy et al., 2011). Avec la croissance du parc de véhicules privés, la protection des piétons est devenue source de préoccupation, et les infrastructures dédiées aux piétons, comme les terre-pleins centraux et les trottoirs et passages pour piétons surélevés, sont de la plus haute importance. Les transports publics restent largement utilisés dans la plupart des villes, bien que leur prédominance diminue dans certaines, notamment Alger, Casablanca et Tunis. En Tunisie, par exemple, la part du bus et du tram dans les transports est tombée de 35 % en 1996 à 16 % en 2006. Au cours des dernières décennies, on a observé une augmentation des transports publics informels, tels que les taxis et minibus collectifs, dans des pays comme l'Algérie, l'Égypte et le Maroc (El-Geneidy et al. 2011).

212. Reconnaissant que le secteur des transports contribue considérablement aux émissions préjudiciables au climat, à la pollution atmosphérique et aux problèmes de santé liés à l'environnement, plusieurs initiatives ont été prises aux niveaux national et urbain et dans l'ensemble de la région. En 2014, une feuille de route sur la qualité des carburants a été établie pour la Ligue des États arabes, en mettant l'accent sur la promotion des carburants diesel à faible teneur en soufre, dans le but d'aider les pays à se rapprocher systématiquement des normes européennes (Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et de l'Europe (CEDARE), 2014).

213. Des études de cas ont également été réalisées afin de fixer un niveau de référence pour la consommation de carburant des véhicules utilitaires légers à Bahreïn, en Égypte, au Maroc et en Tunisie. Elles serviront à promouvoir les activités de l'Initiative mondiale pour les économies de carburant (GFEI) dans la région. En parallèle, le Partenariat pour des carburants et véhicules propres (PCFV) s'emploie à soutenir l'élaboration d'un plan national de réduction de la teneur en soufre du carburant diesel et à inciter un plus grand nombre de pays à améliorer leurs économies de carburant. On observe un certain nombre d'évolutions relatives aux économies de carburant dans la région, l'Arabie saoudite ayant adopté des normes pour les nouveaux véhicules utilitaires légers à partir de 2016. Il est probable que d'autres pays du Conseil de coopération du Golfe feront de même.

6. Recommandations politiques

- Mettre en œuvre les engagements pris aux niveaux mondial et régional (Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030, Stratégie arabe pour la réduction des risques de catastrophes), en vue de rapprocher les stratégies nationales et les cadres internationaux. Passer de politiques axées sur l'atténuation des effets des changements climatiques à l'intégration d'initiatives d'adaptation, de financement, de transfert de technologie et de renforcement des capacités, tout en renforçant les capacités institutionnelles, financières et techniques des institutions compétentes en matière d'environnement à mettre en œuvre des programmes et à contrôler le respect des lois sur l'environnement.

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par les villes et reconnaître que les changements climatiques représentent une menace pour les moyens de subsistance et la sécurité humaine, en particulier pour les groupes vulnérables tels que les pauvres des villes et les autres personnes qui sont amenés à s'installer dans des zones dangereuses ou de faible altitude, ce qui accroît leur niveau d'exposition aux phénomènes et catastrophes liés au climat et aux risques associés.

- Élargir les mesures de politiques générales pour traiter de la protection de l'environnement dans la région arabe, en particulier dans les domaines de la perte de biodiversité, de la pollution de l'eau et de l'air, de la désertification, de la pénurie d'eau, de l'érosion côtière et de l'élévation du niveau de la mer, spécialement dans les pays confrontés à des crises et des conflits prolongés.

- S'attaquer aux défis posés par l'urbanisation rapide et promouvoir des stratégies nationales de planification et des interventions spatiales visant à préserver des ressources précieuses. Orienter le développement urbain afin d'examiner les questions d'exposition et de vulnérabilité des communautés aux catastrophes et risques environnementaux. Préparer des plans de gestion des catastrophes et élaborer des directives pour le développement des zones écologiquement sensibles. Les « villes intelligentes » sont susceptibles de contribuer au développement de villes durables et résilientes dans la région arabe. Il faut favoriser le transport urbain durable et l'application de principes d'urbanisation appropriés (relatifs à la compacité, à la connectivité, à l'utilisation mixte, au transport multimodal, aux bâtiments et aux infrastructures économes en ressources, etc.) susceptibles de réduire la demande d'énergie.

- Concevoir et gérer les villes arabes en vue d'améliorer leur résilience aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles à titre prioritaire. Renforcer les capacités institutionnelles, financières et techniques afin de favoriser la résilience des villes et la gestion des risques de catastrophe à tous les niveaux.
- Appliquer des pratiques améliorées de gestion des ressources en eau et renforcer l'efficacité de leur utilisation au travers de la préservation, de la réutilisation et de la rationalisation des rares ressources en eau. Imposer des systèmes modernes de collecte, de traitement et d'élimination des déchets, y compris le recyclage, la réutilisation et la récupération.
- Renforcer la gestion des déchets solides dans le contexte de la constante augmentation des populations urbaines, avec des initiatives de recyclage en tant que moyen de réduire la dépendance vis-à-vis des décharges.
- Multiplier les projets d'énergie renouvelable dans la région arabe, en particulier les énergies solaire et éolienne, et élargir les principes de l'économie verte dans le but d'atténuer l'actuelle dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles et de réduire la pollution de l'air qui affecte la santé des populations arabes, spécialement dans les grands centres urbains.

VII. Urbanisation et gouvernance

214. Les effets de l'urbanisation rapide dans toute la région arabe sont exacerbés par la fragmentation et la complexité des structures juridiques et institutionnelles, qui sont souvent inefficaces pour mettre en œuvre les politiques. Le manque de coordination entre les différents ministères et institutions chargés de l'urbanisation, entre les autorités centrales et locales de gouvernance et entre les administrations locales complique la mise en œuvre de dispositifs de gouvernance transparents et complets.

215. Les organismes et les ministères techniques centraux définissent des politiques d'urbanisme nationales, régionales et locales, tandis que le pouvoir des autorités municipales est limité à la mise en œuvre de plans locaux. Bien que cette situation ait permis aux villes d'entreprendre des améliorations en matière d'infrastructures, les efforts visant à renforcer les capacités des autorités municipales afin de décentraliser les responsabilités administratives ont été inégaux. La tendance dominante a consisté à transférer les responsabilités au niveau local sans assurer la nécessaire décentralisation budgétaire. Les administrations municipales manquent souvent de personnel formé pour planifier et gérer la croissance urbaine et n'ont pas le pouvoir de fixer les redevances et impôts locaux; elles dépendent des transferts des administrations centrale ou régionale pour financer leurs investissements et activités opérationnelles. Cette dépendance financière des municipalités vis-à-vis de l'administration centrale introduit une dimension politique dans les relations entre les niveaux de pouvoir central et local, qui érode partiellement les avantages de la gouvernance locale participative. Les services offerts par les collectivités locales étant limités, les organisations de la société civile ont joué un rôle important dans la fourniture de services de santé, d'éducation et de secours aux pauvres.

216. À l'échelle de la région, la disponibilité de données objectives, fiables et comparables sur les tendances de l'urbanisation est insuffisante. Le manque de données complique l'analyse nécessaire pour comprendre les causes et les déterminants de la dynamique urbaine et fournir les informations nécessaires pour faciliter et suivre la prise de décisions. Malgré les efforts déployés pour améliorer la gestion des données, l'élaboration de politiques d'urbanisation appropriées demeure un défi et la capacité des gouvernements à tous les niveaux à prendre des décisions en connaissance de cause est entravée. En outre, dans de nombreux pays, les institutions de gouvernance sont hostiles aux efforts visant à accroître la transparence nécessaire à la bonne gouvernance et à la responsabilité sociale.

A. Décentralisation et relations entre les autorités centrales et locales

217. Les pays arabes ont une longue tradition d'administration centralisée, à l'exception de ceux où la structure tribale de la société a généré des systèmes fédéraux locaux et autonomes, notamment en Libye, en Somalie, au Soudan et au Yémen. Réformer les processus bureaucratiques enracinés sans perturber la gouvernance est une entreprise de longue haleine. En dehors des pays producteurs de pétrole, cette tâche a été rendue plus difficile par le départ des professionnels les plus qualifiés de l'administration publique, principalement pour rechercher des emplois mieux rémunérés dans le secteur privé. Dans les économies plus centralisées, par exemple en Égypte, cette tendance a débuté dans les années 1990 avec la libéralisation de l'économie et la privatisation des entreprises du secteur public dans de nombreux pays, comme la Tunisie. Malgré ces difficultés, de nombreux pays de la région ont mis en œuvre des politiques de décentralisation avec des succès variables en matière de rapprochement de la gouvernance et des citoyens et de création de sociétés justes et libres.

1. Mashreq

218. Depuis le milieu des années 90, la législation régissant les administrations locales a évolué vers une décentralisation croissante des diverses responsabilités en matière d'urbanisation, tandis que la plupart des gouvernements centraux ont conservé le contrôle des ressources financières réparties par le biais de transferts au niveau local. En Égypte, les provinces sont les principales autorités locales concernées par la fourniture de services urbains, et elles coordonnent leurs activités directement avec les différents ministères par l'intermédiaire des antennes locales et des conseils exécutifs des ministères. La loi sur la construction (loi n° 119 de 2008) a élargi les pouvoirs et le mandat de ces conseils en matière de planification et de gestion territoriale, d'autonomie financière et de consultation des parties prenantes dans le cadre du processus de développement. L'Organisation générale de l'aménagement du territoire du Ministère du logement, des services publics et du développement urbain reste le principal organisme chargé de l'élaboration des plans nationaux, régionaux et provinciaux, et fournit un appui aux provinces pour la conception de leurs plans d'aménagement, plans directeurs et plans détaillés.

219. En Iraq, plusieurs modifications législatives se sont employées à transférer de nombreuses fonctions aux provinces et aux municipalités après le passage d'une administration centrale à un État plus fédéral en 2003. La dernière modification a été apportée en 2013 à la loi sur les pouvoirs provinciaux (loi n° 21 de 2008), qui reste controversée et incomplète. En dépit des progrès vers un État décentralisé, plusieurs défis restent à relever, notamment l'adoption de la décentralisation administrative par les autorités centrales et locales, les chevauchements de responsabilités, la coordination et une plus grande autorité des provinces en matière de questions de compétence locale (Iraq, 2014).

220. La Jordanie a adopté une nouvelle législation sur la décentralisation administrative en 2014, définissant les principes du cadre de décentralisation, et il a été décidé de réviser la législation en vigueur pour garantir la mise en œuvre de l'administration locale. Les municipalités de Jordanie sont financièrement indépendantes, mais coordonnent leurs activités avec le Ministère des affaires municipales dans les domaines de la planification urbaine, de l'entretien des rues, de la collecte des déchets solides, de la délivrance des permis de construire et de la fixation des impôts et droits de douane. Avant la crise en Syrie, le Ministère de l'administration locale a présenté un projet de loi sur l'administration locale, qui prévoyait la décentralisation vers les provinces des compétences en matière de transports régionaux et autres fonctions liées aux services, à l'économie et à la culture.

221. Selon le décret n° 118 (1977), les municipalités du Liban sont compétentes pour les travaux de « caractère public ». En 2009, des responsabilités supplémentaires en matière de construction de routes et d'amélioration et gestion des transports publics ont été transférées aux municipalités. Compte tenu de leurs vastes responsabilités et des contraintes administratives rencontrées sur le plan des ressources humaines et financières, les syndicats de communes sont apparus aux conseils municipaux comme un moyen de renforcer leurs capacités. Trente-six des 48 syndicats de communes qui existent aujourd'hui ont été constitués au cours des 10 dernières années (Atallah, 2012).

222. Parmi les pays du Mashreq, l'autonomie politique locale est particulièrement forte en Palestine en raison de la fragmentation territoriale causée par l'occupation israélienne. Cette division territoriale et la division gouvernementale qui l'a accompagnée pendant les années 2000 ont accru la décentralisation des pouvoirs et de la fourniture de services prévue par la loi de 1997 sur les administrations locales adoptée par l'Autorité nationale palestinienne. En 2005-2006, plusieurs conseils communs ont été créés pour la fourniture de services et la planification du développement. Les conseils élus dans les municipalités et les villages sont responsables de l'urbanisme, de l'approvisionnement en eau et en électricité et de la délivrance des permis de construire.

2. Maghreb

223. Comme au Mashreq, les systèmes de gouvernance locale du Maghreb ont subi l'influence de l'héritage ottoman, mais certaines de leurs caractéristiques reflètent aussi l'héritage colonial de la France, en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Depuis Habitat II, toutefois, plusieurs réformes, en particulier depuis 2011, se sont efforcées de résoudre l'inadéquation entre la décentralisation administrative vers les unités de gouvernance infranationales et le contrôle central sur les finances des collectivités territoriales.

224. La nouvelle Constitution tunisienne favorise l'autonomie des municipalités, départements et régions, y compris leur capacité à s'engager dans des partenariats internationaux (article 140). Avant la révolution, la décentralisation, bien qu'encouragée par la loi, par exemple le code de fiscalité locale de 1997, était freinée par le manque de coordination entre les plans d'aménagement urbain nationaux, régionaux et locaux, et par la limitation des ressources humaines et financières. La décentralisation a

été mise en œuvre essentiellement au travers de projets de développement municipaux, entrepris en 1992 et 2010 (Banque mondiale et Gouvernement tunisien, 2015). Aux termes de la nouvelle Constitution de 2014, les autorités locales sont responsables de la fourniture de services locaux de manière autonome, transparente et participative (chapitre VII).

225. L'expérience marocaine, depuis le milieu des années 1990, s'est distinguée par la création des régions en tant que division territoriale et juridique la plus importante au niveau infranational. Les régions représentent une étape importante vers la mise en œuvre de politiques visant à équilibrer le développement territorial et vont dans le sens d'une politique de décentralisation progressive et de la démocratie locale. En Algérie, les pouvoirs et la nature juridique des provinces (wilayas) et des communes sont énoncés dans la loi n° 90-08 de 1990. La législation adoptée en 2011 vise à renforcer la participation des citoyens et la gestion associative des services locaux (Algérie, 2014). La crise en Libye affecte l'Algérie et crée des incertitudes quant à la question de savoir si la structure administrative privilégiée du pays restera fédérale ou évoluera vers un État unitaire décentralisé.

3. Pays du Conseil de coopération du Golfe

226. Les relations entre les administrations locales et centrales et le développement de structures de pouvoir décentralisées dans les États du Golfe sont marquées par une participation du public à la gouvernance au travers d'élections populaires, bien que les municipalités de ces États n'aient obtenu que peu d'autonomie au cours des deux dernières décennies. L'Arabie saoudite a tenu des élections pour désigner la moitié des membres des conseils municipaux pour la première fois en 2005, avec les élections suivantes en 2011 et 2015. Aux Émirats arabes unis, État fédéral, des élections ont été organisées pour élire la moitié des membres du Conseil National fédéral pour la première fois en 2006. Les organismes publics centraux du Qatar fournissent des services efficaces et ont adopté des mesures importantes en matière de développement local; le pays a aussi créé un Conseil municipal central directement élu en 1999, chargé de donner des avis sur les projets de développement et les infrastructures municipales (ONU-Habitat, 2012a). De même, les conseils élus à Oman sont principalement des organes consultatifs qui contribuent à l'élaboration des politiques et à la planification budgétaire, bien que l'autorité suprême revienne au chef de l'État et au Conseil d'État. Des conseils municipaux élus ont été créés dans les cinq provinces de Bahreïn en 2002, mais ils bénéficient d'une autonomie limitée.

227. Plusieurs stratégies gouvernementales ont reconnu les avancées en matière de développement municipal que la coordination avec les autorités locales peuvent apporter, mais la dévolution des responsabilités aux administrations locales est limitée, sauf Arabie saoudite, où les conseils municipaux et régionaux sont responsables de la planification et du développement s'agissant de la santé publique, de la gestion de l'espace public et de la délivrance des permis de construire. Le passage de l'Arabie saoudite à une administration plus décentralisée au cours des 20 dernières années est particulièrement marqué par la mise en place d'autorités régionales (amanat) et le renforcement des capacités institutionnelles des organismes municipaux grâce au transfert des bâtiments, équipements et compétences de formation du personnel municipal (Arabie saoudite, 2014).

228. Les autres États du Golfe, dont la plupart sont des villes-États fortement urbanisées, coordonnent les services et la prise de décisions par le biais de divers organismes centraux et locaux. La stratégie du Gouvernement des Émirats arabes unis de 2007 insistait sur la réforme de l'administration publique, qui permettrait des synergies accrues entre les administrations locales et fédérales. Les administrations locales d'Abou Dhabi, quant à elles, se sont employées à améliorer leur efficacité opérationnelle et leurs capacités administratives en vue de renforcer le potentiel de la décentralisation municipale. Au Koweït, la législation a conféré certains pouvoirs exécutifs aux autorités infranationales. La municipalité de Koweït, par exemple, dispose d'un pouvoir de décision s'agissant de la délivrance de licences commerciales et de permis de construire, de la santé et la sécurité sur le lieu de travail, de l'approbation des projets d'infrastructure et la planification et de l'acquisition de terres qui accompagnent ces projets (Aly Khedr, 2010).

229. Les villes saintes de La Mecque et de Médine présentent une gouvernance urbaine ainsi que des enjeux et des possibilités uniques en matière de gestion. L'importance de ces sites pour les musulmans a conduit à la création en 2004 d'une Commission spéciale de développement de la Mecque, de Médine et des Lieux saints, chargée d'entreprendre une planification globale et de superviser le développement, et d'un Comité supérieur du Hajj responsable de la gestion de tous les aspects du pèlerinage annuel, qui amène plus de deux millions de musulmans du monde entier dans les villes saintes. En outre, Médine a accueilli le premier Observatoire urbain local du monde arabe : créé en 2004 avec l'appui technique du PNUD et d'ONU-Habitat, l'Observatoire urbain local de Médine a inspiré des initiatives similaires ailleurs dans le monde arabe, visant à créer des observatoires favorisant la consultation multipartite dans la mise en œuvre locale des plans de développement, et

chargés de recueillir des données urbaines essentielles sur les indicateurs du Programme pour l'habitat à utiliser lors de l'élaboration de ces plans. On compte plus de 30 observatoires urbains dans les villes arabes de 11 pays (ATO, 2016). Bien que l'Observatoire n'ait pas un caractère juridique, il joue un rôle consultatif important en éclairant les décisions et les plans de l'administration centrale et est directement inspiré des recommandations issues de la Conférence Habitat II (Observatoire urbain local de Médine, 2009).

4. Pays les moins avancés de la région

230. Les efforts de décentralisation déployés dans de nombreux pays arabes moins avancés ont dû être contrebalancés par l'établissement de l'ordre et de la sécurité au niveau central. Au cours des deux dernières décennies, la fragmentation gouvernementale a eu une incidence sur la gouvernance urbaine en Somalie, au Soudan et au Yémen. Dans ces situations, la décentralisation a le plus souvent suivi les accords établissant un gouvernement de transition, les accords de paix ou a été codifiée dans les nouvelles constitutions. Au Soudan, par exemple, la Constitution de 1998 a renforcé les États au sein du système fédéral du pays, et la signature de la Constitution de la transition à la suite de l'Accord de paix global en 2005 leur a conféré le pouvoir politique de promulguer une législation locale (Soudan, Ministère de l'environnement, des forêts et du développement urbain, 2014).

231. Dans les pays confrontés à la fragmentation géopolitique, comme la Palestine et la Somalie, la démarche de renforcement de la gouvernance locale a commencé avec l'accroissement de la capacité locale à fournir des services, avec des objectifs allant de la restauration de l'État à la consolidation de la paix. Le Programme conjoint des Nations Unies sur la promotion de la gouvernance locale et la décentralisation de la prestation de services en Somalie constitue l'une de ces entreprises, qui a commencé en 2013 et continue à renforcer les principes de décentralisation figurant dans les diverses chartes et constitutions régissant les territoires au sein du pays.

232. L'une des caractéristiques des efforts de décentralisation au Yémen a été le soutien international et des donateurs au niveau local, avec la rédaction de stratégies de développement urbain à Aden, Hodeïda, Mukallah et Sanaa. Ces projets internationaux ont travaillé en collaboration avec un ambitieux programme national de décentralisation lancé en 2000 dans le cadre de la loi sur les autorités locales, qui a créé des conseils provinciaux et de districts élus, et a transféré les fonctions administratives, de planification et de développement aux conseils locaux. Toutefois, les dispositions fluctuantes des chefs de tribus à faire appliquer la loi, le chevauchement des compétences et des responsabilités et la consolidation du pouvoir du parti dirigeant lors des élections provinciales de 2008 ont compromis le succès des réformes et ont finalement entraîné une explosion de violence et la guerre civile en cours qui a déstabilisé la gouvernance aux niveaux central et local.

233. Djibouti a élargi son processus de décentralisation en transférant davantage de responsabilités aux régions, qui ont obtenu un statut juridique et une autonomie financière en 2002 (Kellam, 2005). Aux Comores, la Constitution adoptée en 2001 et modifiée en 2009 accorde certains pouvoirs aux îles, même si la fourniture de services de base et les inefficacités résultant du chevauchement des mandats demeurent des défis considérables (Fonds monétaire international (FMI), 2004).

B. Gouvernance des métropoles

234. La transformation en métropoles de plusieurs grandes villes de la région pose des problèmes de gouvernance et crée de nouvelles possibilités. Les défis posés par la fourniture de services dans les grands territoires urbains et la coordination requise en matière de compétences ont conduit à la consolidation de la fourniture de services au niveau de la métropole, avec par exemple la création de conseils conjoints chargés des services en Jordanie.

235. La création de nouvelles divisions administratives et le transfert de certains pouvoirs administratifs aux zones métropolitaines, malgré leur portée limitée, ont visé à améliorer la gestion et le développement de ces grandes zones urbaines, en particulier à la lumière de la récente montée de l'insécurité et de l'instabilité. La gouvernance des métropoles dans les pays du Maghreb a été adaptée des modèles français d'*agglomération urbaine* et de *communauté urbaine* afin d'assurer une fourniture efficace de services urbains dans les districts locaux au sein des différentes agglomérations. Au Maroc, la loi n° 78/2000 (modifiée en 2008) instaurant une charte des districts locaux a créé un statut juridique spécial pour les agglomérations urbaines et leur a accordé de plus grandes responsabilités s'agissant du développement économique local et de la réduction des disparités socioéconomiques (Maroc, 2009). Dans d'autres cas, comme la municipalité du Grand Amman, la gouvernance de la métropole est indépendante des procédures et des relations entre les provinces et les municipalités. Dans l'État de Khartoum, au Soudan, c'est l'administration provinciale qui est chargée de la planification et de la gestion du Grand Khartoum.

236. Dans de nombreux pays, le mandat et le financement de l'administration métropolitaine ne sont pas clairement définis, ce qui entraîne des tensions avec les administrations locales qu'elle englobe. La création de niveaux provinciaux de gouvernance (régions) avec des présidents et des conseils élus qui mettent l'accent sur les questions économiques a accru les risques de chevauchement des responsabilités. Les systèmes de gouvernance à plusieurs niveaux exigent la réaffectation des responsabilités sur la base du principe de subsidiarité et de nouveaux moyens de coordonner les différents niveaux pour assurer l'efficacité de la planification et de la gestion des centres urbains.

C. Participation des citoyens

237. La Conférence Habitat II qui s'est tenue à Istanbul a marqué un tournant dans l'urbanisation, les organisations non gouvernementales et les associations locales participant pour la première fois à cette conférence mondiale et promouvant une approche incluant les voix de diverses parties prenantes et des partenariats entre le secteur public, le secteur privé et la société civile afin d'atteindre les résultats souhaités. Les troubles qui ont frappé une grande partie du monde arabe depuis 2011 ont également accéléré la prise de conscience de l'importance de la prise en compte des voix des citoyens dans divers aspects de la gouvernance urbaine.

238. Toutefois, les aspirations des peuples à se voir accorder une voix politique égale et représentative dans la construction de leur pays n'ont, dans de nombreux cas, pas encore été satisfaites. Dans certains pays, la participation des citoyens, des médias et de la société civile diminue, contrairement aux espoirs de ceux qui ont participé à la vague de soulèvements qui a commencé au début de 2011. Les préoccupations sécuritaires ont amené les gouvernements à adopter des mesures comprenant des interventions dans les activités des organisations non gouvernementales et des associations locales en Égypte et en Palestine, des restrictions au droit de réunion en Égypte et des restrictions à la liberté de la presse et à la liberté d'expression en Jordanie et au Maroc. En Iraq et en Palestine, les organisations de la société civile ont fait état de harcèlement de la part des autorités nationales et locales et d'ingérence dans leurs affaires (USAID, 2013).

239. Néanmoins, on observe dans plusieurs villes et pays arabes une reconnaissance croissante de la contribution que les approches participatives en matière de planification urbaine et les initiatives communautaires peuvent apporter à l'amélioration du cadre de vie, à la fourniture de services et à l'assainissement des implantations sauvages. Des progrès notables ont été accomplis dans la région, avec l'augmentation de la fréquence des élections et de la participation des électeurs aux scrutins désignant une partie ou la totalité des membres des conseils provinciaux et locaux, en particulier dans le Golfe. Les mécanismes électoraux sont un aspect de l'engagement citoyen, qui doit également être poursuivi par le biais de l'information, de la consultation et en définitive du partenariat dans la prise de décisions et la mise en œuvre des initiatives de développement local. Six pays membres de la CESAO ont promulgué ou élaboré des textes de loi sur l'accès à l'information. Dès 2012, cinq pays disposaient également de lois pertinentes et d'institutions encourageant les consultations publiques et le dialogue social, par le biais de conseils spécialisés tels que le Conseil économique et social du Liban (Département des affaires économique et sociale de l'ONU et CESAO, 2012). Au cours des trois dernières années, le Maroc et le Yémen ont pris contact avec la société civile et sollicité des contributions sur la politique nationale par le biais des dialogues formels, tandis que la Jordanie, la Palestine, et la région du Kurdistan en Iraq ont fait des efforts pour donner au secteur de la société civile les moyens d'agir et pour renforcer les partenariats (USAID, 2013).

240. Au Mashreq, la participation des citoyens au développement urbain est souvent mise en œuvre directement par des conseils élus à tous les niveaux de la gouvernance locale, ou indirectement par l'intermédiaire des organisations de la société civile, qui comblent les lacunes en matière de fourniture de services essentiels dans les zones urbaines et sont, dans certains cas, les fournisseurs de services les plus efficaces pour les pauvres des villes. En Égypte, le Ministère de la solidarité sociale a élaboré des projets de réformes de la législation restrictive en vigueur et a engagé un processus consultatif avec la société civile et les organisations non gouvernementales afin de finaliser une nouvelle loi régissant le secteur (Service d'information de l'État, 2014).

241. Au Maghreb, la politique d'ouverture du Maroc à l'égard de la participation des organisations de la société civile a permis une augmentation spectaculaire du nombre d'organisations non gouvernementales, qui est passé d'environ 8 000 en 1996 à plus de 30 000 en 2009 (ONU-Habitat, 2012a). Les événements de 2011 se sont traduits au Maroc par l'adoption d'une nouvelle Constitution, qui prévoit une grande partie des fondements de la gouvernance urbaine participative, y compris les principes de la participation démocratique aux décisions et aux projets, le droit des citoyens à un logement décent, la coopération et la solidarité dans la promotion du développement durable et l'égalité d'accès aux services de base. La participation des citoyens au développement urbain a également augmenté grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Politique de la ville, qui a été

mise au point en consultation avec les parties prenantes à différents niveaux et diffusée par le biais des réseaux sociaux, touchant environ 20 000 personnes. La nouvelle politique vise à établir un nouveau mode de gouvernance qui contribue à l'urbanisation intégrée par le biais de contrats de ville incarnant une vision commune d'un projet de développement urbain, et constituant un cadre cohérent pour une action coordonnée des différentes parties (Maroc, Ministère de l'habitat et de la politique de la ville, 2014).

242. En Tunisie, le droit de participer à la vie politique est garanti par la nouvelle Constitution de 2014 et comprend le droit des citoyens d'élire librement leurs représentants locaux ou de se présenter aux élections locales, le droit de se réunir et de manifester, d'accéder aux informations et de participer aux décisions concernant le budget local (Tunisie, Centre de formation et d'appui à la décentralisation et Agence allemande de coopération internationale (GIZ), 2014). La modification de la loi fondamentale sur les conseils locaux de district et l'élaboration participative des plans d'investissement des districts forment le cadre juridique pour la participation alors que la Tunisie continue sa transition politique. En dépit des difficultés qui subsistent, en particulier dans la coordination des parties prenantes, plusieurs mesures concrètes ont amélioré la participation des citoyens. Au niveau ministériel, le Centre de formation et d'appui à la décentralisation a élaboré un manuel à l'intention des autorités locales et des conseils municipaux pour les aider à mettre en œuvre des processus participatifs avec l'assistance technique de la GIZ. Au niveau local, la ville de Sfax a lancé un programme de budgétisation participative au début de l'année 2015 et, depuis 2014, les citoyens de La Marsa sont codécideurs en ce qui concerne le budget municipal et les projets d'infrastructure de base.

243. Les organisations de la société civile enregistrées auprès du Ministère des affaires sociales compétent dans chacun des États du Golfe opèrent principalement dans les domaines de la culture, du sport, des loisirs et de l'environnement. De nombreux pays disposent de politiques leur interdisant de s'engager politiquement ou de travailler sur des questions sociales et politiques délicates. Néanmoins, le Golfe a connu la plus importante augmentation du nombre de conseils municipaux élus par les citoyens, ce qui constitue un premier pas vers une plus grande participation des citoyens (en particulier des femmes) dans la prise de décisions au niveau local. En Arabie saoudite, le Programme des futures villes d'Arabie saoudite, mis en œuvre par le Ministère des affaires municipales et rurales avec l'appui d'ONU-Habitat, a engagé des processus de planification participative pour soutenir l'aménagement de l'espace dans 17 villes saoudiennes (Arabie saoudite, 2014).

244. Dans certains des pays les moins avancés de la région, différents obstacles entravent l'engagement fructueux des citoyens. D'autres pays, comme les Comores et le Yémen, ont encouragé la croissance et le développement des organisations de la société civile, en leur permettant de participer à la gouvernance locale. Avant la guerre civile, le Yémen a vu l'émergence d'environ 2 000 organisations de ce type, soit un quart du total, dans le cadre d'un processus de dialogue national (Banque mondiale, 2014). La participation des citoyens est la base de la gouvernance locale et de la démocratie en vertu de l'article 13 de la Constitution comorienne de 2001, bien qu'elle soit déjà devenue un pilier du développement au travers des programmes d'ajustement structurel touchant le secteur agricole. Le Soudan a pris des mesures en faveur de l'engagement des citoyens, essentiellement par le biais d'échanges d'informations sur les plans locaux et de consultations limitées, comme lors de l'élaboration du plan d'aménagement de l'État de Khartoum. En Mauritanie, bien que les processus de décentralisation aient réussi à établir des principes de gouvernance participative entre les administrations locales et la société civile, il reste encore des difficultés à régler s'agissant de l'efficacité de la participation des citoyens.

245. Dans d'autres pays, par exemple Djibouti, la participation des citoyens n'est obligatoire dans aucun des dispositifs de gouvernance locale. La société civile ne dispose pas des informations sur les différents processus de gouvernance locale et les projets dont elle a besoin pour s'impliquer (Kellam, 2005). En Somalie, la participation de la société civile se concentre dans les associations caritatives qui fournissent les services de base et répondent aux besoins humanitaires. Les organisations sont dissuadées de participer à la prise de décisions par certaines administrations.

D. Finances locales

246. Les questions financières ont joué un rôle déterminant dans la situation actuelle de décentralisation asymétrique. Les déséquilibres en matière de pouvoirs politiques, de responsabilités fonctionnelles et de ressources financières influent sur la planification et la gestion urbaines à des degrés divers aux différents niveaux de la gouvernance locale. Il faudrait une réforme des finances municipales, des procédures d'enregistrement des titres de propriété et des rôles d'imposition pour permettre aux autorités locales de financer leurs activités et leurs dépenses d'équipement. Les principaux facteurs ayant une incidence sur les finances municipales sont les suivants :

247. La généralisation du non-respect des règlements de développement urbain, en particulier depuis 2011, qui souligne la nécessité de cadres nationaux, intégrés et réalistes en matière de politique d'urbanisme, et de la volonté de les faire respecter;

248. La fluctuation des transferts de l'administration centrale, en particulier depuis la récession économique dans les pays touchés par des troubles. Des transferts irréguliers ou réduits sont devenus la norme alors que des pays comme l'Égypte recherchent la stabilité macroéconomique en veillant à la solidité financière de l'État;

249. L'insuffisance des capacités techniques et administratives des autorités locales, qui les empêche d'assurer leurs fonctions de gestion urbaine, la lourdeur des procédures bureaucratiques, l'application laxiste de la réglementation, et le risque de corruption lié à la faiblesse des salaires, en particulier au niveau local;

250. Les difficultés rencontrées en matière d'augmentation des recettes locales, de collecte des impôts et de création de taxes foncières permettant d'appréhender de manière adéquate la valeur et la plus-value réelles des terres urbaines.

1. Sources de revenus

251. Malgré la tendance à l'augmentation de la dévolution des fonctions administratives et de la planification, les budgets locaux restent centralisés dans presque tous les pays de la région. Pendant les troubles, les budgets municipaux dans les pays touchés ont diminué de manière significative en raison de la perte de recettes publiques provenant des ressources nationales minérales et offshore et des difficultés rencontrées dans le recouvrement de l'impôt permettant à l'administration centrale d'effectuer des transferts. Plus récemment, les budgets municipaux ont également diminué dans les pays producteurs de pétrole en raison de la baisse des prix du pétrole. L'Iraq et le Soudan, déjà touchés par les conflits armés, et le Soudan avec la sécession du Soudan du Sud riche en pétrole, doivent maintenant aussi faire face aux conséquences de la chute des prix du pétrole et du gaz naturel.

252. Les sources de recettes locales dans la région arabe sont principalement les taxes foncières, les taxes sur les activités économiques et les redevances liées aux services publics, mais le faible taux de recouvrement et la faiblesse des prix locaux compromettent souvent la performance opérationnelle et la durabilité de la fourniture des services. Les transferts de l'administration centrale affectés aux dépenses d'équipement servent à subventionner les déficits des dépenses de fonctionnement des services clefs. En outre, dans de nombreux pays, les formules de redistribution n'incitent pas les municipalités à améliorer leurs résultats financiers. Les seules villes qui peuvent percevoir des recettes locales importantes sont les centres les plus grands et les plus diversifiés économiquement. En raison du manque de prévisibilité budgétaire, il est difficile pour les autorités locales de suivre les progrès accomplis s'agissant de leurs objectifs de développement urbain.

253. Les terres appartenant à l'État, qui sont transférées aux municipalités en vertu des lois de décentralisation, constituent un atout majeur pour les autorités locales en raison des possibilités qu'elles représentent pour le financement du développement urbain. Cependant, les collectivités qui financent les déficits de dépenses de fonctionnement en vendant les terres compromettent leur potentiel de développement. La vente de biens publics pour financer des dépenses de fonctionnement a des incidences financières et sur la planification à long terme, et ne peut être qu'une solution à court terme. En outre, le développement ponctuel non planifié qui en résulte peut devenir très problématique à long terme pour la mise en œuvre d'une stratégie cohérente de la croissance urbaine.

254. L'utilisation optimale des terres comme actif financier s'est faite au travers de partenariats avec le secteur privé sur des projets spécifiques de développement conformes aux politiques spatiales nationales, comme la création de couloirs de développement, de villes nouvelles et de zones économiques. Des allègements et des exonérations d'impôts sont souvent accordés pour encourager la construction de logements abordables et la création de coopératives, comme en Égypte et au Maroc, ce qui constitue un pas positif vers la garantie du droit à un logement convenable, que l'augmentation des coûts risque de compromettre (HCDH et ONU-Habitat, 2009). Dans les nouveaux projets urbains, une ou plusieurs exonérations d'impôts sont accordées pour des périodes allant de 3 à 15 ans pour encourager les investissements dans les activités économiques. Ces subventions réduisent les recettes fiscales, et leur effet sur les industries travaillant pour l'exportation a été remis en question. Les systèmes de tenure complexes avec des couches de droits primaires et secondaires découlant des règles coutumières et la fragmentation des biens résultant de la législation sur les successions aggravent les problèmes d'insuffisance des registres fonciers, d'identification des contribuables et de facturation et de recouvrement des impôts. Les titres fonciers non enregistrés sont nombreux dans la région, en raison des frais élevés et de la lourdeur des procédures administratives qui découragent l'enregistrement et la délivrance de titres, tandis que les ajouts de constructions sont en grande partie

non déclarés et non imposés. En outre, dans la plupart des pays, les implantations sauvages à la périphérie des villes ne sont pas imposées tant qu'elles ne sont pas régularisées.

2. Gestion des finances locales

255. Les dépenses de fonctionnement dominent les budgets locaux, dont les salaires, traitements, bâtiments et équipements représentent une grande partie, comme dans beaucoup de pays en développement. Les dépenses récurrentes sont financées par les ressources ordinaires : transferts de l'administration centrale, impôts locaux, droits et redevances, partage des recettes, subventions globales récurrentes et impôts préaffectés. Les dépenses d'équipement sont budgétisées et comptabilisées séparément, bien que le manque de compétences en matière de gestion financière dans de nombreux pays ne permette pas une distinction claire entre les deux types de dépenses. L'entretien des infrastructures et les dépenses d'équipement avec un retour sur investissement à long terme sont souvent reportés, car les dépenses sont affectées à des projets dont la rentabilité est plus immédiate.

a) Mashreq

256. Des progrès ont été accomplis au cours des deux dernières décennies dans la révision de la structure et des règles régissant les transferts de l'administration centrale et les relations fiscales entre les niveaux de pouvoir central et local dans certains pays, en particulier au Mashreq. Des fonds de développement municipaux ont été créés et, dans de nombreux cas, restructurés de façon à en accroître l'efficacité. Les impôts perçus par l'administration centrale au Liban sont répartis par un instrument financier spécifique, le Fonds municipal indépendant. La modernisation du système de gestion des finances municipales du Liban pourrait bénéficier des recommandations issues du Premier projet d'infrastructures municipales de la Banque mondiale, approuvé en 2000, et de nouvelles règles de répartition sont intégrées dans une nouvelle loi de décentralisation en cours de rédaction par un comité spécial créé par le Premier ministre.

257. En Jordanie, les finances municipales ont été améliorées en encourageant les municipalités à préparer des projets de plans de développement, par l'adoption d'un critère d'équité dans la répartition des subventions centrales aux municipalités, la mise en place d'un système de gestion de l'information financière et la promotion de l'émission d'obligations municipales. Les transferts de l'administration centrale représentent 40 % des recettes municipales en Jordanie, et 14 % proviennent de prêts de la Banque de développement des villes et villages (CVDB) (Jordanie, 2013). Cette banque est un exemple régional notable et ancien de la manière dont les transferts vers les autorités locales peuvent améliorer directement les services. Le capital de la banque est passé de 25 millions de dinars jordaniens en 1996 à 50 millions en 2002, il est détenu par l'administration centrale (68 %), la Banque centrale de Jordanie (2 %) et les conseils locaux eux-mêmes (30 %) (CVDB, 2015; Batshon, 2004).

258. La Banque de développement des villes et villages fournit un financement sous forme de prêts et apporte ses compétences techniques et administratives aux projets d'infrastructure tels que les routes, les trottoirs, les bibliothèques, les parcs publics et les équipements de traitement des déchets solides, à un taux d'intérêt de 5 % et une échéance de 12 ans, avec un délai de grâce de deux ans. Les projets productifs tels que les abattoirs, les zones industrielles et artisanales et les aires de stationnement bénéficient de prêts à un taux de 6 %, avec la même échéance et le même délai de grâce. En 2004, les projets d'infrastructure et de services ont représenté 86 % des projets financés par la banque, et les projets productifs les 14 % restants. Plusieurs municipalités sont endettées auprès de la banque, ce qui a incité le Gouvernement à fusionner les municipalités (dont le nombre est passé de 327 à 99), à les restructurer et à allouer 8,5 millions de dinars jordaniens à la formation du personnel et à l'amélioration des procédures budgétaires. La situation financière s'est améliorée grâce à l'augmentation de la part de la taxe sur les carburants revenant aux municipalités, qui est passée à 6 %, et au remboursement de l'encours de la dette par le Ministère des affaires municipales (CVDB 2015; Profils par pays établis par Cités et gouvernements locaux unis (CGLU)).

259. Malgré la séparation économique dont souffre le territoire de la Palestine et les défis de la crise financière, aggravés par les réductions de l'aide des donateurs internationaux depuis 2010, le Fonds de développement municipal de la Palestine, créé en 2005, a permis une certaine amélioration des finances municipales. Il accorde des subventions aux municipalités pour améliorer leur gestion financière et renforcer leur solvabilité afin de leur permettre de contracter des prêts auprès du Fonds pour financer les infrastructures et services locaux. L'objectif à long terme du Fonds est de devenir l'intermédiaire financier entre les administrations locales et le gouvernement central/les donateurs en Palestine. Il sert de guichet unique, distribuant des fonds à 134 municipalités par un seul canal plutôt qu'au travers de divers donateurs et sources de financement de l'Autorité palestinienne. Entre 2005 et août 2012, il a permis de mettre en œuvre des centaines de petits projets financés par les donateurs pour un total de 126 millions de dollars, ces projets allant des infrastructures municipales au

renforcement des capacités et autres activités municipales (Fonds de développement municipal de la Palestine, 2013).

b) Maghreb

260. Si les transferts de l'administration centrale et les recettes locales sont les principales sources de finances des collectivités territoriales au Maroc (61 % et 25 % respectivement), les emprunts destinés à financer les améliorations locales sont en hausse et représentent actuellement 5 % des ressources locales. En 2007, la loi n° 447-06 a unifié et simplifié le système fiscal local et s'est accompagnée d'une amélioration du cadre de gestion organisationnelle, qui a créé des administrations fiscales locales. Dès 2012, 52 % du financement des conseils de districts urbains provenaient de la fiscalité locale (Maroc, 2014). Le tableau 7 montre que la fiscalité locale représente moins de la moitié des transferts de l'État affectés au financement total des territoires au Maroc.

Tableau 7
Financement des collectivités territoriales au Maroc (en milliers de dirhams)

	1996	*2012*
Fiscalité locale	4 165	10 200
Transferts de l'État	5 650	23 300
Emprunts	585	1 996
Total	**10 400**	**35 496**

Source : Gouvernement du Maroc, 2014.

261. Les fonds de développement municipaux créés au Maghreb comprennent le Fonds d'équipement communal du Maroc et la Caisse des prêts et de soutien des collectivités locales de Tunisie, qui accordent aux municipalités des crédits à faible taux d'intérêt et à long terme pour financer des projets générateurs de recettes. Si de nombreux fonds de développement municipaux ont été mal gérés ou n'ont pas atteint la viabilité financière, celui du Maroc a été restructuré ces dernières années pour remédier à certains de ces défauts. Avec l'assistance technique de la Banque mondiale, il finance actuellement un large éventail de projets où l'administration locale ne peut être qu'un partenaire. Il s'agit notamment de la construction ou de la rénovation de locaux d'habitation et de la construction de centres commerciaux de gros et de détail, d'installations sportives et d'équipements touristiques. La durée du prêt peut être de 15 ans maximum, le taux d'intérêt est basé sur le taux d'escompte de la Banque centrale au moment de l'accord du prêt, sans être inférieur à 6,25 %. Les opérations du Fonds ont augmenté relativement lentement, d'un portefeuille de prêts représentant 511 millions de dollars en 2002 à 1 311 millions en 2013. En 2012, 56 % des prêts ont été accordés à des fins de développement urbain (Fonds d'équipement communal, 2012).

c) Pays du Conseil de coopération du Golfe

262. Les administrations locales du Golfe sont financées en quasi-totalité par des transferts de l'administration centrale provenant essentiellement des recettes pétrolières. Si en Arabie saoudite les autorités locales peuvent percevoir certaines redevances liées à la publicité, aux permis de construire et à l'enregistrement des entreprises, les niveaux de redevances sont définis par le Ministère des finances, qui se charge aussi du recouvrement et de la redistribution. En raison de leur statut spécial, la capitale Riyad et les villes saintes de La Mecque et de Médine gèrent leurs propres finances et disposent de budgets distincts (ONU-Habitat, 2012a). Les prêts aux autorités locales sont limités, sauf à Bahreïn et au Koweït, qui ont inclus dans leur constitution des dispositions juridiques permettant aux municipalités de contracter des emprunts (Adib, 2008).

d) Pays arabes les moins avancés

263. Les États et les districts infraétatiques des pays les moins avancés s'appuient sur une combinaison de transferts financiers aux niveaux imprévisibles, qui dépendent des recettes nationales et de l'aide internationale des donateurs; ces deux sources ont été fortement affectées par les troubles et la guerre civile, comme au Yémen, ou par des conflits prolongés, comme en Somalie et au Soudan. Au Soudan, le Grand Khartoum abrite 70 % des contribuables, et 81 % des taxes perçues sont collectées dans la zone urbaine de la capitale (Abdalla, 2008). Toutefois, dans le cycle budgétaire actuel, la moitié seulement des demandes de financement de l'État de Khartoum ont été accordées par l'administration centrale. La ville compense ce déficit par la vente de terres. La loi sur les autorités locales du Yémen de 2000 a permis aux municipalités de générer des recettes localement en percevant des impôts, des redevances et des droits de douane, et de bénéficier de transferts de l'administration centrale pour les dépenses de fonctionnement récurrentes, ainsi que de subventions centrales pour les dépenses d'équipement (UCLG, 2014).

264. En 2005, Hargeisa, la capitale de la région du Somaliland en Somalie, a créé un système d'information géographique à des fins d'imposition foncière et de planification, avec l'appui technique d'ONU-Habitat. Le système a permis de faire passer les recettes fiscales foncières de 169 062 dollars en 2005 à près de 700 000 dollars en 2010 (ONU-Habitat, 2012a). La capacité des employés municipaux à gérer et mettre à jour le système a été un défi, et il faudra poursuivre le renforcement des capacités et la formation pour que le système puisse contribuer pleinement à consolider les recettes municipales.

E. Politiques nationales d'urbanisme et aménagement de l'espace

265. La Stratégie arabe pour le logement et le développement durable à l'horizon 2030 a été lancée en décembre 2015, lors du premier Forum ministériel des États arabes sur le logement et le développement urbain qui s'est tenu au Caire, en Égypte, et approuvée en juillet 2016 au Sommet arabe de Nouakchott, en Mauritanie. Elle est le moyen de mettre en œuvre et de suivre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 – en particulier l'objectif de développement durable n° 11 : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables −, le Nouveau programme pour les villes dans la région arabe, les engagements environnementaux concernant la résilience des villes et les décisions du Sommet mondial sur l'action humanitaire relatives à la crise urbaine et importantes pour la région arabe. La vision du logement et du développement urbain dans la région arabe est de faire en sorte que « les établissements humains intégrés et durables [soient] résilients et compétitifs et assurent une meilleure qualité de vie pour tous dans la région arabe ». Les objectifs pour atteindre cette vision sont les suivants : assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable; parvenir à la prospérité, atteindre l'équité dans le développement et l'intégration sociale; planifier des établissements humains intégrés et durables dans tous les États arabes; mettre en œuvre les principes de la gouvernance urbaine et renforcer les capacités de planification et de gestion des établissements humains; améliorer la durabilité environnementale urbaine; renforcer les capacités d'adaptation aux changements climatiques et de protection des ressources naturelles; et stimuler la productivité des villes en vue d'assurer la croissance économique et le développement durable aux niveaux national et régional.

266. La plupart des pays arabes ont adopté des politiques urbaines nationales et des stratégies de croissance prises en compte dans les cadres de développement territorial urbain. Une politique urbaine nationale, telle que définie et encouragée par ONU-Habitat, « est un ensemble cohérent de décisions fondées sur un processus délibéré mené par le gouvernement [...] [qui] a pour ambition de coordonner et de rallier les différents acteurs autour d'une vision et d'un objectif communs orientés vers la promotion d'une stratégie de développement urbain plus transformatrice, plus productive, plus inclusive et plus résiliente à long terme » (ONU-Habitat, 2014).

267. Ces cadres sont reflétés dans les politiques nationales de l'Égypte afin d'éviter l'urbanisation de précieuses terres agricoles, dans les plans directeurs territoriaux des pays du Maghreb francophone ou par le biais d'une série de stratégies sectorielles, comme en Jordanie. Ils devraient intégrer les priorités locales tout en donnant une orientation générale pour assurer la cohérence et les synergies entre les programmes nationaux et les initiatives locales. Dans les pays du Golfe, l'élaboration de politiques urbaines nationales a été motivée par la nécessité de diversifier les économies, principalement par le biais d'investissements dans l'économie du savoir et l'aménagement du territoire associé afin d'encourager ce nouveau secteur, y compris en créant des villes nouvelles. Dans les pays les moins avancés qui ne disposent pas de politiques urbaines nationales explicites, une future période post-conflit pourrait fournir l'occasion dont ils ont tant besoin pour planifier la reconstruction et le développement urbain de façon intégrée et synergique, comme cela s'est produit au Soudan. La stabilité et la sécurité, toutefois, sont des facteurs nécessaires à une consultation nationale concernant toute vision future de l'urbanisation.

268. Les politiques urbaines nationales et les stratégies spatiales actuelles dans la région arabe intègrent des principes occidentaux d'aménagement de l'espace, associant des modèles dérivés des anciennes administrations coloniales avec les traditions juridiques et administratives locales. Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des politiques urbaines nationales sont souvent liées au manque d'équilibre entre les stratégies de développement aux niveaux national et régional et les ressources, les capacités d'exécution et les plans élaborés au niveau local. Toutefois, le concept de régions de développement économique est de plus en plus souvent adopté et adapté à la situation particulière de chaque pays, au Maghreb et en Égypte. En 2005, la Jordanie a envisagé la création de conseils régionaux dans les provinces afin de coordonner les plans et programmes au niveau de la région, et expérimenté le concept à Madaba avant d'opter pour la décentralisation vers les provinces pour des raisons politiques et sociales (Jordanie, 2014).

269. Un développement urbain respectueux de l'environnement est un défi majeur pour la région arabe, principalement semi-aride, qui est la partie du monde souffrant le plus du manque d'eau. Les effets des changements climatiques devraient exacerber l'épuisement des réserves d'eau souterraine en augmentant la fréquence et la gravité de la sécheresse. La baisse des précipitations menace la capacité des communautés rurales à subvenir à leurs besoins grâce à l'agriculture et aggravera l'exode rural. Alors que les villes côtières doivent s'attaquer sérieusement aux effets potentiels de l'élévation prévue du niveau de la mer, il est urgent que l'urbanisation s'éloigne des terres agricoles de valeur dans les pays où les villes se sont par le passé développées le long des cours d'eau. Ceci est particulièrement évident dans la politique urbaine de l'Égypte depuis 1966, et illustré par le cas du Caire, la seule mégalopole de la région. Il est intéressant de noter que cette situation a conduit à des stratégies de développement qui mettent l'accent sur les régions économiques, les passerelles, les pôles de croissance, les nœuds urbains intelligents et les couloirs de développement. Dans ce contexte, la dimension spatiale de la politique urbaine fait partie intégrante du cadre de planification stratégique.

270. Comme l'a souligné le premier Forum ministériel des États arabes sur le logement et le développement urbain, il est nécessaire de disposer de technologies de l'information spatiale pour gérer l'utilisation des sols, et d'assurer la formation à ces technologies pour leur permettre de jouer un rôle dans l'élaboration des modes de logement dans les zones urbaines. Les efforts de sensibilisation ont également été mis en évidence, ils peuvent jouer un rôle dans l'adoption de logements respectueux de l'environnement dans la conception et la planification.

1. Mashreq

271. Tous les pays du Mashreq ont une stratégie spatiale nationale explicite ou une série de directives qui, ensemble, constituent un cadre de politique urbaine nationale. En Égypte, la planification nationale et les règlements de développement ont été modifiés et intégrés dans une loi unique, la loi n° 119/2008, qui expose en détail les cadres juridique et institutionnel pour la planification et la mise en œuvre, y compris les visions, les plans stratégiques et les plans d'urbanisation aux niveaux national, régional et au niveau des villes. Elle habilite également les autorités locales à élaborer des plans régionaux et structurels, bien qu'elles puissent demander l'aide de l'Organisation générale de l'aménagement du territoire, l'agence centrale chargée de l'aménagement de l'espace aux niveaux national et régional.

272. La Direction générale de l'aménagement du territoire du Ministère des municipalités et des travaux publics de l'Iraq a un mandat similaire, et est chargée d'élaborer des plans nationaux et de s'associer avec les villes et les régions pour préparer leurs plans directeurs. Toutefois, la plupart des plans sont devenus obsolètes à partir de 2003 et n'ont pas été mis à jour en raison de la situation en matière de sécurité (Iraq, 2014). Les déplacements forcés ont perturbé les modèles d'urbanisation naturels, ce qui a conduit le Ministère à étudier les moyens d'orienter les investissements vers les villes moyennes et de développer des villes-satellites capables d'absorber l'expansion urbaine dans des centres urbains présentant des contraintes en matière de croissance spatiale.

273. En Jordanie et au Liban, les politiques urbaines nationales ont dû réorienter leur action pour face à la crise humanitaire et à ses conséquences dans leurs villes et villages, au lieu de guider le développement dans un contexte familier. La Jordanie s'est lancée dans l'élaboration de la première carte globale d'occupation des sols du Royaume en 2006; elle est en cours de mise à jour pour tenir compte des effets des changements climatiques. La municipalité du Grand Amman assure toutes les fonctions de planification concernant la capitale et a récemment achevé le cinquième plan directeur pour la zone métropolitaine d'Amman (Jordan, 2014). Au Liban, le Conseil du développement et de la reconstruction a été créé dans l'après-guerre et chargé de la planification nationale et de l'élaboration du plan directeur urbain. Il a établi le premier plan directeur d'aménagement du territoire en 2005 afin de promouvoir les principes du développement durable et équilibré et la conservation du patrimoine grâce à la gestion de l'utilisation des terres.

274. En Palestine, la combinaison de l'aménagement de l'espace, des diverses réglementations foncières héritées de la période du mandat britannique, des couches de réglementation et des barrières physiques imposées par l'occupation israélienne a créé un cadre qui manque de la cohérence nécessaire à l'aménagement du territoire et à la gestion de la croissance urbaine.

275. En 2010, avant le déclenchement du conflit armé, la Syrie a créé le Comité supérieur pour la planification régionale, chargé d'élaborer le Cadre national de planification régionale pour régler les déséquilibres régionaux et les disparités en matière de possibilités de développement et de potentiel de croissance. L'initiative, avec l'appui du PNUD, a créé un cadre pour l'aménagement de l'espace intégrant les aspects économiques, sociaux et environnementaux. Elle a identifié des couloirs de développement et des projets essentiels pour atténuer les inégalités et favoriser la croissance et la création d'emplois.

2. Maghreb

276. Les récentes politiques urbaines nationales dans les pays du Maghreb ont eu tendance à se concentrer sur le développement et la promotion des villes secondaires pour équilibrer les perspectives économiques à travers leurs territoires. Au cours des deux dernières décennies, les politiques d'urbanisme du Maroc, de la Tunisie, et, dans une moindre mesure, de l'Algérie ont été marquées par une ferme volonté politique de fournir des logements de remplacement aux familles à faible revenu dans les zones urbaines. Les troubles en Libye ont entravé la mise en œuvre des plans d'aménagement du territoire dans les régions frontalières de la Tunisie et celle des stratégies de développement urbain de la Libye élaborés par l'Agence centrale de l'urbanisme, y compris le Plan prospectif d'aménagement du territoire (NPPP) 2006-2030 révisé et élargi. Un aspect important de l'urbanisation dans le Maghreb est l'importance accordée à la dimension spatiale des politiques urbaines par le biais d'un plan national d'utilisation des terres.

277. Avec l'objectif de rééquilibrer la population et les activités économiques sur le territoire algérien, d'accroître l'attractivité des centres-villes et de préserver le capital naturel et culturel du pays, le plan national d'occupation des sols à l'horizon 2030 de l'Algérie définit huit programmes spécifiques portant sur les villes et le développement urbain. Le contenu et les objectifs des programmes sont communs à de nombreux autres plans d'occupation des sols de la région et comprennent : la promotion des pôles de croissance économique le long des couloirs de développement, qui intègre ainsi les zones industrielles; l'utilisation de ressources durables; la protection et la conservation du patrimoine culturel; et le rééquilibrage de l'aménagement du littoral (Algérie, Ministère de l'intérieur et des collectivités locales, 2006).

278. L'actuel plan d'occupation des sols à l'horizon 2025 du Maroc comporte 51 directives sectorielles et spatiales pour le développement, dont bon nombre traitent spécifiquement des territoires urbains. Les incidences spatiales de la croissance urbaine nécessitent une planification urbaine pour combler les lacunes dans les infrastructures et les services, faire respecter les réglementations relatives aux bâtiments et à la construction, réformer la politique du logement et tirer parti du patrimoine culturel pour le développement, ce qui a été fait avec succès à Fès. Le plan appelle également à une refonte des modèles urbains, qui est menée au travers de diverses initiatives nouvelles, telles que la Politique de la ville.

279. Afin de transférer les plans nationaux d'occupation des sols au niveau local, des plans régionaux d'occupation des sols sont élaborés par les autorités régionales, et des plans directeurs d'urbanisation sont établis au niveau local avec l'appui des directions ou ministères spécialisés. Les autorités locales et régionales bénéficient de plus en plus de capacités et de soutien pour concevoir ces plans, bien qu'il soit possible d'aller bien plus loin. La nouvelle Constitution de la Tunisie charge les autorités locales d'établir ces plans directeurs avant que les projets d'urbanisation ne soient approuvés. La loi sur la planification urbaine de 2010 en Mauritanie fournit le cadre juridique requis pour l'élaboration de la politique territoriale nationale. L'article 18 de cette nouvelle loi préconise un processus participatif pour l'élaboration du plan national d'occupation des sols, associant les autorités locales, les acteurs du secteur privé et la société civile (Mauritanie, 2010).

280. Tous les plans nationaux d'utilisation des terres de la région sont relativement récents, et des pays comme le Maroc ont progressivement modifié le mandat et les fonctions de leurs directions de planification régionale pour anticiper les interventions territoriales plutôt que de remédier aux difficultés après coup. Ceci implique de soutenir des fonctions de planification de plus en plus décentralisées et d'assurer la cohérence de l'action des pouvoirs publics dans les différents domaines de l'urbanisation et de la planification.

3. Pays du Conseil de coopération du Golfe

281. La politique urbaine en Arabie saoudite et la politique nationale des petites villes-États mettent de plus en plus l'accent sur la création de nouveaux centres de connaissances pour encourager l'innovation et la technologie. Elles continuent de promouvoir les zones urbaines économiquement productives et des politiques qui garantissent l'accès à la terre et au logement pour tous leurs citoyens. De nombreuses politiques de développement nationales et urbaines sont également caractérisées par une coopération avec le secteur privé plus visible que dans d'autres sous-régions du monde arabe, ce qui n'est pas surprenant compte tenu de la richesse de la région du Golfe et de son attractivité pour les investissements commerciaux, financiers et immobiliers.

282. De nombreux petits États du Golfe ont récemment mis au point des stratégies de développement qui ont une dimension spatiale orientant la croissance de leurs grandes villes. Ces plans et ces stratégies sont souvent préparés en collaboration avec de grandes entreprises internationales. Le Ministère du travail, des affaires municipales et de l'urbanisme de Bahreïn est le

principal organe chargé de la politique urbaine nationale; il a achevé en 2007 la Stratégie nationale de développement et de planification à l'horizon 2030 (NPDS), alors que le Secrétariat général du Conseil suprême pour le développement et la planification est l'entité nationale responsable de la Vision pour 2035 du Koweït. Le Comité suprême pour l'urbanisme d'Oman a lancé en 2010 un processus visant à élaborer la première stratégie spatiale nationale, alors que le haut degré d'urbanisation du Qatar (99 %) a de facto transformé en politiques urbaines les stratégies et la vision nationales en matière de développement (Freiland, 2015). Les ambitions du Qatar à l'horizon 2030 ont été formulées en 2008 dans le cadre de consultations avec des représentants du secteur public, du secteur privé et de la société civile, y compris les femmes et les jeunes (Secrétariat général du Qatar pour la planification du développement, 2008). Des plans d'aménagement régionaux et urbains pour 2030 ont été élaborés pour Abou Dhabi (la capitale), Al Gharbia et Al Ain par le Conseil de planification urbaine d'Abou Dhabi aux Émirats arabes unis, tandis que le plan directeur urbain pour 2020 de Doubaï a été établi par le Comité directeur de l'urbanisme de Doubaï en collaboration avec des cabinets de conseil étrangers (Conseil de planification urbaine d'Abou Dhabi, 2015; Municipalité de Doubaï, Département de la planification, 2012).

283. Compte tenu de la structure administrative centralisée de l'Arabie saoudite, la stratégie urbaine nationale confie la responsabilité des décisions stratégiques et de la mise en œuvre des projets principalement au Ministère de l'économie et de la planification et au Ministère des affaires municipales et rurales. La première stratégie spatiale nationale a été élaborée en 2001 par le Ministère délégué à l'urbanisme, qui relève du Ministère des affaires municipales et rurales, et est en cours d'examen. La stratégie met l'accent sur la gestion des liens entre les zones urbaines et rurales et reconnaît la nécessité de promouvoir le rôle des villes petites et moyennes dans le développement économique et leur capacité à équilibrer la répartition de la population par le biais de l'investissement. À l'instar d'autres stratégies spatiales dans cette région aride, la configuration spatiale le long des couloirs d'infrastructures est essentielle à une urbanisation intégrée dans l'ensemble du pays. Toutefois, l'Arabie saoudite ne dispose pas d'une législation globale sur les stratégies spatiales, les plans d'urbanisme et la participation du public, bien que l'actuelle stratégie d'aménagement spatial ait bénéficié de consultations publiques non officielles (Arabie saoudite, 2014).

4. Pays arabes les moins avancés

284. Dans les pays les moins avancés, la politique urbaine nationale est souvent intégrée dans la politique de développement national. Dans les systèmes fédéraux de la sous-région, les États ou les provinces sont souvent chargés de l'élaboration des plans régionaux, urbains et locaux, qui sont ensuite approuvés par une agence centrale ou un ministère. Le manque de moyens qui empêche les autorités locales du Yémen d'élaborer des plans signifie que la plupart des travaux sont toujours effectués par la toute récente Autorité générale du cadastre et de la planification urbaine (Dabbas et Burns, 2011). Les troubles qui ont débuté en 2011 avaient déjà commencé à compromettre la capacité du Gouvernement à élaborer des politiques urbaines et à mettre en œuvre des programmes. Dans les pays où les provinces ont conservé la capacité de préparer des plans d'urbanisation et d'aménagement du territoire, des mécanismes de mise en conformité avec les politiques nationales sont nécessaires pour assurer une gestion cohérente de la croissance urbaine. De nombreux pays de la sous-région sont actuellement en proie à des conflits qui font obstacle à la cohésion nationale nécessaire à l'élaboration de politiques urbaines nationales intégrées. La Somalie n'en est qu'un exemple.

285. Dans le système fédéral du Soudan, les *wilayat* ou États sont chargés de la planification urbaine et rurale. Ils établissent les plans d'aménagement provinciaux, les plans directeurs d'aménagement des villes et les plans de développement rural. En vue d'améliorer la coordination centrale, le Conseil national pour l'aménagement du territoire a été créé en 1996 pour superviser la planification et le développement au niveau national. Depuis sa création, il a promulgué des directives de planification générales qui ont conduit à l'élaboration de plans d'aménagement pour les capitales des États et de plans de développement régionaux pour les États de Khartoum, de Gedaref, du Sud-Darfour, du Nord, du Nil Bleu et de Kassala. Le Conseil est également en train de préparer des projets d'observatoires urbains et une stratégie nationale de développement urbain durable (Soudan, Ministère de l'environnement, des forêts et du développement urbain, 2014).

286. Aux Comores et à Djibouti, les systèmes de planification ont été mis au point sur la base des modèles français. L'agglomération urbaine de Djibouti met actuellement à jour son plan directeur d'occupation des sols et d'urbanisme, initialement adopté en 2000. Les objectifs actuels mettent l'accent sur la croissance des activités industrielles et portuaires pour renforcer la position de Djibouti comme voie d'accès à l'Afrique de l'Est, tout en continuant de déplacer la pression démographique vers les villes secondaires (ADDS, 2012).

5. Recommandations politiques

- Mener des réformes juridiques et institutionnelles adaptées pour faciliter la mise en œuvre des politiques.
- Améliorer la coordination entre les institutions et les ministères nationaux chargés de l'urbanisation et les administrations locales et entre les administrations locales afin de créer des dispositifs de gouvernance transparents et complets.
- Accroître l'efficacité de la gouvernance décentralisée, la décentralisation politique et fiscale et renforcer la capacité des municipalités à générer leurs propres ressources pour compléter les transferts de l'administration centrale. Renforcer les capacités techniques locales de planification et de gestion de l'urbanisation.
- Renforcer la gouvernance des métropoles et s'attaquer à la coordination interjuridictionnelle dans les grandes zones urbaines pour résoudre les problèmes d'urbanisme et de gestion, en particulier en ce qui concerne l'extension de l'accès équitable aux services urbains de base.
- Réformer les finances municipales, les procédures d'enregistrement des titres de propriété et les rôles d'imposition pour permettre aux autorités locales de financer leurs activités et leurs dépenses d'équipement, d'appréhender la valeur des terres urbaines et de renforcer les efforts visant à régulariser l'économie informelle comme moyen de générer des recettes locales.
- Améliorer la participation des citoyens aux divers aspects de la gouvernance urbaine et renforcer les capacités institutionnelles et techniques nécessaires pour intégrer les contributions des citoyens aux plans d'urbanisme, aux politiques, au suivi et à la mise en œuvre.
- Renforcer les liens entre les administrations locales et les organisations de la société civile dans les initiatives communautaires pour améliorer le cadre de vie, fournir des services urbains de base et assainir les implantations sauvages. La participation des citoyens des villes à des processus de participation efficaces exige des efforts concertés en vue de renforcer les capacités de la société civile et de ses organisations, en particulier pour les groupes marginalisés. Leur participation peut être encouragée et facilitée par la gouvernance informatisée.
- Coordonner le relèvement et la reconstruction post-conflit avec les autorités locales afin d'accroître la résilience des zones touchées par les conflits et de renforcer les capacités institutionnelles et techniques nécessaires.
- Préparer des données objectives, fiables et comparables sur les tendances de l'urbanisation en vue d'analyser la dynamique urbaine et de fournir les informations factuelles nécessaires pour faciliter et suivre la prise de décisions et la formulation des politiques.

VIII. Conclusion : vers des villes plus inclusives, plus sûres, plus résilientes et plus durables

287. Les objectifs d'inclusion, de sécurité, de résilience et de durabilité sont de la plus haute importance pour les villes arabes et l'ensemble de la région arabe. Au cours des dernières décennies ont émergé des défis urbains majeurs qui doivent être relevés. Une nouvelle approche consensuelle en matière de logement et de développement urbain est plus que nécessaire dans la région afin de répondre aux besoins et aux aspirations de ses peuples. L'identification et l'analyse des principaux défis urbains et des priorités auxquels est confrontée la région contribueront au débat mondial en cours et à l'élaboration du Nouveau Programme pour les villes, et ouvriront la voie à une nouvelle approche en matière de développement urbain durable dans la région elle-même. On trouvera ci-après un résumé des questions et des messages figurant dans le présent rapport.

A. Économie et emploi

288. En 2014, entre 40 et 70 % de la population de la région arabe vivait dans des villes et l'essentiel de l'activité économique nationale était concentré dans une ou plusieurs grandes agglomérations urbaines. L'un des principaux problèmes auxquels fait face la région arabe, compte tenu de la concentration croissante des activités économiques dans les villes au cours des 20 dernières années, a été la création d'emplois pour les nouveaux venus sur le marché du travail. La combinaison d'une baisse des taux de mortalité plus rapide que celle des taux de natalité et de l'accent mis par la plupart des gouvernements sur l'éducation a entraîné une forte augmentation du nombre de jeunes diplômés sur le marché du travail dans la plupart des pays. En conséquence, tous les pays ont dû

relever le défi de créer des emplois pour l'une des plus grandes cohortes de jeunes dans le monde. Dans de nombreux pays, l'inadéquation entre la réussite scolaire et les emplois disponibles ne cesse d'augmenter, ce qui se traduit par des taux de chômage croissants.

289. Les mesures de lutte contre le chômage des jeunes devraient donner la priorité à l'harmonisation du système éducatif avec les possibilités d'emplois productifs et envisager d'investir dans la formation professionnelle et les activités entrepreneuriales. La poursuite de la promotion et du développement de nouveaux outils et approches pour mettre à profit les envois de fonds peut aussi avoir un impact économique positif sur les communautés urbaines qui va au-delà des seuls ménages bénéficiaires.

290. En outre, l'ampleur de l'explosion démographique des jeunes a représenté un défi important pour le développement de la région et les disparités économiques croissantes ont accentué l'inégalité d'accès aux possibilités de promotion. L'exclusion politique, économique et sociale, qui touche en particulier les jeunes, est l'un des principaux facteurs de l'agitation politique qui a commencé en 2011, et cette question devrait être au cœur des futurs plans de développement des zones urbaines afin de surmonter les disparités croissantes et de favoriser la stabilité dans la région.

291. Générer une croissance économique durable, générale et bénéfique pour tous doit être au centre des efforts visant à stimuler la création d'emplois, à diversifier l'économie, à lutter contre les disparités économiques régionales et urbaines et à promouvoir le développement économique dans les villes secondaires, les villes nouvelles et le long des couloirs afin d'assurer un meilleur équilibre territorial des gains liés au développement économique. Les mesures de protection sociale globales tenant compte du lien entre réduction de la pauvreté, soutien du marché du travail et amélioration de l'accès aux services de base seront sans doute les plus efficaces pour réduire les inégalités sociales dans les villes arabes.

B. Dynamique démographique

292. L'urbanisation de plusieurs pays arabes a progressé rapidement du fait du rapide accroissement démographique, de l'exode rural et des migrations internationales, des mutations économiques et des changements environnementaux. L'exode rural et les migrations internationales, y compris les déplacements provoqués par les conflits et la guerre, continuent de contribuer à l'urbanisation, et sont favorisés par les facteurs d'attraction des possibilités de subsistance, de meilleurs services et d'une meilleure qualité de vie, et par le facteur de répulsion de la baisse des possibilités offertes par le secteur agricole.

293. Certains groupes de population des villes arabes continuent de souffrir de l'inégalité de l'accès physique, social ou économique à la terre et à la propriété, aux revenus de l'emploi, à la protection sociale, à des espaces publics sûrs et aux services urbains de base, y compris la santé et l'éducation. Les jeunes, et en particulier les jeunes femmes, devraient être prioritaires en tant que partenaires de développement essentiels et devraient bénéficier de plateformes leur permettant d'exprimer leurs préoccupations afin d'améliorer les cadres de développement local, national et régional, ainsi que leur accès à l'emploi, à l'éducation et aux services.

294. La combinaison d'un taux d'urbanisation élevé, des envois de fonds des migrants et d'une population jeune continuera d'augmenter la demande de logements et de services urbains, et d'exercer une pression sur les autorités locales en matière d'élargissement de l'accès aux terres urbaines et d'offre de structures appropriées. Les administrations locales et nationales devraient donc promouvoir, favoriser et encourager la construction de logements urbains abordables et s'attaquer de toute urgence à la flambée des prix des terrains et des loyers, qui excluent les jeunes familles du marché du logement et les poussent vers la périphérie et les implantations sauvages, contribuant ainsi à l'expansion physique des villes. La réforme des mécanismes de délivrance et d'enregistrement des titres de propriété sera nécessaire pour faire face à une urbanisation fragmentée et non réglementée, promouvoir la compacité et éloigner l'urbanisation des terres agricoles de valeur.

295. La violence et la peur de la violence ont donné lieu à des mouvements massifs de population et à la concentration des personnes déplacées dans les zones urbaines. Les déplacements provoqués par les conflits ont accéléré les processus d'urbanisation et sont l'un des plus grands défis en matière de gestion de l'accroissement de la population urbaine dans la région. L'ampleur des déplacements met souvent à rude épreuve la capacité des gouvernements et des autorités locales à gérer de manière durable les villes accueillant ces populations et pose des problèmes humains et environnementaux. Il est nécessaire de créer de nouvelles procédures d'assistance et de nouvelles interventions durables garantissant les droits des réfugiés et des personnes déplacées, y compris leur droit au retour et à la restitution une fois la paix, la stabilité et la sécurité restaurées.

C. Accès équitable à la ville

296. L'amélioration de l'équité sociale est au cœur des appels au changement des citoyens et est devenue un trait distinctif de la vision du développement dans la plupart des pays. La réalité et la perception de l'exclusion au sein des populations vulnérables et les attentes frustrées des classes moyennes ont renforcé les pressions politiques, provoquant des troubles civils et des conflits dans plusieurs pays de la région. L'aggravation des disparités au sein de l'espace urbain est marquée par le déséquilibre géographique des modes de développement ainsi que par l'absence de couverture universelle de qualité et d'accès aux services urbains de base et à un logement convenable.

297. Résoudre de manière durable les problèmes du financement et de l'entretien des infrastructures et de la fourniture de services de base est au cœur de l'amélioration de l'accès des populations existantes aux possibilités de revenu et à des logements et des services convenables, et de la prise en compte de la future croissance urbaine. Parvenir à une plus grande équité sociale et autonomiser les populations vulnérables et marginalisées signifiera : accroître les possibilités de gagner un salaire minimum vital; réduire les obstacles limitant l'accès à des logements abordables; assurer une couverture suffisante et une éducation, une alimentation, des soins de santé et des services publics de qualité; protéger tous les citoyens contre la violence; veiller au respect de leur droit de participer à la gestion des affaires publiques, en particulier au niveau local.

298. La combinaison d'un taux élevé de croissance urbaine et de l'importance du secteur informel non réglementé comme moteur de l'urbanisation a entraîné une diminution de l'espace public paysager par habitant dans la plupart des pays de la région. Depuis les années 1970, l'augmentation rapide de la valeur des terres urbaines, qui a doublé à peu près tous les trois ans, a abouti à un marché segmenté caractérisé par une spéculation généralisée, la subdivision illégale des terres agricoles et des terrains non bâtis à la périphérie des villes et l'accélération de l'utilisation des envois de fonds. La dynamique des marchés immobiliers des zones métropolitaines non structurées a conduit à l'étalement urbain. Cette croissance spatiale comprend l'expansion des implantations sauvages et leur rapide densification sur des terres agricoles précieuses, ce qui compromet les moyens de subsistance, la protection de l'environnement et la sécurité alimentaire. La délimitation des frontières administratives en milieu urbain devrait prendre en compte les superficies de terre nécessaires pour faire face à la future croissance urbaine, en vue d'empêcher un développement incohérent et des juxtapositions incompatibles d'utilisations des terres. La réforme des procédures complexes d'enregistrement et de délivrance de titres de propriété qui associent des systèmes traditionnels et des lois modernes dans certains États arabes sera nécessaire si l'on veut que les stratégies foncières et en matière de logement de la région permettent de fournir des logements convenables à la population de manière efficace. En outre, l'élaboration de politiques intégrées devrait être un exercice proactif plutôt que réactif et doit s'efforcer de faire en sorte que les processus d'aménagement de l'espace soient conformes aux priorités socioéconomiques, culturelles et environnementales afin de susciter un développement urbain plus équitable.

299. Les espaces publics des villes arabes ont une importante fonction sociale, car ils constituent des lieux où les différents groupes sociaux et classes de revenus peuvent se mélanger. Il s'agit notamment des souks historiques, des rues commerçantes, des marchés, les parcs publics, des corniches et des zones riveraines. Veiller à ce que ces lieux restent ouverts et accueillants est essentiel à la cohésion sociale face à la restriction de l'accès aux espaces publics. La sécurité et l'absence de menaces de violence et de harcèlement jouent un rôle crucial dans l'accessibilité des espaces publics, en particulier pour les femmes et les filles.

D. Environnement et changements climatiques

300. Le principal problème environnemental dans la région arabe est la pénurie d'eau. Les modes actuels d'utilisation de l'eau ne sont pas viables, la consommation d'eau dépassant les ressources en eau renouvelables et ayant atteint des niveaux critiques dans plusieurs pays. Les hausses de la température induites par les changements climatiques et la baisse des précipitations devraient augmenter la pénurie d'eau et la fréquence des sécheresses graves dans tous les pays de la région et réduire la productivité agricole de 10 % à 40 %, ce qui risque d'aggraver l'exode rural dû à la pauvreté. L'élévation du niveau de la mer et la future insécurité alimentaire et hydrique qui menacent les populations urbaines en rapide augmentation sont les problèmes essentiels liés aux changements climatiques auxquels les pays de la région doivent faire face. En outre, la mauvaise gestion municipale des déchets solides et l'augmentation de la pollution atmosphérique provoquée par les industries urbaines et le vieillissement des véhicules compromettent la santé des citadins et l'attractivité des espaces urbains.

301. S'attaquer à ces défis environnementaux et climatiques exigera l'élargissement des mesures de politique générale et des stratégies de planification pour orienter le développement urbain d'une manière qui soit compatible avec la protection des ressources naturelles. Les décisions relatives à la planification et l'application des réglementations en matière de développement devraient s'appuyer sur une évaluation de l'exposition et de la vulnérabilité potentielles des sites et des populations aux chocs et contraintes climatiques, dont la fréquence et la gravité ne cessent d'augmenter. Œuvrer à la mise en place de stratégies et de cadres régionaux et globaux peut renforcer l'échange de connaissances en matière de méthodes d'adaptation, de financement et de solutions technologiques et contribuer à l'établissement de passerelles entre les stratégies nationales et les engagements internationaux.

302. Le renforcement de l'efficacité de la mise en œuvre et du suivi des normes vertes est essentiel si l'on veut que les pays bénéficient de plus grandes avancées en matière de développement en favorisant l'écologisation de l'économie et du cadre bâti. Stimuler l'innovation dans le domaine des technologies vertes peut continuer à faire baisser le coût des sources d'énergie renouvelable et à réduire la dépendance vis-à-vis de sources plus polluantes. Les mesures visant à limiter la pollution et les émissions de gaz à effet de serre, y compris les investissements dans des modes de transport durable à faibles émissions et dans des initiatives de recyclage, doivent également être renforcées dans la région pour protéger le bien-être des citadins. L'économie verte et le potentiel des énergies renouvelables telles que le solaire et l'éolien permettraient d'améliorer le cadre de vie et renforcer la compétitivité. La science, la technologie et l'innovation apportées par le concept des « villes intelligentes » peuvent contribuer au développement de villes durables et résilientes dans la région arabe.

303. L'appui à la recherche environnementale dans la région arabe doit porter sur la pollution, la gestion des déchets, la pénurie d'eau et les effets des changements climatiques. Les efforts de renforcement des capacités institutionnelles, financières et techniques devraient viser à améliorer l'élaboration et l'application des réglementations environnementales par les organismes compétents. Les stratégies et les politiques de planification urbaine devraient viser à préserver les ressources précieuses, à protéger les zones écologiquement sensibles et à aménager des espaces verts suffisants.

E. Gouvernance urbaine

304. Tous les pays de la région ont en commun une tradition d'institutions centralisées et la plupart des administrations locales n'ont pas les moyens d'adopter et de mettre en œuvre des stratégies de gestion de la croissance urbaine. Elles dépendent des organismes nationaux pour la préparation ou l'approbation de leurs plans de développement, et, parce qu'elles n'ont pas le pouvoir de fixer les redevances et impôts locaux, des transferts de l'administration centrale pour financer leurs dépenses d'équipement et la plupart des dépenses de fonctionnement. Les antennes régionales des ministères de tutelle gèrent généralement la prestation des services locaux, mais n'ont pas le pouvoir d'élaborer des programmes. La décentralisation effective des fonctions de développement exigera des réformes juridiques et institutionnelles accompagnées d'un renforcement des capacités techniques et financières des autorités locales, en particulier pour mettre en œuvre au niveau local des plans nationaux de développement et des stratégies spatiales et être en mesure d'intégrer les retours d'information des citoyens dans l'élaboration de plans concertés au niveau local. La décentralisation budgétaire va notamment nécessiter une capacité accrue des autorités locales à générer leurs propres ressources et à financer leurs opérations et les investissements, y compris la capacité de lever et collecter des impôts locaux.

305. Les déficits de gouvernance ont joué un rôle dans la tourmente que traverse la région et, dans certains cas, ont exacerbé l'insécurité dans de nombreuses villes arabes. Les troubles qui ont touché certains pays de la région à partir de 2011 ont provisoirement interrompu les progrès dans la réalisation des objectifs en matière de villes accueillantes, productives et résilientes reposant sur une gouvernance axée sur la demande. Des actions favorisant la participation du public et le renforcement des liens entre les administrations locales et les organisations de la société civile dans les initiatives communautaires devraient être menées en vue d'assurer que la planification urbaine et la gouvernance répondent aux besoins et aux aspirations des populations urbaines. Dans les grandes agglomérations urbaines, la réactivité des autorités urbaines face aux citoyens peut être améliorée grâce à une meilleure coordination interjuridictionnelle et au niveau de la métropole entre les autorités infranationales.

306. La capacité des administrations nationales et locales à élaborer des visions réalistes pour l'avenir a été mise en péril par les effets de la guerre, de l'occupation et des conflits et devrait d'urgence être rétablie. Dans plusieurs pays, le patrimoine culturel et le tissu social, qui font partie des plus précieux atouts de la région, ont souffert des conflits récents et persistants. Lorsque les conflits actuels dans la région seront résolus, tous les niveaux de gouvernement de la région devraient avoir un

rôle à jouer dans la promotion de cadres pour une réconciliation, une restitution et une reconstruction durables et générales. Les efforts de reconstruction et de développement devraient prendre en compte des priorités de développement urbain relatives à la stabilité politique, à l'inclusion, à la reprise de la croissance économique, à l'équité sociale et à l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens, tout en garantissant la préservation de l'environnement et l'engagement à s'attaquer aux causes profondes des conflits afin de les prévenir à l'avenir.

Références

Abdalla, Muna A. (2008). Poverty and inequality in urban Sudan: Policies, institutions, and governance. African Studies Centre, Universiteit Leiden. African Studies Collection, vol. 13. Disponible à l'adresse : https://openaccess.leidenuniv.nl/bitstream/handle/1887/13106/ASC-075287668-1015-01.pdf?sequence=2.

Abdel Ghafar, Adel (2015). Egypt's new gas discovery: Opportunities and challenges. Brookings Doha Centre. Septembre 2015. Disponible à l'adresse : http://www.brookings.edu/research/opinions/2015/09/10-egypt-gas-discovery-abdelghafar

Abdel Samad, Bashar (2010). Accessibility standards in the Middle East and North Africa (MENA) region. Presentation at WSC workshop: Accessibility and the contribution of International Standards. Disponible à l'adresse : https://www.iso.org/sites/WSC_Accessibility_2010/presentations/3_Group_2_08_Bachar%20presentation.pdf

Abu-Ata, Nathalie (2015). Mauritania's race against the rising sea. Voices: Perspectives on Development. Banque mondiale. Octobre 2015 Disponible à l'adresse : http://blogs.worldbank.org/voices/mauritania-s-race-against-rising-sea

Abu Dhabi e-Government (2016). Getting support for special needs. Disponible à l'adresse : https://www.abudhabi.ae/portal/public/en/citizens/religion_and_community/special_need?_adf.ctrl-state=18a9mtkae9_4&_afrLoop=477873055562721#!

Abu-Swaireh, Luna (2015). Disaster risk reduction for resilience and sustainable development in the Arab region. Disponible à l'adresse : http://www.unisdr.org/files/45341_disasterriskreductionforresilience.pdf

Acero, Berta (2015). Arab States to implement Sendai Framework. Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Disponible à l'adresse : http://www.unisdr.org/archive/46676

Groupe consultatif sur les changements climatiques et la mobilité humaine (2015). Human Mobility in the Context of Climate Change UNFCCC - Paris COP21, Recommendations from the Advisory Group on Climate Change and Human Mobility. Novembre 2015. Disponible à l'adresse : http://www.internal-displacement.org/assets/publications/2015/201511-human-mobility-in-the-context-of-climate-change-unfccc-Paris-COP21.pdf

Algérie (2014). National Report on housing for the Conference on Housing Habitat III. Juillet 2014. Disponible à l'adresse : https://unhabitat.org/wp-content/uploads/2014/07/Algeria-National-Report.pdf

Algérie, Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement. (2015). Site Web : http://www.aadl.com.dz.

Algérie, Wilaya de Ain Temouchent (sans date). Les espaces verts de l'Algérie en générale et de Ain Temouchent en particulier. Disponible à l'adresse : http://en.calameo.com/read/000001084748d4266aacd

Al Horazi, Foad (2014). Les effets à venir du changement climatique sont déjà visibles au Yémen. Banque mondiale. Disponible à l'adresse : http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2014/11/24/future-impact-of-climate-change-visible-now-in-yemen

Ali, Erfan (2005). Municipal administration modernization project: A tool for improving urban management. Environmental Policy Integration and SMAP III. Damascus. Disponible à l'adresse : http://aamohammad.kau.edu.sa/Files/0053059/Files/4816_005_MAM_Ali.pdf

Al-Iryani, Lamis, Alain de Janvry et Elisabeth Sadoulet (2015). The Yemen Social Fund for Development: An effective community-based approach amid political instability. International Peacekeeping, vol. 22, No. 4, 2015. Disponible à l'adresse : http://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/13533312.2015.1064314#.Vs-e7vkrIdU

Al Kitbi, Ebtisam (2008). Women's political status in the GCC States. Dotation Carnegie pour la paix internationale, 20 août 2008. Disponible à l'adresse : http://carnegieendowment.org/2008/08/20/women-s-political-status-in-gcc-states/f9ny

Al-Nozaily F. et al. (2014). Promotion of indigenous knowledge in water demand management for the historical Old Sana'a City gardens (Maqashim). Journal of Engineering Sciences, Sana'a University. Disponible à l'adresse : http://www.yemenwater.org/wp-content/uploads/2015/06/Promotion-of-Indigenous-Knowledge-in-Water-Demand-Management-.pdf

Al-Yousfi, Basel (2006). Sound environmental management of solid waste: The landfill bioreactor. Disponible à l'adresse : http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/ARADO/UNPAN020863.pdf

Amos, Deborah (2015). Saudi women: Elections are one step forward on a long road. NPR Parallels. 15 décembre 2015. Disponible à l'adresse : http://www.npr.org/sections/parallels/2015/12/14/459683623/saudi-women-elections-are-one-step-forward-on-a-long-road

Arab Forum for Environment and Development (2015). Arab environment: Sustainable consumption for better resource management. Disponible à l'adresse : http://www.afedonline.org/Report2015/English/ENglish2015L.pdf

Groupe arabe (2013). Arab Group Statement: Closing of ADP, 13 June 2013. Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique. Disponible à l'adresse : https://unfccc.int/files/meetings/bonn_jun_2013/in-session/application/pdf/adp2-2_closing_plenary_statement_arab_group.pdf.

Institut arabe pour le développement urbain (2016). Urban observatories in Arab cities. Disponible à l'adresse : http://www.araburban.com/index.php?page_id=231&site_id=3

Atallah, Sami (2012). Decentralization in Lebanon. The Lebanese Centre for Policy Studies. Mars 2012 Disponible à l'adresse : http://www.lcps-lebanon.org/featuredArticle.php?id=6

Brauer, M. et al. (2015). Ambient air pollution exposure estimation for the global burden of disease 2013. Paper submitted for publication. Seattle: Institute for Health Metrics and Evaluation, University of Washington. Disponible à l'adresse : https://www.researchgate.net/profile/Yang_Liu41/publication/284546571_Ambient_Air_Pollution_Exposure_Estimation_for_the_Global_Burden_of_Disease_2013/links/5656885408ae4988a7b3dd10.pdf

Brown, O. et A. Crawford (2009). Rising temperatures, rising tensions: Climate change and the risk of violent conflict in the Middle East. Winnipeg: International Institute for Sustainable Development. Disponible à l'adresse : https://www.iisd.org/pdf/2009/rising_temps_middle_east.pdf.

CARE (2013). Syrian refugees in urban Jordan: Baseline assessment of community-identified vulnerabilities among Syrian refugees living in Irbid, Madaba, Mufraq, and Zarqa. Avril 2013. Disponible à l'adresse : http://www.care.org/sites/default/files/documents/EMER-JOR-2013-Syrian-Refugees-in-Urban-Jordan.pdf.

Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et de l'Europe (2014a). Report of the Regional Forum on Promoting Better Vehicular Fuel Quality and Fuel Economy Policies for the Arab countries. Disponible à l'adresse : http://web.cedare.org/sgp/news/2013/11/25/regional-forum-on-promoting-better-vehicular-fuel-quality-and-fuel-economy-policies-for-the-arab-countries-24-25th-november-2014-at-the-league-of-arab-states-headquarters-cairo-egypt/

_____ (2014b). Fuel Quality Roadmap for Arab States. Disponible à l'adresse : http://web.cedare.org/wp-content/uploads/2014/11/Arab_Sulfur_Roadmap_eng.pdf

Centre maghrébin d'études stratégiques et Konrad Adenauer Stiftung (2014). Colloque national : La décentralisation et le développement local en Mauritanie. 13-14 décembre 2014, Nouakchott (Mauritanie). Konrad Adenauer Stiftung. Disponible à l'adresse : http://www.kas.de/wf/doc/kas_14660-1442-1-30.pdf?141210134431

Crawford, Nicolas et al. (2015). Protracted displacement: Uncertain paths to self-reliance in exile. Humanitarian Policy Group. Septembre 2015. Disponible à l'adresse : http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/9851.pdf

Dabbas, Suleiman et Tony Burns (2011). Developing Effective Policy and Planning in Yemen. FIG Working Week 2011: Bridging the gap between cultures. Marrakech, Maroc, 18-22 mai 2011. Disponible à l'adresse : http://www.globalprotectioncluster.org/_assets/files/field_protection_clusters/Yemen/files/HLP%20AoR/Developing_Effective_Policy_2009_EN.pdf

Devereux, Stephen (2015). Social protection and safety nets in the Middle East and North Africa. IDS Research Report n° 80. Institute of Development Studies. Disponible à l'adresse : http://www.ids.ac.uk/publication/social-protection-and-safety-nets-in-the-middle-east-and-north-africa

Jordanie, Conseil économique et social (2008). Assessing the Middle Class in Jordan (2008) – Policy Paper. Disponible à l'adresse :

http://www.mop.gov.jo/echobusv3.0/SystemAssets/pdf/Reports/Assessing_the_Middle_Class_in_Jordan_(2008).pdf

Égypte (2009). Loi n° 119 de 2008. *Egyptian Official Gazette.* http://dar.bibalex.org/webpages/mainpage.jsf?PID=DAF-Job:54009&q=

Égypte, Organisation générale de l'aménagement du territoire (2012). Greater Cairo urban development strategy. Part 1: Future vision and strategic directions. Cairo Future Vision. Organisation générale de l'aménagement du territoire. Ministère du logement, des services publics et du développement urbain ONU-Habitat. PNUD. Disponible à l'adresse : http://gopp.gov.eg/wp-content/uploads/2015/07/1CFV-EN.pdf

Égypte, Service d'information de l'État (2014). Statement by the Ministry of Social Solidarity about NGOs Law. 14 août 2014. http://www.sis.gov.eg/En/Templates/Articles/tmpArticleNews.aspx?ArtID=79210#.Vnb6qfkrIdU

El Aissi, Noureddine (2014). Rabat : Plus de 30 millions de DH pour l'espace vert. *L'économiste*, n° 4242, 27 mars 2014. Disponible à l'adresse : http://www.leconomiste.com/article/927851-rabat-plus-de-30-millions-de-dh-pour-l-espace-vert#sthash.eZycCsBM.dpuf

El-Geneidy, A. et al. (2011). Sustainable urban mobility in the Middle East and North Africa. Thematic study prepared for Global Report on Human Settlements 2013. Disponible à l'adresse : http://unhabitat.org/wp-content/uploads/2013/06/GRHS.2013.Regional.Middle.East_.and_.North_.Africa.pdf

Environmental Defense Fund (2015). *Solutions*, Vol 46, n° 4. Automne 2015. New York. Disponible à l'adresse : https://www.edf.org/sites/default/files/content/solutions_fall_2015.pdf

Institut universitaire européen et Gulf Research Centre (2015). GCC: Total population and percentage of nationals and non-nationals in GCC countries (latest national statistics, 2010–2015). Gulf Labour Markets and Migration Database. Disponible à l'adresse : http://gulfmigration.eu/total-population-and-percentage-of-nationals-and-non-nationals-in-gcc-countries-latest-national-statistics-2010-2015/

Fahmi, Wael Salah (2005). The impact of privatization of solid waste management on the Zabaleen garbage collectors of Cairo. *Environment and Urbanization*, Vol 17, n° 2, p. 158. Disponible à l'adresse : http://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/095624780501700212

FAO – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2002) Droit et genre : Les droits des femmes dans le secteur de l'agriculture. Étude législative 76, rév. 1. Disponible à l'adresse : http://www.fao.org/3/a-y4311f.pdf.

FAO – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2014). Urban agriculture in the Gaza Strip through vertical gardens and aquaponics. Disponible à l'adresse : http://www.fao.org/fileadmin/templates/FCIT/PDF/Fact_sheet_on_aquaponics_Final.pdf

France, Agence française de développement (2016). La plus grande centrale solaire du monde, à Ouarzazate. Disponible à l'adresse : http://carte.afd.fr/afd/fr/projet/la-plus-grande-centrale-solaire-du-monde-a-ouarzazate.

Funk, C. et al. (2011). A climate trend analysis of Sudan, U.S. Geological Survey Fact Sheet 2011-3072. Disponible à l'adresse : http://pubs.usgs.gov/fs/2011/3072/pdf/FS2011-3072.pdf.

Global database of quotas for women (2015). Site Web : http://www.quotaproject.org/uid/search.cfmcon.

Groupe Al Omrane (2013). 4 villes nouvelles. Disponible à l'adresse : http://www.alomrane.ma/fr/metiers-programmes-r7/villes-nouvelles-c66/

_____ (2015). Site Web : http://www.alomrane.ma/

Handicap International (2016). Maroc 2016. Juillet 2016. Disponible à l'adresse : http://www.handicap-international.fr/sites/fr/files/country/files/2016-07_fp_maroc_fr.pdf.

GIEC (2013). Résumé à l'intention des décideurs, *Changements climatiques 2013 : les éléments scientifiques. Contribution du Groupe de travail I au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni, et New York (État de New York), États-Unis d'Amérique. Disponible à l'adresse : https://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg1/WG1AR5_SPM_brochure_fr.pdf

GIEC (2014). Changements climatiques 2014. Rapport de synthèse. Contribution des Groupes de travail I, II et III au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur

l'évolution du climat [Sous la direction de l'équipe de rédaction principale, R.K. Pachauri et L.A. Meyer]. GIEC, Genève, Suisse, 161 pages. Disponible à l'adresse https://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/syr/SYR_AR5_FINAL_full_fr.pdf

Observatoire des situations de déplacement interne (2015). *Global overview 2015: People internally displaced by conflict and violence*. Disponible à l'adresse : http://www.internal-displacement.org/publications/2015/global-overview-2015-people-internally-displaced-by-conflict-and-violence.

Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2009). Sudan: Khartoum State floods emergency appeal. 17 septembre 2009. Disponible à l'adresse : https://www.ifrc.org/docs/appeals/09/MDRSD007EA.pdf.

Organisation internationale du travail (2015). Taux de chômage des jeunes par région, 1995 et 2005−2014 Disponible à l'adresse : http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/multimedia/maps-and-charts/WCMS_412444/lang--fr/index.htm.

Fonds monétaire international (2004). *Union of the Comoros: Selected issues and statistical appendix*. Country Report n° 04/233. Août 2004. Disponible à l'adresse : https://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.aspx?sk=17587.0

Organisation internationale pour les migrations (2014). *IOM outlook on migration, environment and climate change*. Disponible à l'adresse : http://publications.iom.int/system/files/pdf/mecc_outlook.pdf.

Organisation internationale pour les migrations (2015a). *Mediterranean update. Missing Migrants project*, 4 août 2015. Disponible à l'adresse : https://www.iom.int/sites/default/files/infographic/image/IOM-Mediterranean-Migration-Routes-04-Aug-2015.jpg.

Organisation internationale pour les migrations (2015b). *World migration report 2015. Migrants and cities: New partnerships to manage mobility*. Octobre 2015. Disponible à l'adresse : http://publications.iom.int/system/files/wmr2015_en.pdf.

Iraq (2014). *National Report of the Republic of Iraq for Habitat III 2016*. République d'Iraq. ONU-Habitat. Baghdad. Juillet 2014. Disponible à l'adresse : http://www.hlrn.org/img/documents/Iraq_National_Report.pdf

Ismail, Anis B. (2012). *SWEEP-Net: Greening the solid waste sector in the MENA region*. Disponible à l'adresse : http://css.escwa.org.lb/SDPD/3562/D3-P4.pdf.

Jacobsen, Karen (2008). *Internal displacement to urban areas: The Tufts-IDMC Profiling Study. Khartoum, Sudan: Case 1*. Août 2008. Feinstein International Centre, Tufts University in collaboration with Internal Displacement Monitoring Centre, Genève. Disponible à l'adresse : http://fic.tufts.edu/assets/Tufts-IDMC-Profiling-2008-Khartoum.pdf.

Jeddah Development and Urban Regeneration Corporation (2015). Site Web : http://www.jdurc.com/index.php/en/about-jdurc/about-company.

Jordanie (2014). *Third National Report on the Habitat in Cooperation with UN Programme for Human Settlement (Jordanie).* Septembre 2014. Disponible à l'adresse http://www.hlrn.org/img/documents/Jordan_National_Report.pdf

Jordanie, Conseil supérieur des personnes handicapées (2010). 2010–2015 National Strategy for People with Disabilities. Disponible à l'adresse : http://inform.gov.jo/en-us/By-Date/Report-Details/ArticleId/86/2010-2015-National-Strategy-for-People-with-Disabilities.

Jordanie, Conseil supérieur de la jeunesse, Programme des Nations Unies pour l'environnement, et UNICEF (2005). National Youth Strategy for Jordan 2005-2009: Summary. Disponible à l'adresse : http://www.youthpolicy.org/national/Jordan_2005_National_Youth_Strategy.pdf.

Jordanie, Ministère de la planification et de la coopération internationale et Nations Unies (2015). *Jordan Response Plan for the Syria Crisis*. Site Web : http://www.jrpsc.org/

Kellam, Henry H. (2005). *Decentralization and capacity-building in Djibouti*. IFES/USAID/DJIBOUTI Decentralization, octobre-décembre 2005. Disponible à l'adresse : http://www.henrykellam.com/reports/Dji_FinRep_USAID.pdf

Khalifa, Marwa A. (2011). Redefining slums in Egypt: Unplanned versus unsafe areas. *Habitat International*, Volume 35, pp. 40-49. Disponible à l'adresse : https://www.researchgate.net/profile/Marwa_Khalifa/publication/248524220_Redefining_slums_in_E

gypt_Unplanned_versus_unsafe_areas/links/0deec52832e343609a000000/Redefining-slums-in-Egypt-Unplanned-versus-unsafe-areas.pdf

État de Khartoum, Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire (2009). Khartoum Structure Plan. MEFIT & CENTECS. Octobre 2009.

Khedr, Ahmed Aly (2010). Kuwait's legal system and legal research. GlobaLex. Disponible à l'adresse : http://www.nyulawglobal.org/globalex/Kuwait.html#themunicipality.

Kimenyi, Mwangi S. (2012). *One year after independence: Opportunities and obstacles for Africa's newest country*. Africa Growth Initiative at the Brookings Institute. Juin 2012. Disponible à l'adresse : https://www.brookings.edu/multi-chapter-report/one-year-after-south-sudans-independence-opportunities-and-obstacles-for-africas-newest-country/

Kingsely, Patrick (2013). Masdar: the shifting goalposts of Abu Dhabi's ambitious eco-city. *Wired*, décembre 2013. Disponible à l'adresse : http://www.wired.co.uk/magazine/archive/2013/12/features/reality-hits-masdar.

Ligue des États arabes (2008). *Arab Charter on Human Rights.*

Liban et Nations Unies (2014). Lebanon Crisis Response Plan: 2015-16. 15 décembre 2014. Disponible à l'adresse : https://dl.dropboxusercontent.com/u/23549942/LCRP_Leb/LCRP_FULL_141215_web.pdf.

Leister, Eric (2015). Several years' worth of rain falls in Yemen from Chapala. Accuweather. http://www.accuweather.com/en/weather-news/strengthening-cyclone-chapala/53282115

Observatoire urbain local de Médine (2009). Sroll of Honour Submission. World Habitat Day 2009. Disponible à l'adresse : p://mirror.unhabitat.org/downloads/docs/9125_270_MLUOSubmission.pdf .

Mathiesen, Kar (2015). UN climate fund releases $183m to tackle global warming. *The Guardian*, 6 novembre 2015. Disponible à l'adresse : http://www.theguardian.com/environment/2015/nov/06/uns-climate-fund-release-183m-to-tackle-global-warming.

Maroc (1997). Loi n° 47-96 relative à l'organisation de la région. Disponible à l'adresse : http://www.fec.org.ma/Textes/Loi47-96.pdf.

Maroc (2009). Dahir n° 1-08-153 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 17-08 modifiant et complétant la loi n° 78-00 portant charte communale, telle que modifiée et complétée. *Bulletin Officiel*. Disponible à l'adresse : http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/lois/Loi_17-08_Fr.pdf?ver=2014-11-10-112908-80

Maroc, Haut-Commissariat au Plan (2014). Présentation des principaux résultats du recensement général de la population et de l'habitat 2014. Disponible à l'adresse : http://rgph2014.hcp.ma/Presentation-des-principaux-resultats-du-RGPH-2014_a374.html

Maroc, 2014. Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable. Royaume du Maroc. Rabat, juillet 2014. Disponible à l'adresse : http://www.fomahdu.ma/wp-content/uploads/2016/04/Rapport-national-Habitat-III-Fr.pdf

Maroc, Ministère de l'habitat et de la politique de la ville (2014). L'expérience marocaine en matière de politique de la ville. Présentation à la conférence Bilan et perspectives de la nouvelle politique de la ville et de l'habitat organisée par APD Maroc. Ministère de l'habitat et de la politique de la ville. 18 décembre 2014. Disponible à l'adresse : http://www.slideshare.net/apdmaroc/apd-maroc-confrence-bilan-perspectives-de-la-nouvelle-politique-de-la-ville-et-de-lhabitat

Maroc, Ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration (2015). *Stratégie nationale d'immigration et d'asile*. Disponible à l'adresse : http://www.marocainsdumonde.gov.ma/fr/le-minist%C3%A8re/affaires-de-la-migration/strat%C3%A9gie-nationale-dimmigration-et-dasile

Maroc, Ministère de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (2015). *Gestion des risques dans la planification urbaine*. Disponible à l'adresse : http://www.muat.gov.ma/urbanisme.php?s=gestion+des+risques#

Nelson, Arthur (2016). Morocco to switch on first phase of world's largest solar plant. *The Guardian*, 5 février 2016. Disponible à l'adresse : http://www.theguardian.com/environment/2016/feb/04/morocco-to-switch-on-first-phase-of-worlds-largest-solar-plant.

NOW News (2007). Beirut's public space (or lack thereof). NOW Media. 31 juillet 2007. Disponible à l'adresse : https://now.mmedia.me/lb/en/reportsfeatures/beiruts_public_space_or_lack_thereof.

Observatoire méditerranéen de l'énergie (2015). *Solar thermal in the Mediterranean region: Market assessment report*. OME Report for GSWH–UNEP–UNDP. Septembre 2015. Disponible à l'adresse : https://www.b2match.eu/system/stworkshop2013/files/Market_Assessment_Report_II.pdf?1357834276.

OCDE (2009). Overview: Data on informal employment and self-employment. Excerpted from *Is informal normal? Towards more and better jobs in developing countries*. Disponible à l'adresse : http://www.oecd.org/dev/poverty/42863997.pdf.

HCDH et ONU-Habitat (2009). Le droit à un logement convenable, Fiche d'information n° 21. Disponible à l'adresse : http://www.ohchr.org/Documents/Publications/FS21_rev_1_Housing_fr.pdf.

Autorité nationale palestinienne, Bureau central de la statistique de Palestine (2010). *Migration's survey in the Palestinian Territory*. Décembre 2010. Disponible à l'adresse : http://www.pcbs.gov.ps/Portals/_pcbs/PressRelease/Migration_e.pdf.

Pantuliano, Sara, et al. (2011). *City limits: Urbanization and vulnerability in Sudan: Khartoum case study*. Humanitarian Policy Group, Overseas Development Institute, Londres. Financé par le Département pour le développement international du Royaume-Uni. Janvier 2011. Disponible à l'adresse : https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/6520.pdf.

Paramaguru, Kharunya (2014). Tunisia recognizes climate change in its Constitution. *Time Magazine*, 29 janvier 2014. Available from http://science.time.com/2014/01/29/tunisia-recognizes-climate-change-in-its-constitution/.

Pivac, Dad Zecic (2015). The big gulp: State-of-the-art technologies and sustainable practices can save the GCC from thirst. *BK magazine*. Disponible à l'adresse : http://www.bq-magazine.com/industries/2015/02/water-scarcity-in-the-middle-east.

Qatar, Secrétariat général pour la planification du développement (2011). *Qatar National Development Strategy 2011–2016: Towards Qatar National Vision 2030*. Disponible à l'adresse : http://www.mdps.gov.qa/en/knowledge/HomePagePublications/Qatar_NDS_reprint_complete_lowres_16May.pdf.

Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (RCREEE) (2015). *Arab Future Energy Index (AFEX) Energy Efficiency 2015*. Disponible à l'adresse : http://www.rcreee.org/sites/default/files/afex_ee_2015_engish_web_0.pdf.

Reuters (2015). GCC to increase desalination capacity 40 per cent by 2020, IWS reveals. Octobre 2015. Disponible à l'adresse : https://www.zawya.com/story/GCC_to_increase_desalination_capacity_40_by_2020_IWS-ZAWYA20151026083036/.

Saab, Najib W. et Tolba Mostafa K., éd. (2009). *Report of the Arab Forum for Environment and Development – Arab environment: Climate change - Impact of climate change on Arab Countries*. Disponible à l'adresse : http://www.afedonline.org/afedreport09/

Samad, Bashar Abdel (2010). Accessibility standards in the Middle East and North Africa (MENA) region. Presentation at WSC workshop: Accessibility and the contribution of International Standards. 3-4 novembre 2010 Disponible à l'adresse : https://www.iso.org/sites/WSC_Accessibility_2010/presentations/3_Group_2_08_Bachar%20presentation.pdf

Arabie saoudite, Ministère de l'économie et de la planification (2009). *Ninth Development Plan*. Chapter 18 Youth and Development. Disponible à l'adresse : http://www.youthpolicy.org/national/Saudi_Arabia_2010_Youth_Policy_Chapter.pdf

Arabie saoudite, Ministère des affaires municipales et rurales et Groupe consultatif national sur l'habitat du Royaume d'Arabie saoudite (2014). *National Report for the Third UN Conference on Housing and Sustainable Urban Development (Habitat III).* Disponible à l'adresse : http://hlrn.org/img/documents/KSA_National_Report.pdf

Save the Children (2014). *Too young to wed: The growing problem of child marriage among Syrian girls in Jordan*. Disponible à l'adresse : http://www.savethechildren.org/atf/cf/%7B9def2ebe-10ae-432c-9bd0-df91d2eba74a%7D/TOO_YOUNG_TO_WED_REPORT_0714.PDF

Serageldin, Mona (2015). The dynamics of neighbourhood transformation: Long-term trends and immediate responses to turmoil and civil unrest. Conférence à City Debates 2015. American University of Beirut. Mardi 5 mars 2015. Vidéo disponible à l'adresse : http://dr.aub.edu.lb/mod/data/view.php?rid=1804

Serageldin, Mona, François Vigier et Maren Larsen (2014). Urban migration trends in the MENA region and the challenge of conflict-induced displacement. Background Paper for the *World migration report 2015: Migrants and cities: New partnerships to manage mobility*. Genève : Organisation internationale pour les migrations. Disponible à l'adresse : https://www.iom.int/sites/default/files/our_work/ICP/MPR/WMR-2015-Background-Paper-MSerageldin-FVigier-MLarsen.pdf

_____ (à venir). Regional case studies for the Africities Conference Report: Cairo. Sommet Africités 7, 1er-5 décembre 2015, Johannesburg, Afrique du Sud.

Serageldin, M., F. Vigier et K. Leith (2010). Land in North Africa. Background Report for *States of African Cities 2010.* Juin 2010. ONU-Habitat.

SOLIDERE et CESAO (1998). *Accessibility for the disabled: A design manual for a barrier free environment.* Disponible à l'adresse : http://www.un.org/esa/socdev/enable/designm/

Souad, Adane (2015). *Case study on Middle East & North Africa. Women's property rights in the MENA region: When state and society join efforts to discriminate against women*. The International Property Rights Index 2015. Disponible à l'adresse : http://internationalpropertyrightsindex.org/MENA

État de Palestine (2014) *National Report. United Nations Conference on Housing and Sustainable Urban Development (Habitat III).* Disponible à l'adresse : http://www.hlrn.org/img/documents/Palestine%20national%20report%20final2.pdf

Institut pour l'environnement de Stockholm (2012). Climate change, water and energy in the MENA region: Why a "nexus" approach is crucial for mitigation and adaptation. Discussion Brief. Disponible à l'adresse : http://www.sei-international.org/mediamanager/documents/Publications/Climate/SEI-DB-2012-MENA-climate-nexus.pdf

Soudan, Ministère de l'environnement, des forêts et du développement urbain (2014). Sudan's Report for United Nations Conference on Housing and Sustainable Urban Development, (Habitat III), 2016. National Council for Physical Development and United Nations Human Settlements Programme (UN-Habitat). Disponible à l'adresse http://www.hlrn.org/img/documents/Sudan_National_Report.pdf Décembre 2014.

Syrie, Cabinet du Premier Ministre (2004). Individuals distribution by nationality and gender. Bureau central de la statistique. Site Web : www.cbssyr.sy/index-EN.htm

Tadamun (2013). The right to democratic local government in the Egyptian Constitution. 5 décembre 2013. Disponible à l'adresse : http://www.tadamun.co/2013/12/05/the-right-to-democratic-local-government/?lang=en#.WNZIgKKmmM

Tadamun (2015). Egypt's new cities: Neither just nor efficient. Disponible à l'adresse : http://www.tadamun.co/2015/12/31/egypts-new-cities-neither-just-efficient/?lang=en#.WNoqoWekJhG

Tunisie, Centre de formation et d'appui à la décentralisation et GIZ (2014). La démocratie locale et la participation des citoyens à l'action municipale. Juin 2014. Disponible à l'adresse : https://www.giz.de/en/downloads/giz2014-fr-democratie-locale-tunisie.pdf

Émirats arabes unis, Ministre des affaires étrangères, Direction de l'énergie et des changements climatiques, IRENA et REN21 (2013). *MENA renewables status report.* Disponible à l'adresse : http://www.ren21.net/Portals/0/documents/activities/Regional%20Reports/MENA_2013_lowres.pdf

ONU (1989). Convention internationale des droits de l'enfant. Disponible à l'adresse : https://www.unicef.fr/sites/default/files/convention-des-droits-de-lenfant.pdf

Nations Unies et Ligue des États arabes (2013). *The Arab Millennium Development Goals Report: Facing Challenges and Looking Beyond 2015*. Disponible à l'adresse : http://www.undp.org/content/dam/rbas/doc/MDGS%20publications/Arab_MDGR_2013_English.pdf

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (2013). Population Division. International Migration. Total migrant stock at mid-year by origin and destination. Disponible à

l'adresse :
http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimatesorigin.shtml

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (2014). Population Division. *World Urbanization Prospects: The 2014 Revision.* Disponible à l'adresse :
http://esa.un.org/unpd/wup/Publications/Files/WUP2014-Report.pdf.

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et CESAO (2015). *Citizen Engagement and the Post-2015 Development Agenda: Report of the Expert Group Meeting*, Beyrouth, 3-4 décembre 2012, Siège de la CESAO, Beyrouth, Liban. Disponible à l'adresse :
http://www.un.org/esa/socdev/egms/docs//2013/EmpowermentPolicies/UNESCWA_Citizen-Engagement_Post-2015.pdf

Programme des Nations Unies pour le développement (2013). *Water Governance in the Arab Region: Managing Scarcity and Securing the Future*. Disponible à l'adresse :
http://www.undp.org/content/dam/rbas/doc/Energy%20and%20Environment/Arab_Water_Gov_Report/Arab_Water_Gov_Report_Full_Final_Nov_27.pdf

Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Ligue des États arabes et Direction du développement et de la coopération (2013). Aqaba Declaration on Disaster Risk Reduction. Mars 2013 Disponible à l'adresse :
http://www.preventionweb.net/files/31093_aqabadeclarationenglishfinaldraft.pdf

Programme des Nations Unies pour l'environnement (2010). *Environment Outlook for the Arab Region*.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (2011). *Sécurité des moyens d'existence : Changements climatiques, migrations et conflits au Sahel*. Disponible à l'adresse :
http://postconflict.unep.ch/publications/UNEP_Sahel_FR.pdf

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) (2011). *Regional Overview: Youth in the Arab Region*. Programme des Nations Unies pour la jeunesse. Disponible à l'adresse :
http://social.un.org/youthyear/docs/Regional%20Overview%20Youth%20in%20the%20Arab%20Region-Western%20Asia.pdf

CESAO (2014). *Report of the Arab High-Level Forum on Sustainable Development*. Amman, 2-4 avril 2014. Disponible à l'adresse :
https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=400&nr=1302&menu=1515

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Association des services de distribution d'eau et d'assainissement des pays arabes et Conseil des ministres arabes de l'eau (2015). *First Report of the Regional Initiative for the Development of a Mechanism to Monitor the Implementation of the Millennium Development Goals Related to Water and Sanitation in the Arab Region (MDG+ Initiative)*. Disponible à l'adresse : http://www.acwua.org/sites/default/files/mdg_first_report-final-final.pdf

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) (2015). *2015 Situation Report on International Migration: Migration Displacement and Development in a Changing Arab Region*. Disponible à l'adresse : https://publications.iom.int/books/2015-situation-report-international-migration

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et Ligue des États arabes (2014). *Disability in the Arab Region: An Overview*. 30 avril 2014. Disponible à l'adresse :
https://www.unescwa.org/sites/www.unescwa.org/files/page_attachments/disability_in_the_arab_region-_an_overview_-_en_1.pdf

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Ligue des États arabes et Programme des Nations Unies pour l'environnement (2015). *Arab Sustainable Development Report Prototype Edition.* Technical Summary. Disponible à l'adresse :
http://www.preventionweb.net/files/45335_arabsustainabledevelopmentreport.pdf

UNESCO (2012). *Managing Water under Uncertainty and Risk: United Nations World Water Development Report 4*, volume 1. Disponible à l'adresse :
http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/SC/pdf/WWDR4%20Volume%201-Managing%20Water%20under%20Uncertainty%20and%20Risk.pdf

UNESCO (2013). Regional fact sheet: Education in the Arab States. Disponible à l'adresse :
http://fr.unesco.org/gem-report/sites/gem-report/files/219170e.pdf

ONU-Habitat (2003). *The Challenge of slums: Global Report on Human Settlements 2003*. Nairobi, ONU-Habitat. Disponible à l'adresse : http://mirror.unhabitat.org/pmss/listItemDetails.aspx?publicationID=1156

ONU-Habitat (2012a). *The State of Arab Cities: Challenges of Urban Transition.* Nairobi, ONU-Habitat. Disponible à l'adresse : http://mirror.unhabitat.org/pmss/listItemDetails.aspx?PublicationID=3320

ONU-Habitat (2012b). *Global Housing Strategy, First report, Regional Reviews and Global Assessment of the Global Strategy for Shelter to the Year 2000.*

ONU-Habitat (2014a). *A Practical Guide to Designing, Planning and Executing Citywide Slum Upgrading Programmes* Disponible à l'adresse : https://unhabitat.org/books/a-practical-guide-to-designing-planning-and-executing-citywide-slum-upgrading-programmes/

ONU-Habitat (2014b). City Profile: Aleppo. Damascus. Disponible à l'adresse : https://unhabitat.org/city-profile-aleppo-multi-sector-assessment/

ONU-Habitat (2016a) *SDG Goal 11 Monitoring Framework – A Guide to Assist National and Local Governments to Monitor and Report on SDG Goal 11 Indicators*. Disponible à l'adresse : https://unhabitat.org/wp-content/uploads/2016/02/SDG-Goal%2011%20Monitoring%20Framework%2025-02-16.pdf

_____ (2016b). Monitoring Urban Expansion Program: New York University et Lincoln Institute, New York et Nairobi.

Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (2013). Fiche d'information : Vue d'ensemble sur la réduction des risques de catastrophe dans le monde arabe. Disponible à l'adresse : http://www.unisdr.org/files/31693_fichedinffinal.pdf

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (1995). *The State of the World's Refugees: Searching for Solutions*. Oxford University Press. Disponible à l'adresse : http://www.unhcr.org/3eedd83d2.pdf

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2000). *The Global Report 1999*. UNHCR Fundraising Reports, 30 juin 2000. Disponible à l'adresse : http://www.unhcr.org/afr/publications/fundraising/4a0d20356/global-report-1999.html

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2014a). *2014 Syria Regional Response Plan: Strategic Overview*. Disponible à l'adresse : http://www.unhcr.org/media-rrp6/overview.pdf

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2014b). *Global Trends 2013: War's Human Cost*. Genève, 20 juin 2014. Disponible à l'adresse : http://www.unhcr.org/5399a14f9.html.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2014c). *UNHCR Policy Alternatives to Camps*. Disponible à l'adresse : http://www.unhcr.org/5422b8f09.pdf

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2015a). *A World at War. Global Trends 2014. Forced Displacement in 2014.* Genève. Disponible à l'adresse : http://unhcr.org/556725e69.html

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2015b). Réponse régionale à la crise des réfugiés en Syrie. Portail interagence de partage de l'information. Consulté le 15 février 2016. http://data.unhcr.org/syrianrefugees/regional.php

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2015c). Yemen: Internal displacement update. Consulté en janvier 2015. http://www.unhcr.org/54c64d749.html

UNICEF, HCR et programme REACH (2013). Findings of the Household Assessment of Syrian Households in Host Communities: Province de Mafraq, 15 avril 2013. Disponible à l'adresse : https://data2.unhcr.org/en/documents/download/40312

Assemblée générale des Nations Unies (2014). Progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et nouveaux défis à relever dans le domaine du développement urbain durable. Rapport du Secrétaire général de la Conférence. A/CONF.226/PC.1/5 26 juillet 2014. Disponible à l'adresse : https://unhabitat.org/wp-content/uploads/2014/07/Progress-to-date-outcome-Habitat-II-FRENCH.pdf

Assemblée générale des Nations Unies (2015). Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015. 70/1. Transformer notre monde : le Programme de développement durable à

l'horizon 2030. 21 octobre 2015. Disponible à l'adresse : http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F

Grand groupe des enfants et des jeunes de l'ONU (2016). Middle East and North Africa Children and Youth Position Paper Towards the New Urban Agenda.

Division de statistique des Nations Unies (2015). Slum population as percentage of urban, percentage. Millennium Development Goals Database. Disponible à l'adresse : http://data.un.org/Data.aspx?d=MDG&f=seriesRowID%3A710

ONU-Femmes (2013). Study on Ways and Methods to Eliminate Sexual Harassment in Egypt: Results/Outcomes and Recommendations Summary. Disponible à l'adresse : http://www.dgvn.de/fileadmin/user_upload/DOKUMENTE/English_Documents/Sexual-Harassment-Study-Egypt-Final-EN.pdf

ONU-Femmes (2015). Fact Sheet – Progress of the World's Women: Transforming economies, realizing rights: Middle East and North Africa. Disponible à l'adresse : https://www.empowerwomen.org/en/resources/documents/2015/7/progress-of-the-worlds-women-20152016-regional-fact-sheetthe-middle-east-and-north-africa?lang=en

USAID (2013). *CSO Sustainability Index: For the Middle East and North Africa.* Disponible à l'adresse : https://www.usaid.gov/middle-east-civil-society

Wahba, Jackline (2009). Informality in Egypt: A stepping stone or a dead end? Economic Research Forum. Working Paper Series. Working Paper n° 456. Janvier 2009. Disponible à l'adresse : http://erf.org.eg/publications/informality-egypt-stepping-stone-dead-end/

Webmanagercenter (2014). La fermeture de Jradou cache-t-elle une autre problématique environnementale ? Disponible à l'adresse : http://www.webmanagercenter.com/actualite/economie/2014/01/15/145017/tunisie-environnement-la-fermeture-de-jradou-cache-t-elle-une-autre-problematique-environnementale

Banque mondiale (2006). *Kingdom of Morocco: Poverty and Social Impact Analysis of the National Slum Upgrading Programme. Final Report.* Report n° 36545-MOR. Juin 2006. Disponible à l'adresse : http://siteresources.worldbank.org/INTPSIA/Resources/490023-1120841262639/MOR_Housing06.pdf

Banque mondiale (2013a). *Jobs for Shared Prosperity; Time for Action in the Middle East and North Africa*. Disponible à l'adresse : https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/13284

Banque mondiale (2013b). *Opening Doors: Gender Equality and development in the Middle East and North Africa*. MENA Development Report. Disponible à l'adresse : http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2013/02/07/000356161_20130207123902/Rendered/PDF/751810PUB0EPI002060130Opening0doors.pdf

Banque mondiale (2014a). *4° Turn Down the Heat: Confronting the New Climate Normal*. Disponible à l'adresse : http://documents.worldbank.org/curated/en/317301468242098870/pdf/927040v20WP00O0ull0Report000English.pdf

Banque mondiale (2014b). Agriculture, valeur ajoutée (% du PIB), Indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse : http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NV.AGR.TOTL.ZS

Banque mondiale (2014c). *La Révolution inachevée : Créer des opportunités, des emplois de qualité et de la richesse pour tous les Tunisiens.* Revue des politiques de développement, mai 2014. Disponible à l'adresse : http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/167431468119342678/pdf/861790DPR0P12800Box385314B00PUBLIC0.pdf

Banque mondiale (2015a). Annual Remittances Data. Mise à jour avril 2015. Disponible à l'adresse : https://www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migration-remittances-data

Banque mondiale (2015b). *World Development Indicators*. Disponible à l'adresse : http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators. Consulté le 15 décembre 2015.

Banque mondiale (2016). Poverty and Equity Data. Disponible à l'adresse : http://povertydata.worldbank.org/poverty/home/

Banque mondiale et Gouvernement tunisien (2015). Note d'orientation en matière de décentralisation. Juillet 2015. Disponible à l'adresse :

http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/935171468188663961/Tunisie-Note-dorientation-en-matiere-de-decentralisation

World Cities Culture Forum (2016). Doubaï. Disponible à l'adresse : http://www.worldcitiesculturefor um.com/cities/dubai/data

Programme alimentaire mondial et Overseas Development Institute (2015). *Food in an Uncertain Future: The impacts of climate change on food security and nutrition in Middle East and North Africa*. Disponible à l'adresse : http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/communications/wfp279986.pdf

Programme alimentaire mondial, UNICEF et HCR (2014). *Vulnerability Assessment of Syrian Refugees (VASyR) in Lebanon*. Available from http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/op_reports/wfp274481.pdf

OMS (2012). Burden of Disease from Ambient Air Pollution for 2012. Disponible à l'adresse : http://www.who.int/phe/health_topics/outdoorair/databases/AAP_BoD_results_March2014.pdf?ua=1

OMS (2014). Ambient (outdoor) air pollution in cities database. Disponible à l'adresse : http://www.who.int/phe/health_topics/outdoorair/databases/cities-2014/en/

Youth Policy (2015). Factsheets. Page Web consultée le 2 décembre 2015 : http://www.youthpolicy.org/factsheets/.

Zafar, S. (2015). Garbage Woes in Cairo EcoMENA. Disponible à l'adresse : http://www.ecomena.org/tag/waste-management-in-cairo/

Zahra, Maysa (2015). The legal framework of the sponsorship systems of the Gulf Cooperation Council Countries: A comparative examination. Gulf Labour Markets and Migration. GLMM - EN - n° 10/2015. Disponible à l'adresse : http://gulfmigration.eu/media/pubs/exno/GLMM_EN_2015_10.pdf